

observatoire de  
l'eau  
du Conseil général

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Suivi des systèmes  
d'assainissement collectif  
en Seine-et-Marne

2010

[www.eau.seine-et-marne.fr](http://www.eau.seine-et-marne.fr)



# Sommaire

<b>Préface</b> .....	1
<b>Synthèse</b> .....	2
<b>I. Notions de base en assainissement collectif</b> .....	5
A. Cadre réglementaire .....	5
B. Notions techniques .....	6
C. Les différents procédés de traitement des eaux usées .....	8
1) Le lagunage .....	8
2) Le filtre à sable.....	8
3) Le filtre planté de roseaux .....	8
4) Les disques biologiques .....	9
5) Le lit bactérien.....	9
6) Les boues activées .....	9
7) La filtration membranaire.....	9
8) La biofiltration.....	10
<b>II. Evaluation du fonctionnement des stations d'épuration communales</b> .....	10
A. Quelques chiffres clés de l'assainissement en Seine-et-Marne.....	10
B. La capacité de traitement.....	10
C. Les procédés de traitement .....	11
D. Le niveau de charge polluante.....	13
E. L'âge des dispositifs .....	15
F. L'évolution des constructions de stations d'épuration sur 10 ans.....	16
G. Les modes d'exploitation .....	16
H. Le fonctionnement des systèmes d'assainissement.....	20
1) Résultats de l'évaluation des réseaux d'assainissement.....	20
2) Résultats de l'évaluation des stations d'épuration .....	24
a) Analyse spécifique du traitement de l'azote et du phosphore .....	27
b) La surveillance des micropolluants dans l'assainissement.....	28
c) Consommation énergétique des stations d'épuration.....	29
d) La production annuelle de boues des stations d'épuration.....	30

<b>III. Evaluation du fonctionnement des stations d'épuration privées</b> .....	31
A. La capacité de traitement.....	31
B. Les procédés de traitement.....	31
C. Le niveau de charge polluante.....	32
D. L'âge des dispositifs.....	32
E. Les modes d'exploitation.....	33
F. Le fonctionnement des systèmes d'assainissement.....	33
<b>Annexes</b> .....	34
I. Méthodologie de notation des systèmes d'assainissement .....	34
II. Notation des systèmes d'assainissement .....	37
III. Liste des micropolluants à mesurer lors de la campagne initiale en fonction de la taille de la station de traitement des eaux usées .....	67

## Préface

Les Etats-membres de l'union Européenne ont ratifié la directive-cadre sur l'eau en 2000. Cette directive vise l'efficacité des actions dans le domaine de l'eau en fixant un objectif de résultats. Ainsi, à l'horizon 2015, les eaux souterraines et superficielles en Europe devront atteindre un bon état écologique. Pour y parvenir, l'effort doit notamment porter sur les rejets d'assainissement des eaux usées et pluviales qui impactent fortement les milieux aquatiques.

En effet, le traitement des eaux usées d'un territoire doit permettre l'obtention d'une eau de qualité suffisante pour limiter l'impact sur les milieux récepteurs.

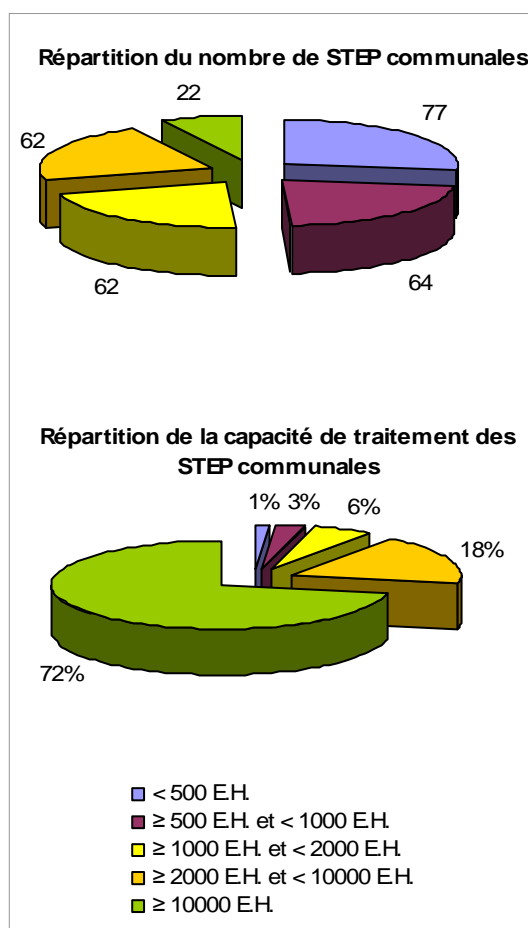
En 2009, le SATESE (Service d'Animation Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux) de Seine-et-Marne a suivi le fonctionnement de 331 stations d'épuration des eaux usées (287 communales et 44 privées).

## Synthèse

La directive européenne du 21 mai 1991, dite Directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines), impose aux Etats membres de s'assurer que les agglomérations soient équipées en système de collecte des eaux urbaines résiduaires et que ces eaux bénéficient d'un traitement approprié avant rejet au milieu naturel. La directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, dite directive cadre sur l'Eau (DCE), fixe deux objectifs pour les eaux de surface, à l'échéance 2015 : atteindre un bon état écologique et un bon état chimique. Afin de satisfaire aux objectifs environnementaux de la DCE, il convient de continuer à réduire les apports ponctuels et diffus résultant du rejet des eaux usées. Le Conseil général dispose d'un service d'animation technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux (SATESE) intégré à sa Direction de l'Eau et de l'Environnement (DEE). Les missions de ce service concernent notamment la collecte et la valorisation des données de l'assainissement dans le département.

### Chiffres clés

- 1 273 488 habitants (recensement 2006), dont 1 132 522 habitants seraient en assainissement collectif, soit 89% de la population totale du département.
- 130 communes sont strictement en assainissement non collectif (ANC) et représentent 43 392 habitants.
- Au total, environ 141 000 habitants du département sont en assainissement non collectif (comptes tenus des habitants en ANC de communes disposant d'un réseau de collecte).
- Les eaux usées de 224 654 habitants sont traitées sur 4 stations d'épuration extérieures au département (Noisy-le-Grand (93), Valenton (94), Evry et Milly-la Forêt (91)).
- Le département compte 287 stations d'épuration (STEP) communales représentant une capacité épuratoire totale de 1 389 433 E.H. En 2009, ces dispositifs ont reçu une pollution équivalente à 816 035 E.H. ; ce qui correspond à un taux de charge global de 59%.
- Les 22 stations d'épuration de capacité supérieure ou égale à 10 000 E.H. représentent, à elles seules, 72% de la capacité globale de traitement.



### Les procédés de traitement

Le procédé de traitement le plus représenté est le type « boues activées » : 75% de l'ensemble des dispositifs communaux, soit 216 STEP. Depuis 2003, les filtres plantés de roseaux apportent une bonne alternative pour des stations d'épuration de taille inférieure à 1000 E.H.

## L'âge des dispositifs

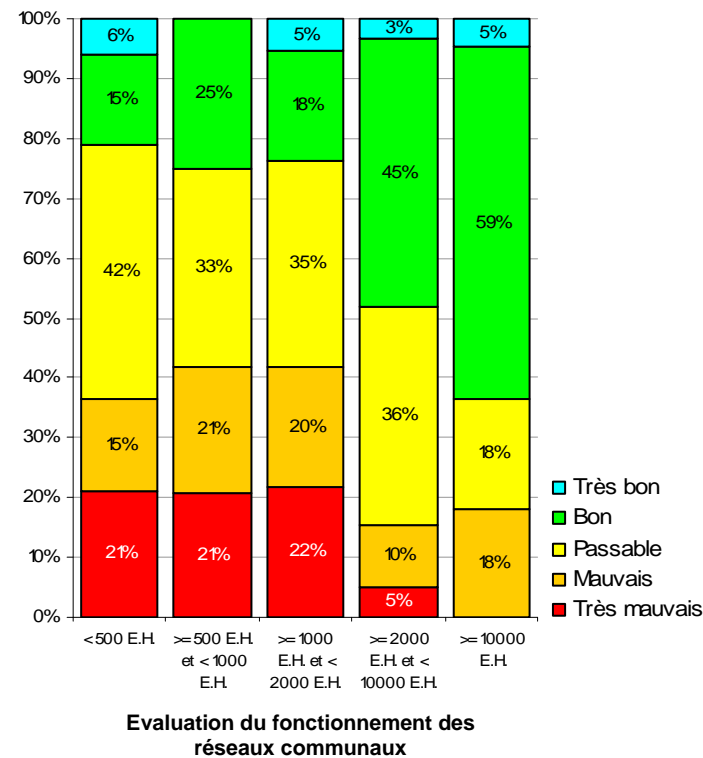
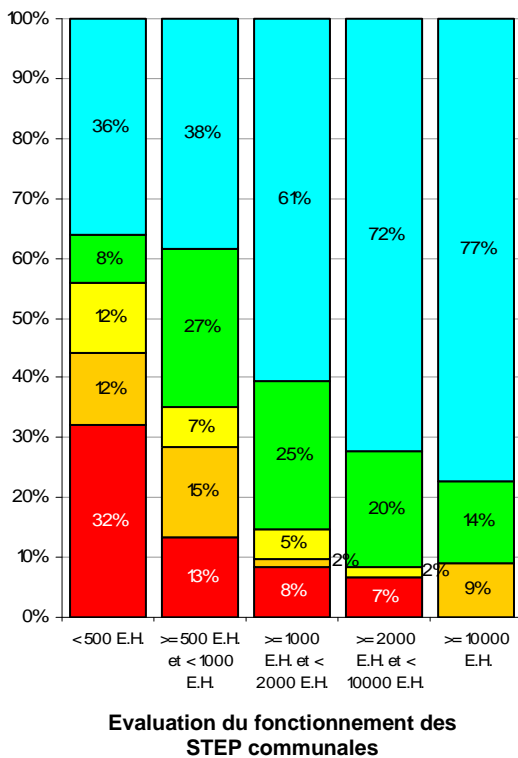
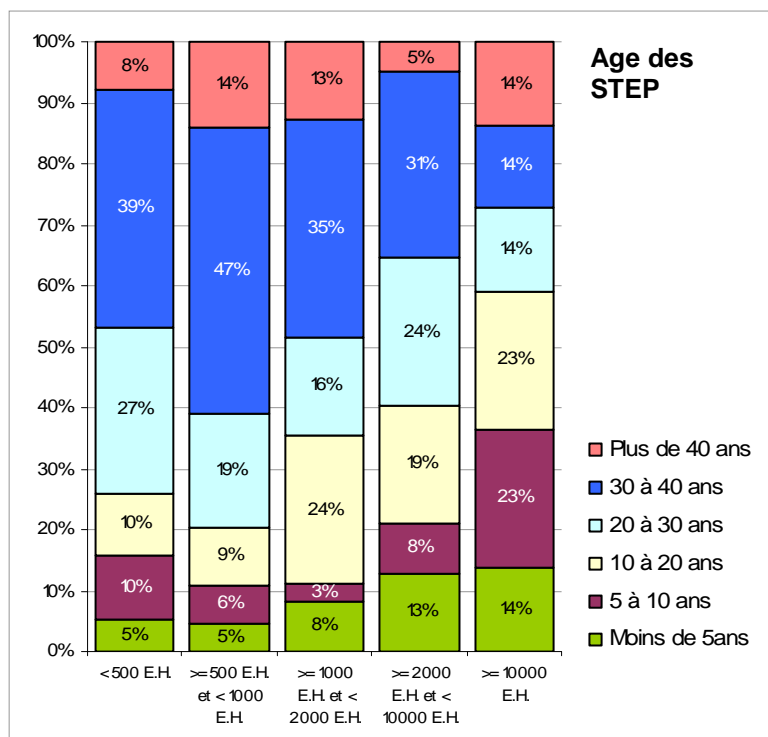
133 stations d'épuration ont plus de 30 ans, soit 46% des dispositifs. Cet âge correspond à la durée d'amortissement d'une station d'épuration. 53 dispositifs ont 10 ans et moins. Le parc des stations d'épuration de moins de 2000 E.H. est globalement vieillissant. La priorité a été donnée à la reconstruction des gros dispositifs.

## Les modes d'exploitation

90% des stations d'épuration sont exploitées par des sociétés privées. En dehors de Meaux et de Fontenay-Trésigny, les STEP exploitées en régie sont de petite taille.

## Le fonctionnement des systèmes d'assainissement

Le SATESE a élaboré depuis 2003 une méthodologie d'évaluation de la qualité de fonctionnement des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration. 66% des stations d'épuration ont un fonctionnement jugé bon à très bon et reçoivent 90% de la pollution traitée en Seine-et-Marne. 18% des stations d'épuration ont un fonctionnement apprécié comme non satisfaisant et admettent 9% de la pollution à traiter. L'analyse des résultats montre que les réseaux d'assainissement des agglomérations de taille inférieure à 2000 E.H. présentent plus fréquemment des anomalies.



### **Le traitement de l'azote et du phosphore**

L'azote organique que l'on trouve dans les eaux usées provient notamment des déchets métaboliques (protéines, urée) d'origine humaine. Le phosphore est apporté par les produits d'entretien et les lessives (réduction notable ces dernières années). Toutes les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter l'azote global et le phosphore. L'exploitation des résultats d'épuration obtenus conduit aux informations principales suivantes :

- 44 stations, correspondant à 67% de la pollution traitée en Seine-et-Marne, assurent un traitement poussé de l'azote global,
- 28 stations, correspondant à 62% de la pollution traitée en Seine-et-Marne, assurent un traitement poussé de l'azote global et du phosphore total.

### **La surveillance des micropolluants**

Les micropolluants sont des substances susceptibles d'avoir une action toxique à faible dose dans le milieu naturel (métaux lourds, pesticides, phtalates, benzène...). Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour éliminer ces polluants. La réglementation impose une surveillance de ces substances en fonction de la taille des stations d'épuration :

- Suivi renforcé pour les STEP  $\geq 100\ 000$  E.H., à partir de 2011, 91 substances.
- Suivi adapté pour les STEP  $\geq 10\ 000$  E.H., à partir de 2012, 49 substances.

### **La consommation énergétique des stations d'épuration**

Les stations d'épuration de type boues activées disposent de nombreux équipements électromécaniques dont le fonctionnement entraîne une consommation d'électricité par quantité de pollution éliminée qui décroît avec la taille du dispositif. Les stations d'épuration rustiques ont une consommation d'électricité faible (voire nulle) en raison des procédés épuratoires utilisés (filtres plantés de roseaux, lagunages naturels...).

### **Les boues d'épuration**

L'épuration des eaux usées conduit à la production d'un sous-produit principal : les boues. En 2009, 17 800 tonnes de boues ont été produites dont 98% sont recyclées en agriculture.

### **Les stations d'épuration privées**

En 2009, le SATESE a suivi 44 dispositifs privés dont la capacité épuratoire de 24 158 E.H. représente moins de 2% de la capacité épuratoire totale de l'ensemble des stations d'épuration communales et privées. Les stations d'épuration privées ont un fonctionnement jugé correct pour 57% d'entre elles. La proportion de dispositifs au fonctionnement insuffisant est donc importante. Cela peut s'expliquer par une exploitation moins rigoureuse et par des investissements ou des renouvellements non réalisés.



# I. Notions de base en assainissement collectif

## A. Cadre réglementaire

En raison de sa complexité, le thème de l'eau fait l'objet d'une réglementation abondante. C'est pourquoi seuls les principaux textes concernant directement l'assainissement sont cités.

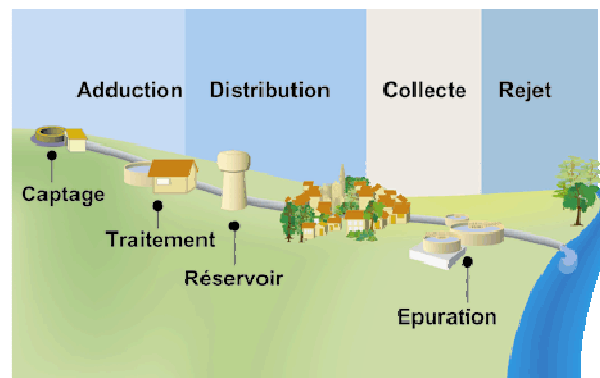
- La **Directive relative aux eaux résiduaires urbaines (DERU)** du 21 mai 1991 prescrit la généralisation sur le territoire de l'Union Européenne du traitement des eaux usées urbaines, avant rejet dans le milieu naturel. Elle impose des niveaux de traitement minimum et fixe des échéances de mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif en fonction de la taille de l'agglomération et de la sensibilité du milieu récepteur. A l'origine de la politique française d'assainissement, cette directive a été transposée en droit français dans la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et dans le décret du 3 juin 1994.
- La **Loi sur l'eau** du 3 janvier 1992 fixe le cadre global de la gestion de l'eau en France sous tous ses aspects (ressources, Police de l'eau, tarification, gestion du service...). Elle transpose en droit français, notamment par décret d'application du 3 juin 1994, la directive ERU. Elle impose aux collectivités la mise en place d'un service public d'assainissement, de traitement et d'épuration des eaux usées. La loi vise également la création avant 2005, d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), pour les habitants non reliés au réseau collectif.
- Le **Décret du 3 juin 1994**, pris en application de la loi sur l'eau, définit notamment la programmation de l'assainissement au niveau des agglomérations et son calendrier de mise en œuvre. Les collectivités compétentes doivent notamment :
  - Réaliser des schémas d'assainissement en déterminant les zones relevant de l'assainissement collectif et celles qui relèvent de l'assainissement individuel,
  - Etablir un programme d'assainissement sur la base des objectifs de réduction des flux polluants fixés par arrêté préfectoral pour chaque agglomération.Le décret introduit également la notion de zone sensible. Il s'agit d'une partie du territoire où la nécessité de préserver le milieu aquatique et les usages qui s'y rattachent justifie la mise en œuvre d'un traitement plus rigoureux des eaux résiduaires urbaines avant leur rejet. Tout le territoire de la Seine-et-Marne est classé en zone sensible.
- La **Directive-cadre sur l'eau (DCE)** du 23 octobre 2000 engage chaque Etat-membre de l'union Européenne à parvenir à un « bon état écologique des eaux » en 2015. Son outil d'évaluation est le découpage territorial en masses d'eau, auxquelles s'attachent des objectifs de qualité en fonction de leurs spécificités et des pressions qu'elles subissent. La DCE a été transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004.
- La **Loi sur l'eau et les milieux aquatiques** du 30 décembre 2006 (**LEMA**) s'inscrit dans l'objectif communautaire d'atteinte de bon état écologique des eaux en 2015. La loi s'attache à la reconquête de la qualité des eaux et à donner aux collectivités les moyens d'adapter les services publics d'eau potable et d'assainissement à cet enjeu. La loi étend notamment les compétences des communes en matière de contrôle et de

réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ou des raccordements aux réseaux.

- L'**Arrêté du 22 juin 2007** relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées fixe les prescriptions techniques minimales.
- Le **SDAGE Seine-Normandie** est le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin hydrographique Seine-Normandie. Institué par la loi sur l'eau de 1992, le SDAGE est un instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la directive-cadre sur l'eau et de la loi sur l'eau, des objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau (plans d'eau, tronçons de cours d'eau, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines).
- Le **SDASS de Seine-et-Marne** est la stratégie départementale d'assainissement. C'est un outil d'aide à la décision dans le domaine de l'assainissement pour identifier, hiérarchiser et programmer les actions prioritaires à mettre en œuvre pour atteindre le bon état vis-à-vis des paramètres liés à l'assainissement.

## B. Notions techniques

- **Eaux usées** : Lorsqu'elles sont usées, c'est-à-dire qu'elles ont été utilisées (eaux ménagères, rejets des toilettes ou eaux "vannes", etc.), les eaux sont collectées dans les réseaux d'assainissement ou égouts. Avant d'être rejetées dans la nature, ces eaux doivent être traitées pour protéger la santé des individus et sauvegarder la qualité du milieu naturel. C'est l'épuration avant rejet. L'assainissement peut être individuel ou collectif.



Le cycle de l'eau  
(Agence de l'Eau Adour-Garonne)

- **Assainissement individuel** : L'assainissement non collectif désigne par défaut tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement. Dans les zones rurales, dans lesquelles l'habitat est dispersé, l'assainissement individuel est privilégié.
- **Assainissement collectif** : Il s'agit du mode d'assainissement constitué par un réseau public de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage d'épuration, appelé station d'épuration ou STEP en abrégé. L'ensemble groupant le réseau de collecte et la station d'épuration est désigné par le terme de système d'assainissement.
- **Réseaux séparatifs ou unitaires** : Les réseaux unitaires évacuent dans les mêmes canalisations les eaux usées domestiques et les eaux pluviales. Les réseaux séparatifs

collectent les eaux usées domestiques dans un réseau et les eaux pluviales dans un autre.

- **Station d'épuration (STEP)** : C'est une installation de traitement des eaux usées qui permet leur dépollution.
- **Equivalent-habitant (EH)**: Cette notion est utilisée pour quantifier la pollution émise par une agglomération à partir de la population qui y réside et des autres activités non domestiques (boucheries, charcuteries, restaurants...). Selon l'article 2 de la directive ERU du 21 mai 1991, l'équivalent-habitant est la " charge organique biodégradable ayant une demande biochimique en oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour ". L'équivalent-habitant permet de dimensionner une station d'épuration.
- La **DBO5**, demande biochimique en oxygène en 5 jours, exprime la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans l'eau pour la destruction des substances organiques sur une période de 5 jours. Elle représente la pollution organique biodégradable.
- La **DCO**, demande chimique en oxygène, représente quant à elle quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau. Elle représente la pollution organique totale. Les matières organiques consomment, en se dégradant, l'oxygène dissous dans l'eau. Elles peuvent donc être à l'origine, si elles sont trop abondantes, d'une consommation excessive d'oxygène, et provoquer l'asphyxie des organismes aquatiques.
- Les **MO**, matières oxydables, désignent l'ensemble des matières organiques non décantables (substances d'origine biologique). Ce paramètre est calculé à partir de la DBO5 et de la DCO mesurées après une décantation de 2 heures de l'échantillon :

$$MO = \frac{DCO_{ad2h} + 2 \times DBO5_{ad2h}}{3}$$

- Les **MES**, matières en suspension, sont les particules solides contenues dans les eaux usées. Rejetées dans le milieu naturel, elles limitent la pénétration de la lumière dans l'eau, diminuent la teneur en oxygène dissous et nuisent au développement de la vie aquatique.
- L'**Azote Global (NGL)** quantifie la pollution azotée d'un effluent : il est obtenu en faisant la somme de Azote Kjeldhal (NK ou NTK) et de l'azote oxydé : Azote nitreux (nitrite / N-NO<sub>2</sub>) + Azote nitrique (nitrate / N-NO<sub>3</sub>).
- Le **Phosphore total (Pt)** représente la quantité totale de phosphore sous diverses formes : phosphore organique et phosphates. Apporté surtout par les lessives, sa proportion dans les eaux usées est en forte diminution. Ce dernier, tout comme l'Azote, est un engrais pour les plantes, algues ou bactéries qui se développent alors de manière excessive. Leur décomposition provoque une chute de la quantité d'oxygène réduisant ainsi le nombre d'espèces animales et végétales aquatiques. C'est l'eutrophisation.

## C. Les différents procédés de traitement des eaux usées

Cette partie décrit les différents procédés de traitement des eaux usées, utilisées en Seine-et-Marne, et pour lesquels des fiches techniques sont consultables sur le site de l'eau du Conseil général.

### 1) Le lagunage

L'épuration est assurée par des bactéries aérobies grâce à un long temps de séjour dans plusieurs bassins en série (en général au nombre de trois). L'oxygénation des bassins est assurée par la grande surface d'échange gazeux entre l'air et l'eau, et par le phénomène de photosynthèse : la tranche d'eau supérieure est exposée à la lumière et cela permet l'apparition d'algues qui produisent l'oxygène nécessaire au développement des bactéries aérobies.



Lagunage de Chevru (600 EH)

### 2) Le filtre à sable

Ce système épuratoire consiste à infiltrer des eaux usées prétraitées (traitement primaire par décanteur-digester, fosse toutes eaux ou lagune de décantation) dans un milieu granulaire insaturé (présence d'oxygène) sur lequel est fixée la biomasse épuratoire.



Filtres à sable de Forges (110 EH)

### 3) Le filtre planté de roseaux

Contrairement au filtre à sable, l'alimentation se fait directement avec des eaux usées brutes sur le 1er étage. Cette filière de traitement est généralement constituée de deux étages en série. Il se forme alors une accumulation de boues sur le 1er étage. Le rôle principal des roseaux est d'empêcher la formation d'une couche colmatante en surface. Cette technique d'épuration repose, comme pour le filtre à sable, sur les mécanismes de filtration superficielle et d'oxydation de la pollution par les bactéries aérobies fixées sur le milieu granulaire.



Filtre planté de roseaux de Cerneux (250 EH)

#### 4) Les disques biologiques

Il s'agit d'un procédé de traitement aérobie à biomasse fixée. Les disques partiellement immergés dans l'effluent à traiter servent de support pour la microflore épuratrice (les boues). Leur mouvement de rotation assure à la fois le mélange et l'aération. Généralement, l'effluent est préalablement décanté et les boues qui se décrochent des disques sont séparées de l'eau traitée par clarification (ou par filtres plantés de roseaux en variante).



Disques biologiques de Saints (900 EH)

#### 5) Le lit bactérien

Cette filière consiste à alimenter en eau, préalablement décantée en général, un ouvrage contenant une masse de matériau (pouzzolane ou agrégats plastiques) servant de support aux micro-organismes épurateurs. La satisfaction des besoins en oxygène est obtenue par voie naturelle ou par aération forcée. Le biofilm biologique (les boues) qui se forme sur le matériau support, se décroche au fur et à mesure que l'eau percole. Celui-ci est alors piégé au niveau d'un décanteur secondaire (ou de filtres plantés de roseaux en variante).



Lit bactérien de Mauperthuis (500 EH)

#### 6) Les boues activées

Le traitement des eaux usées est assuré dans le bassin d'aération dans lequel les micro-organismes épurateurs (les boues) sont maintenus en suspension et reçoivent de l'oxygène apporté par le système d'aération (turbine de surface ou insufflation d'air). Les boues et l'eau traitée sont ensuite séparées dans un clarificateur (ou décanteur secondaire). Lorsque la biomasse épuratrice est trop importante, les boues en excès sont extraites vers leur filière de traitement.



Boues activées de Provins (23 330 EH)

#### 7) La filtration membranaire

Cette technique est une variante du procédé des boues activées. Le réacteur, grâce à des membranes organiques avec des pores inférieurs à  $0,05 \mu\text{m}$  (ultrafiltration), filtre les boues activées et remplace l'étape de clarification des traitements classiques.



Filtration membranaire de Perthes-en-Gâtinais (4 500 EH)

## 8) La biofiltration

Le principe de la biofiltration repose sur l'utilisation d'un matériau filtrant de type granulaire immergé (aéré ou non) sur lequel se développent des populations bactériennes qui vont dégrader la charge polluante apportée par l'effluent. Cette technologie, caractérisée par son extrême compacité et sa modularité, est adaptée aux stations d'épuration implantées en zone fortement urbanisée.



Biofiltration de Saint-Thibault-des-Vignes  
(350 000 EH)

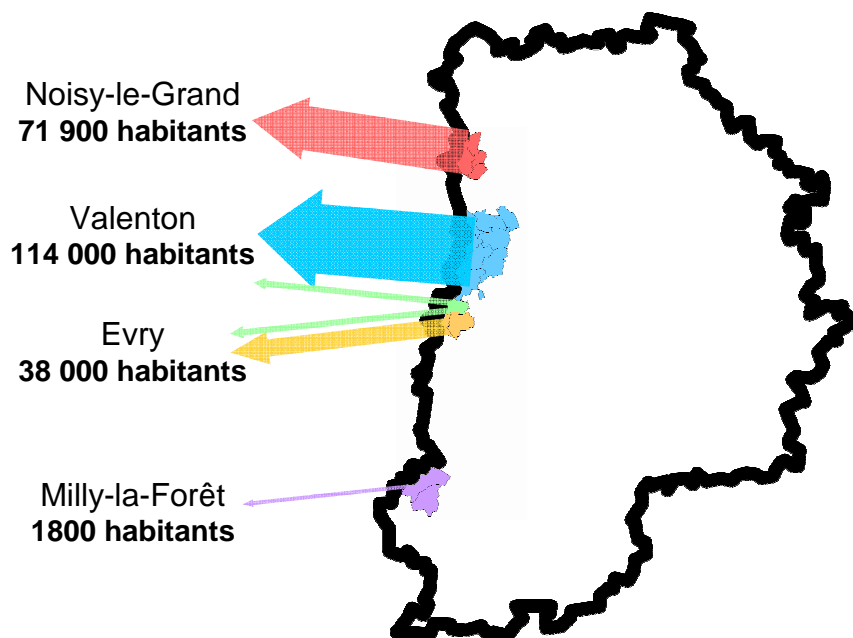
## II. Evaluation du fonctionnement des stations d'épuration communales

### A. Quelques chiffres clés de l'assainissement en Seine-et-Marne

La Seine-et-Marne compte 1 273 488 habitants (recensement 2006) dont 1 132 522 habitants seraient en assainissement collectif, soit 89% de la population totale du département.

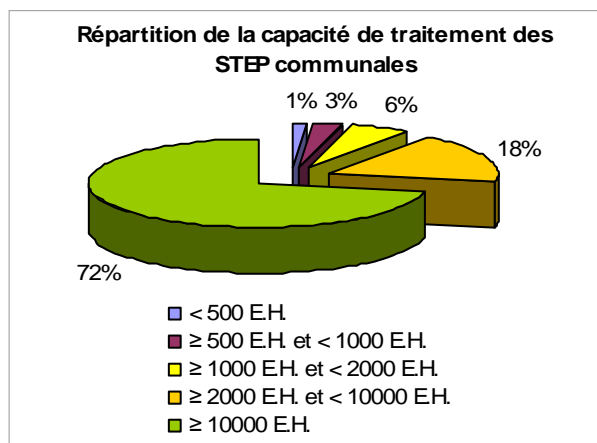
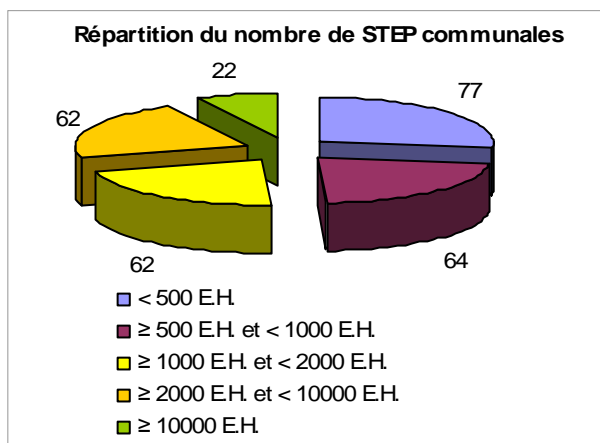
130 communes sont strictement en assainissement non collectif et représentent 43 392 habitants. Au total, environ 142 000 habitants du département seraient en assainissement non collectif.

On notera aussi que les eaux usées de 224 654 habitants, soit 18 % de la population départementale, sont traitées sur 4 stations d'épuration extérieures au département :



### B. La capacité de traitement

Le département de Seine-et-Marne compte globalement plus de 410 dispositifs si l'on prend en compte les stations d'épuration communales, privés et industriels. Les dispositifs des collectivités sont au nombre de 287 et représente une capacité épuratoire de 1 389 433 E.H.

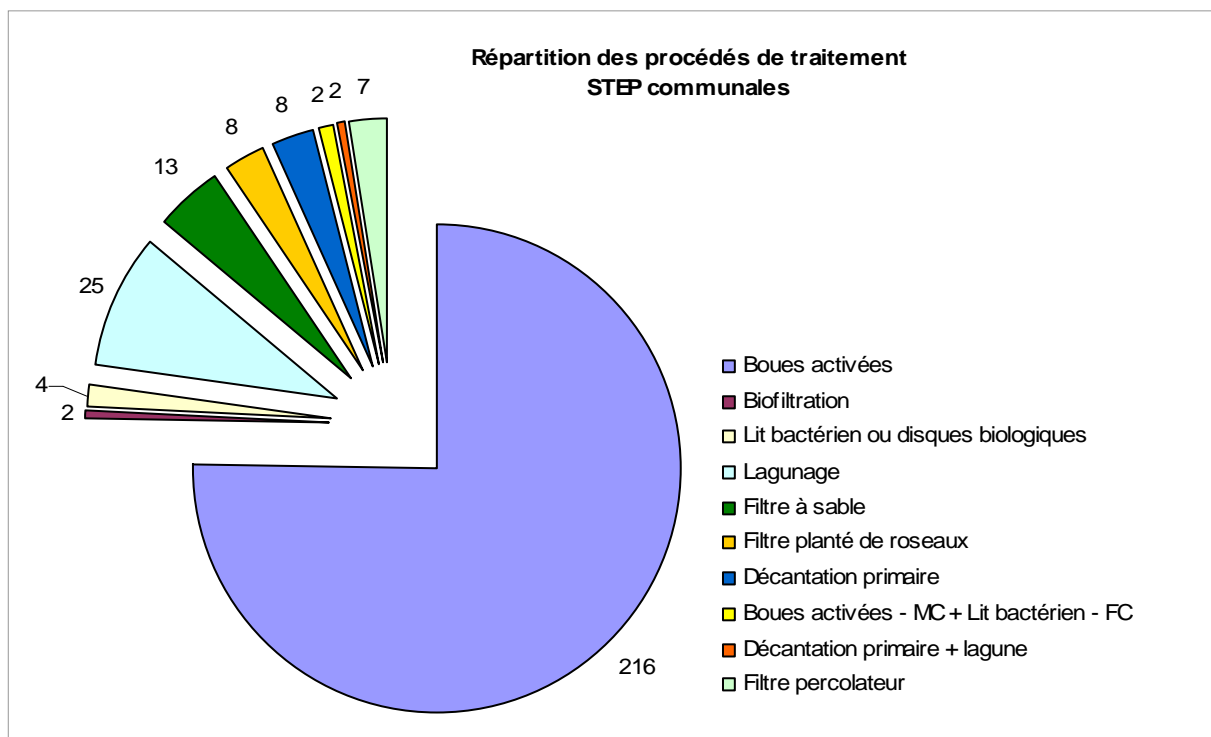


Les 22 stations d'épuration de capacité supérieure ou égale à 10 000 E.H. représentent à elles seules 72% de la capacité globale de traitement.

Tandis que les 203 dispositifs de capacité inférieure à 2000 E.H. ne représentent que 10% de cette capacité totale. Néanmoins, l'impact de leur rejet sur la qualité des petits cours d'eau peut dans certains cas s'avérer important.

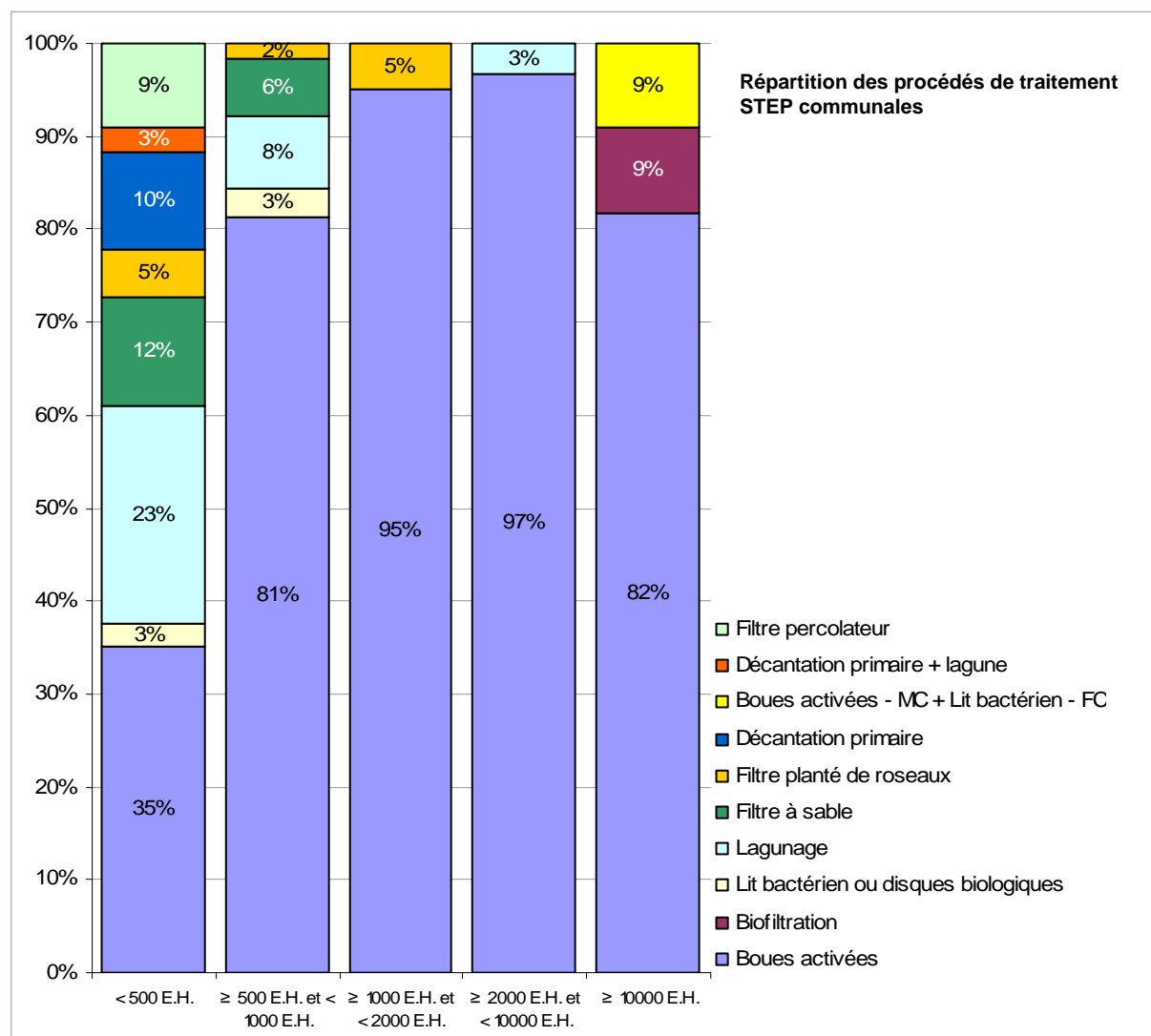
### C. Les procédés de traitement

En 2009, le SATESE a suivi, dans le département, le fonctionnement de l'ensemble des stations d'épuration communales dont les procédés de traitement sont multiples, comme le met en valeur le schéma ci-dessous :



Le procédé de traitement le plus représenté est le type **boues activées** : **75%** de l'ensemble des dispositifs communaux, soit 216 STEP.

En fonction de la capacité des stations d'épuration, cette répartition des procédés est la suivante :



Pour les dispositifs de petite taille (< 500 E.H.), tous les procédés épuratoires sont pratiquement représentés.

La filière boues activées est majoritaire alors qu'elle n'est pas très bien adaptée pour cette capacité.

Le lagunage est le 2ème type de procédé le plus présent ; ce qui s'explique par sa rusticité. Cette filière est parfaitement adaptée en cas d'absence de normes sévères de rejet et lorsque le réseau d'assainissement est de type unitaire. Dans le département, la dernière construction d'un lagunage remonte à 2001.

Les filtres à sable, puis les filtres plantés de roseaux, avec de meilleures performances épuratoires que le lagunage, se sont imposés comme une bonne alternative. Les problèmes de colmatage des filtres à sable ont cependant conduit à privilégier par la suite les filtres plantés de roseaux.

Les disques biologiques introduits en France à la fin des années 60 ont séduit par leur simplicité, leur rusticité, leur fiabilité liée à la culture fixée, et leur économie de



fonctionnement. Après plusieurs années de fonctionnement, il s'est toutefois avéré que le matériel installé n'était mécaniquement pas assez fiable de par sa conception. Peu à peu délaissés en France, les disques biologiques ont évolué techniquement dans d'autres pays (notamment en Allemagne) et sont de nouveau installés dans le pays depuis quelques années. Les filtres percolateurs composés d'un décanteur primaire et d'un plateau bactérien ne permettent pas un bon traitement des eaux usées en raison de l'absence d'un décanteur secondaire. Leur développement est donc resté très limité.

Pour les dispositifs compris entre 500 et 1000 E.H., le procédé boues activées devient très majoritaire malgré des coûts d'exploitation élevés. De nombreux dispositifs sont anciens et à cette époque, le choix de filières était plus limité.

Dans la tranche de 1000 à 2000 E.H., on ne trouve plus que deux types de filière, les boues activées et plus récemment les filtres plantés de roseaux.

Pour les dispositifs compris entre 2000 et 10 000 E.H., le procédé boues activées est quasiment seul. Les 2 lagunages existant dans cette catégorie sont ceux des communes de Quincy-Voisins (8000 E.H.) et de Villevaudé (2000 E.H.). Ces dispositifs sont amenés à être remplacés dans les années à venir. La prédominance du procédé boues activées s'explique aisément par les normes de rejet qui sont assez sévères pour ces capacités, et seul ce procédé permet de les respecter.

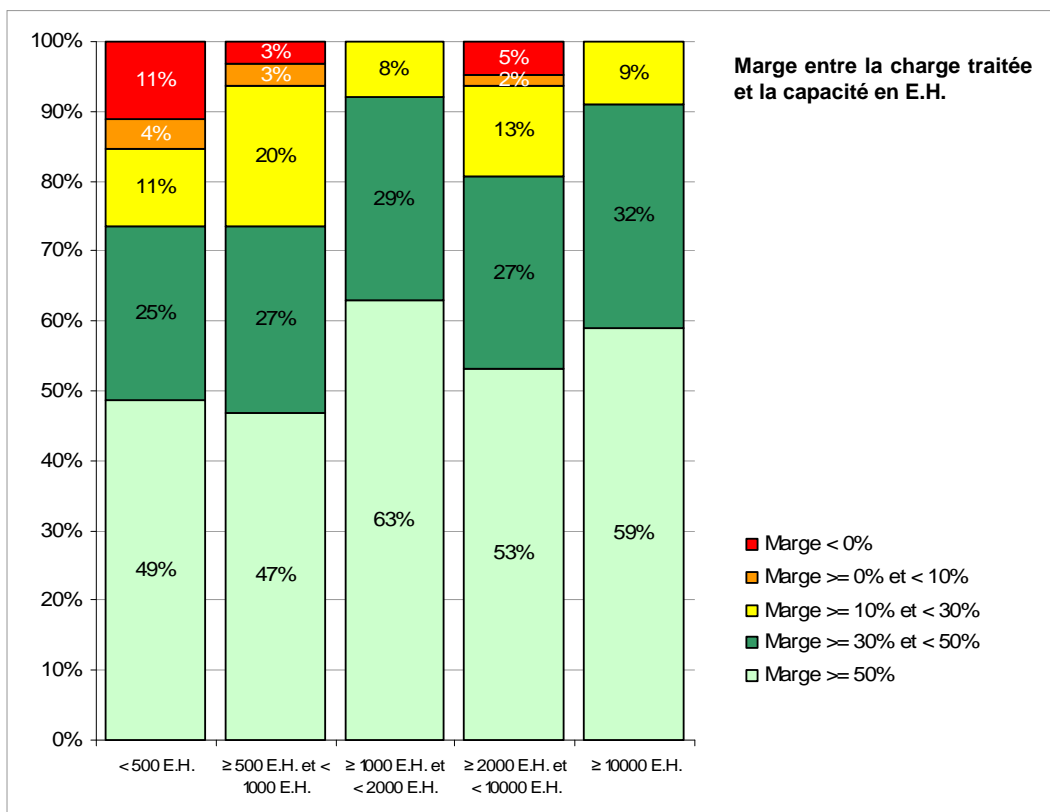
Présente uniquement dans la tranche supérieure à 10 000 E.H., la biofiltration est réservée à des stations d'épuration de forte capacité (Dammarié-les-Lys avec 80 000 E.H. et Saint-Thibault-des-Vignes avec 350 000 E.H.). Les procédés mixtes (boues activées + lit bactérien) concernent deux anciens dispositifs (La-Grande-Paroisse/Station intercommunale et Coulommiers). Ces deux stations d'épuration ont été remplacées en 2010 par des dispositifs de type boues activées.

## D. Le niveau de charge polluante

En 2009, les 287 stations d'épuration d'une capacité totale de 1 389 433 E.H. ont reçu une pollution équivalente à 816 035 E.H. ; ce qui correspond à un **taux de charge global de 59%**.

Ce constat met en avant les points suivants :

- Il existe globalement une marge de sécurité importante pour des extensions d'urbanisation.
- La différence entre le nombre de raccordés sur des stations d'épuration de Seine-et-Marne, de 907 868 habitants et la charge totale polluante reçue sur ces dispositifs, de 816 035 E.H. est de 10%. Ce constat conduit à confirmer que l'équivalent habitant est une notion de dimensionnement qui ne correspond pas réellement à la pollution émise par un habitant.



Une marge minimale de 30% existe entre la charge polluante admise en moyenne annuelle sur les stations d'épuration et leur capacité pour 81% des dispositifs. D'un investissement lourd, ces installations s'amortissent sur une durée d'environ 30 ans. Leur dimensionnement prend donc en compte l'évolution prévisionnelle de leur charge polluante sur la durée d'amortissement et les augmentations de charge inhérentes au traitement des flux de temps de pluie pour certaines. La surcharge polluante n'est pas le facteur principal justifiant la reconstruction d'une station d'épuration. La vétusté des installations et le renforcement des exigences réglementaires sont en général davantage déterminantes dans ce choix.

Dans la catégorie des stations d'épuration de capacité inférieure à 500 E.H., 15% des dispositifs fonctionnent en limite de leur capacité, mais 74% des dispositifs disposent d'une marge de sécurité très confortable. Les petites communes ont connu pour certaines une importante croissance démographique et la mise à niveau de l'assainissement n'a pas toujours été réalisée dans les priorités (cf. la proportion élevée de stations d'épuration de plus de 30 ans).

Dans la tranche 500 à 1000 E.H., 6% des dispositifs fonctionnent quasiment à leur pleine capacité. La proportion de dispositifs disposant d'une marge de sécurité supérieure à 30% est identique avec 74%. Pour 20% de ces stations d'épuration, cette marge est comprise entre 10 et 30% ; ce qui permet à ces communes de disposer d'un temps de réflexion suffisant pour agir.

Pour les stations d'épuration comprises entre 1000 et 2000 E.H., la situation est relativement confortable avec 92% des dispositifs qui disposent d'une marge supérieure à 30% et 8% des dispositifs qui ont une marge comprise entre 10 et 30%.

Pour la catégorie des stations d'épuration de taille moyenne, entre 2000 et 10 000 E.H., 7% des dispositifs ont atteint leur capacité de traitement maximale et doivent être reconstruits. 93% des dispositifs de cette tranche disposent d'une souplesse suffisante.

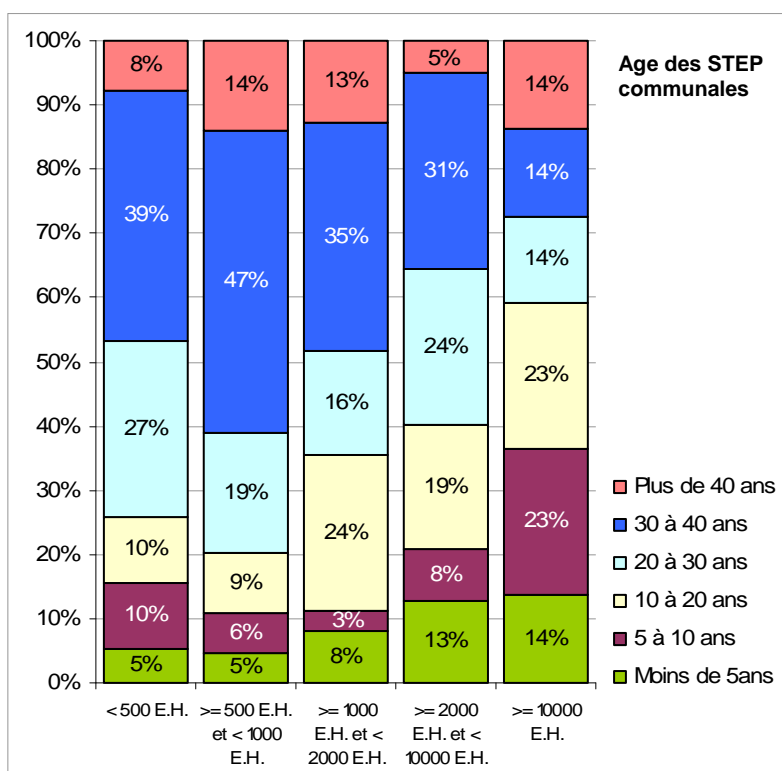
Pour les stations d'épuration supérieure à 10 000 E.H., il n'y a pas de dispositif fonctionnant à pleine capacité. Dans ces agglomérations tout particulièrement de grande taille, le dimensionnement d'une station d'épuration tient compte des activités industrielles et commerciales existantes et en projet. Il peut arriver qu'une entreprise importante ferme ou ne s'installe pas ; cela a un impact marqué sur la charge polluante admise sur une station d'épuration. Cette situation peut se retrouver également dans des agglomérations de plus petite taille avec la même conséquence. Il faut également précisé que c'est dans cette gamme que la mise en conformité avec la Directives Eau Résiduaire Urbaine (DERU) s'est opérée au cours de ces dernières années.

## E. L'âge des dispositifs

**133 stations** d'épuration ont plus de **30 ans**, soit 46% des dispositifs. Cet âge correspond à la durée d'amortissement d'une station d'épuration. 53 dispositifs ont 10 ans et moins.

Les stations les plus anciennes n'ont généralement pas été conçues pour des normes de rejet aussi contraignantes qu'actuellement, particulièrement pour des paramètres comme l'azote et le phosphore. Elles ne présentent pas les mêmes garanties de fiabilité que des dispositifs plus récents utilisant des technologies modernes (automatisation, sécurité de fonctionnement...).

Néanmoins, certaines stations anciennes, à l'image de celles de type boues activées, peuvent atteindre de bons niveaux de traitement si elles sont sous chargées ou surtout, si elles ont bénéficié d'améliorations pour les maintenir performantes.

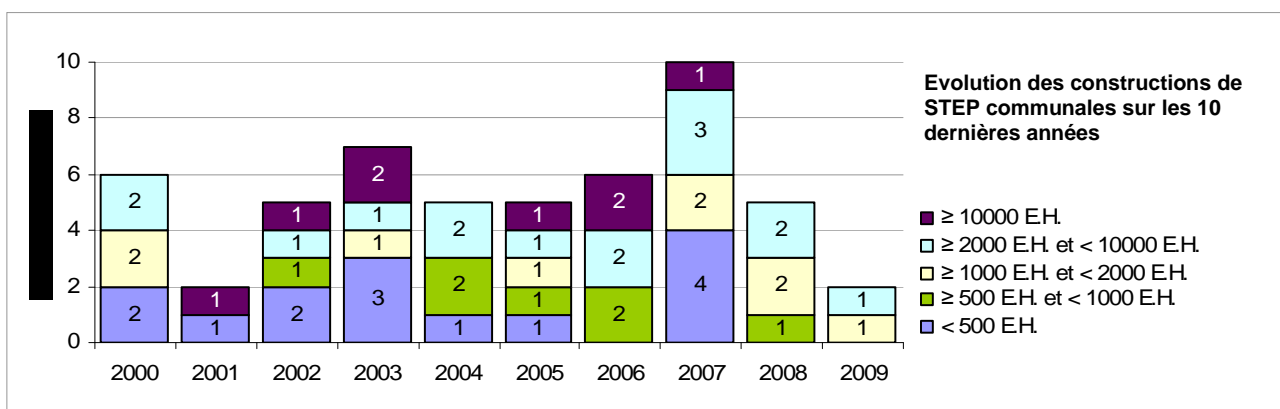


Le parc des stations d'épuration de moins de 2000 E.H. est globalement vieillissant. La priorité a été donnée à la reconstruction des gros dispositifs.

La proportion de stations d'épuration de plus de 30 ans est la plus importante pour la gamme de capacité comprise entre 500 et 1000 E.H. Ceci peut être la conséquence de deux phénomènes, d'une part le faible renouvellement des dispositifs de moins de 1000 E.H. et d'autre part la construction de nouveaux dispositifs pour des hameaux ou des communes de petites tailles (moins de 500 E.H.) qui étaient auparavant en assainissement non collectif.

## F. L'évolution des constructions de stations d'épuration sur 10 ans

De 2000 à 2009, 53 stations d'épuration ont été construites. La gamme des dispositifs d'une capacité supérieure ou égale à 10 000 E.H. compte 8 constructions. La Directive relative aux eaux résiduaires urbaines (ERU) du 21 mai 1991 impose aux agglomérations de plus de 10 000 E.H. rejetant dans une zone sensible (cas de l'ensemble de la Seine-et-Marne) de mettre en place un traitement rigoureux avant le 31 décembre 1998. Ces dispositifs ont donc été prioritaires mais certains projets ont abouti après cette échéance. Les 14 nouvelles installations de moins de 500 E.H. concernent pour partie la création d'un assainissement collectif.



## G. Les modes d'exploitation

Les systèmes d'assainissement peuvent être gérés en régie ou confiés à des sociétés privées dans le cadre de contrats d'affermage ou de prestations de service (pour les plus courants).

L'évolution des contraintes à la fois technologiques, réglementaires et administratives pousse les collectivités à se tourner de plus en plus vers une gestion privée de leurs équipements d'assainissement.

L'affermage est une des formes que peut prendre une délégation de service public. La collectivité délégante assure les investissements, le fermier (souvent une société privée) supporte les frais d'exploitation et d'entretien courant. Il se rémunère directement auprès de l'utilisateur par un prix convenu à l'avance dans le contrat d'affermage. Pour couvrir les investissements nécessaires au maintien du patrimoine, la collectivité vote chaque année une part du tarif qui lui reviendra (la «surtaxe»). Le fermier est chargé de recouvrer cette part auprès de l'abonné par la facture d'eau et de la restituer à la collectivité dans un délai court fixé par le contrat (entre trois et six mois).

La concession est plus rare. Le concessionnaire réalise et finance des ouvrages neufs et les extensions de réseau. Il assure l'entretien et le renouvellement des ouvrages correspondants et les remet à la collectivité en fin de contrat. Il gère le service à ses risques et périls. Sa rémunération est perçue directement auprès des usagers.

En prestation de service, l'exploitation du service est confiée à un prestataire extérieur sous la responsabilité financière de la collectivité ("risques et périls" supportés par la collectivité). L'exploitant perçoit une rémunération forfaitaire.

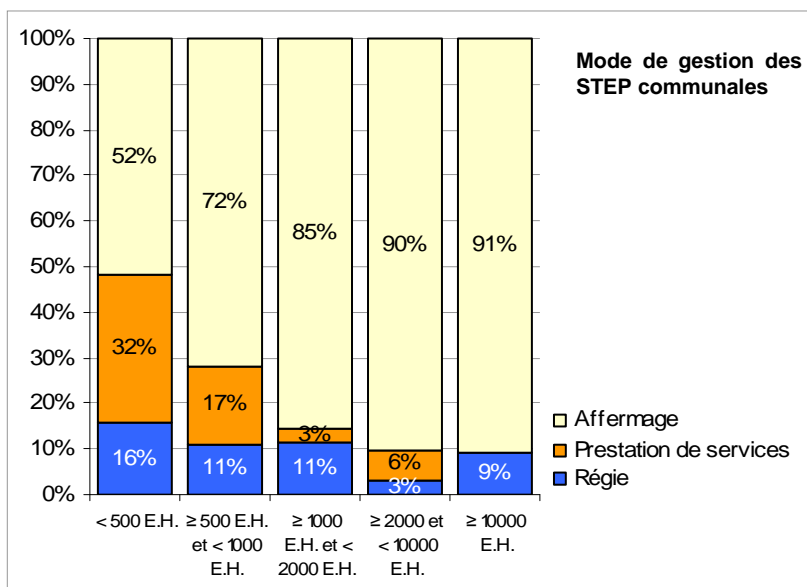
En régie (directe), la collectivité locale gère directement le service avec son personnel.

90% des stations d'épuration sont exploitées par des sociétés privées. La gestion en régie concerne principalement les dispositifs de capacité inférieure à 2000 E.H. On peut également noter que pour les dispositifs de moins de 1000 E.H la part des contrats de prestation de services est importante car les communes sont réticentes à passer au contrat d'affermage tout en reconnaissant la difficulté d'exploiter directement leur station d'épuration en régie.

En Seine-et-Marne, les plus importantes régies sont Meaux avec sa station d'épuration de 115 300 E.H. et Fontenay-Trésigny avec sa station d'épuration d'une taille beaucoup plus petite de 10 450 E.H.

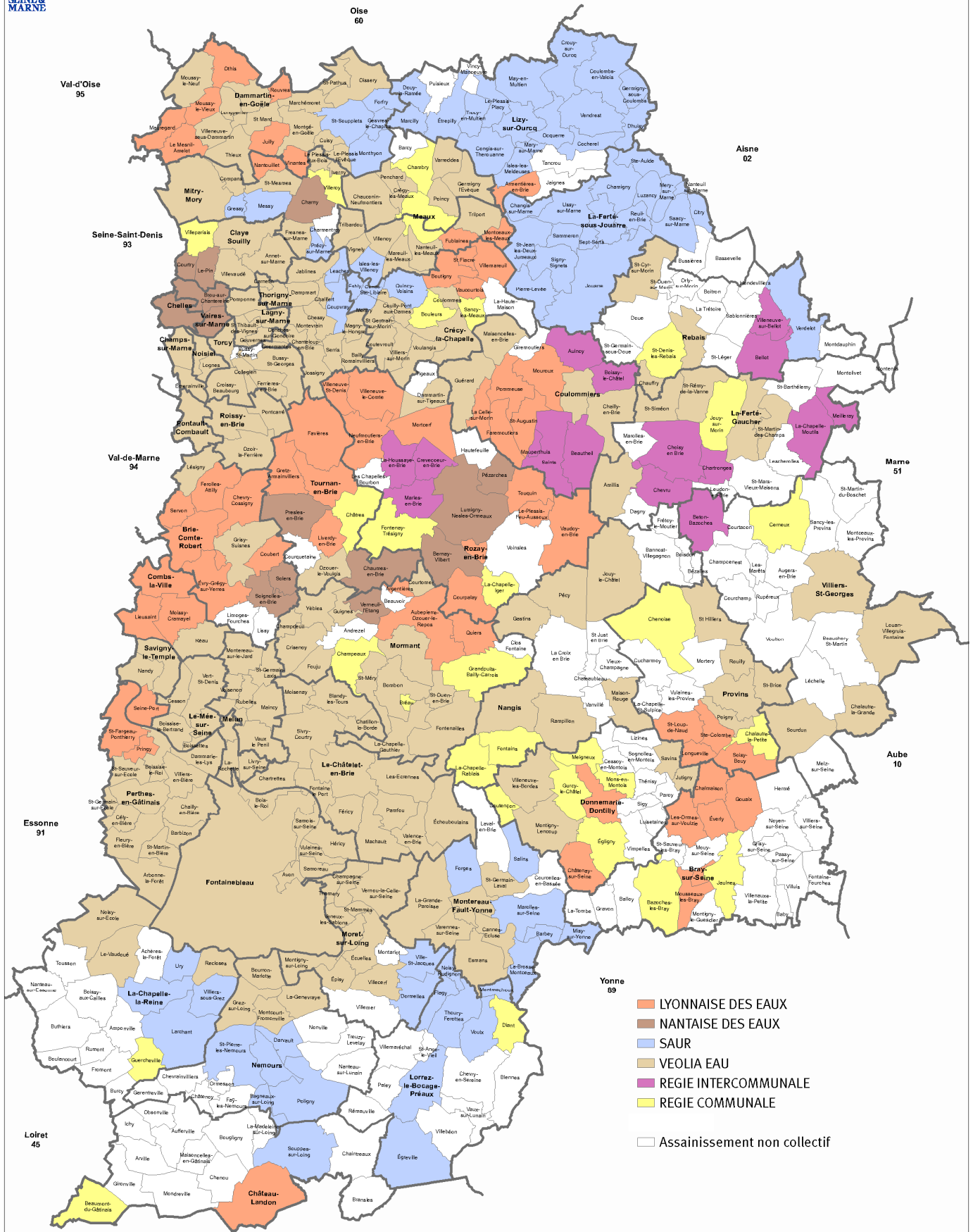
Les principales sociétés privées exploitant les stations d'épuration et leurs réseaux sont :

- Veolia Eau
- Lyonnaise des Eaux
- SAUR
- Nantaise des Eaux



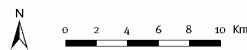
Les cartes présentées dans les pages suivantes illustrent la répartition de ces sociétés sur les compétences exploitation des réseaux d'assainissement et traitement des eaux usées. La société associée à une commune pour le traitement des eaux usées correspond à celle qui exploite le dispositif de plus grande taille sur lequel la commune fait traiter ses eaux usées. Ce traitement des données présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte la part de pollution envoyée par une commune sur des dispositifs différents. Cette carte tient compte des changements d'exploitant connus au début de 2011.

# Les exploitants des réseaux d'assainissement en Seine-et-Marne

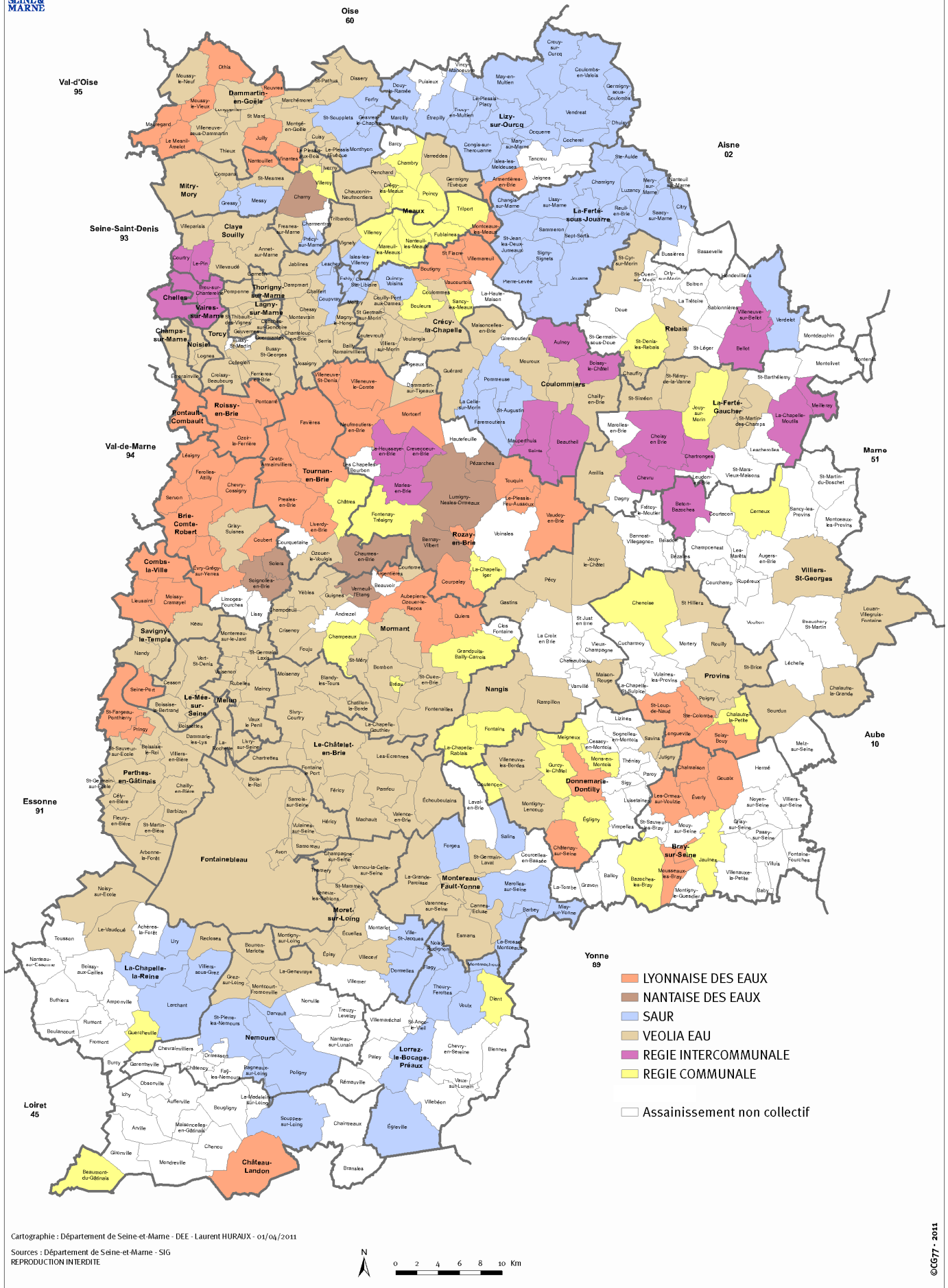


- LYONNAISE DES EAUX
- NANTAISE DES EAUX
- SAUR
- VEOLIA EAU
- REGIE INTERCOMMUNALE
- REGIE COMMUNALE
- Assainissement non collectif

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 01/04/2011  
 Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG  
 REPRODUCTION INTERDITE

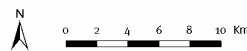


# Les exploitants des stations d'épuration en Seine-et-Marne



- LYONNAISE DES EAUX
- NANTAISSE DES EAUX
- SAUR
- VEOLIA EAU
- REGIE INTERCOMMUNALE
- REGIE COMMUNALE
- Assainissement non collectif

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 01/04/2011  
 Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG  
 REPRODUCTION INTERDITE



## H. Le fonctionnement des systèmes d'assainissement

Le SATESE de Seine-et-Marne a élaboré depuis 2003 une méthodologie d'évaluation de la qualité de fonctionnement des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration.

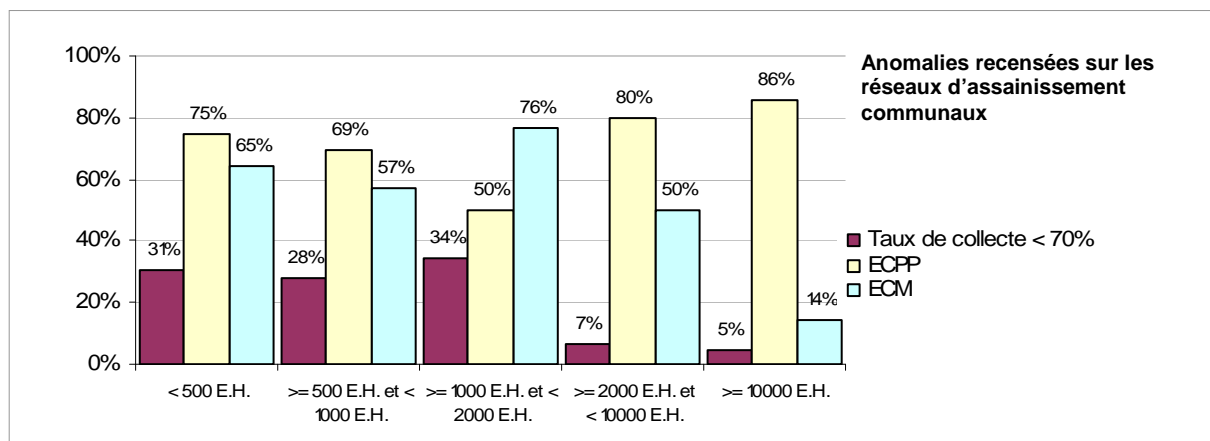
Les critères de notation sont repris dans la méthodologie détaillée en annexe de ce document. Ils ont été mis au point par le SATESE et validés par l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat.

Les résultats présentés s'appliquent aux données de fonctionnement 2009. Le traitement des données est effectué informatiquement, ce qui lui confère une homogénéité optimum pour l'analyse globale de l'ensemble du parc. A contrario, la notation obtenue pour un système d'assainissement particulier peut être faussée par un défaut de qualité des chiffres issus des données d'exploitation de la station.

Il convient également de préciser que le dispositif noté est celui qui a fonctionné majoritairement sur l'année 2009. En conséquence, une station d'épuration, mise en service en fin d'année, ne sera évaluée que l'année suivante.

### 1) Résultats de l'évaluation des réseaux d'assainissement

Les comportements des réseaux, définis en fonction de la taille des stations correspondantes et des trois principales anomalies explicitées ci-après, sont détaillés dans le graphique suivant :



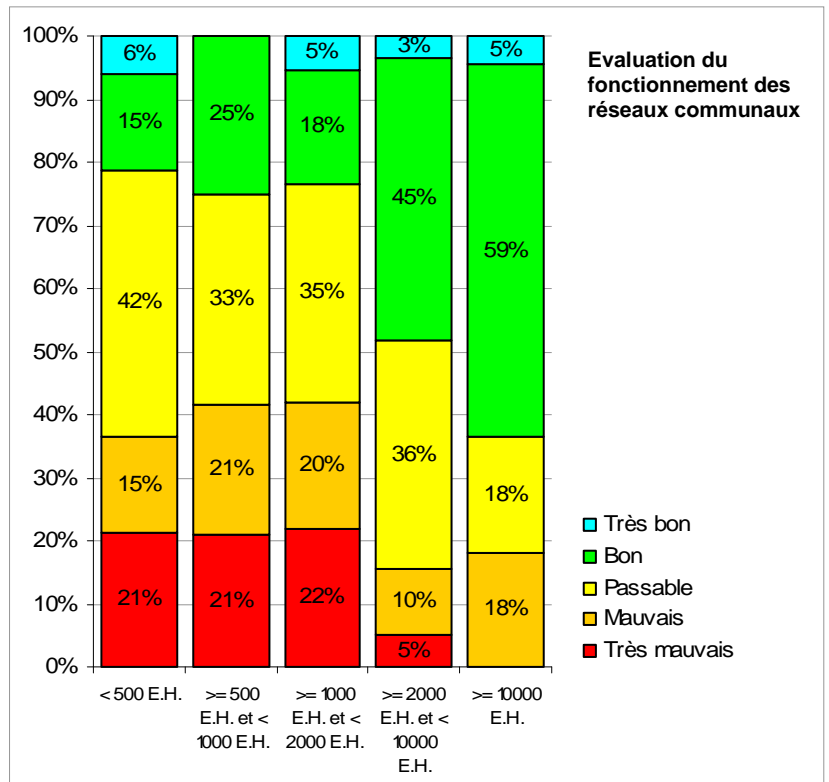
Le taux de collecte représente la part de la pollution générée dans une agglomération reçue à la station d'épuration. En dessous de 70%, il a été considéré que celui-ci présentait un déficit significatif et donc une forte présomption de rejet d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel. Cette anomalie concerne principalement les petits systèmes d'assainissement de taille inférieure à 2000 E.H.

La présence importante d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) et d'Eaux Claires Météoriques (ECM) traduit un dysfonctionnement du réseau de collecte qui peut générer une surcharge hydraulique des ouvrages nuisible au bon fonctionnement de la station d'épuration. Les ECPP correspondent principalement à des défauts d'étanchéité du réseau d'assainissement ou à des fuites d'eau potable, et les ECM sont liées à des mauvais



branchements ou à des arrivées excessives d'eaux pluviales. Les problèmes d'ECPP et d'ECM sont malheureusement fréquents. La problématique des eaux pluviales est mieux prise en compte pour les gros dispositifs très souvent équipés d'un bassin d'orage. Le système de notation utilisé tient compte de la présence de ces bassins en estimant que la problématique des ECM est traitée pour ces dispositifs. C'est pourquoi, le taux de stations d'épuration de plus de 10 000 E.H. présentant un problème important d'ECM est réduit à 14%.

L'origine de ces problèmes est diverse; on pourra citer la vétusté des réseaux, la mauvaise qualité de pose des collecteurs et des branchements particuliers (surtout pour les plus anciens),...

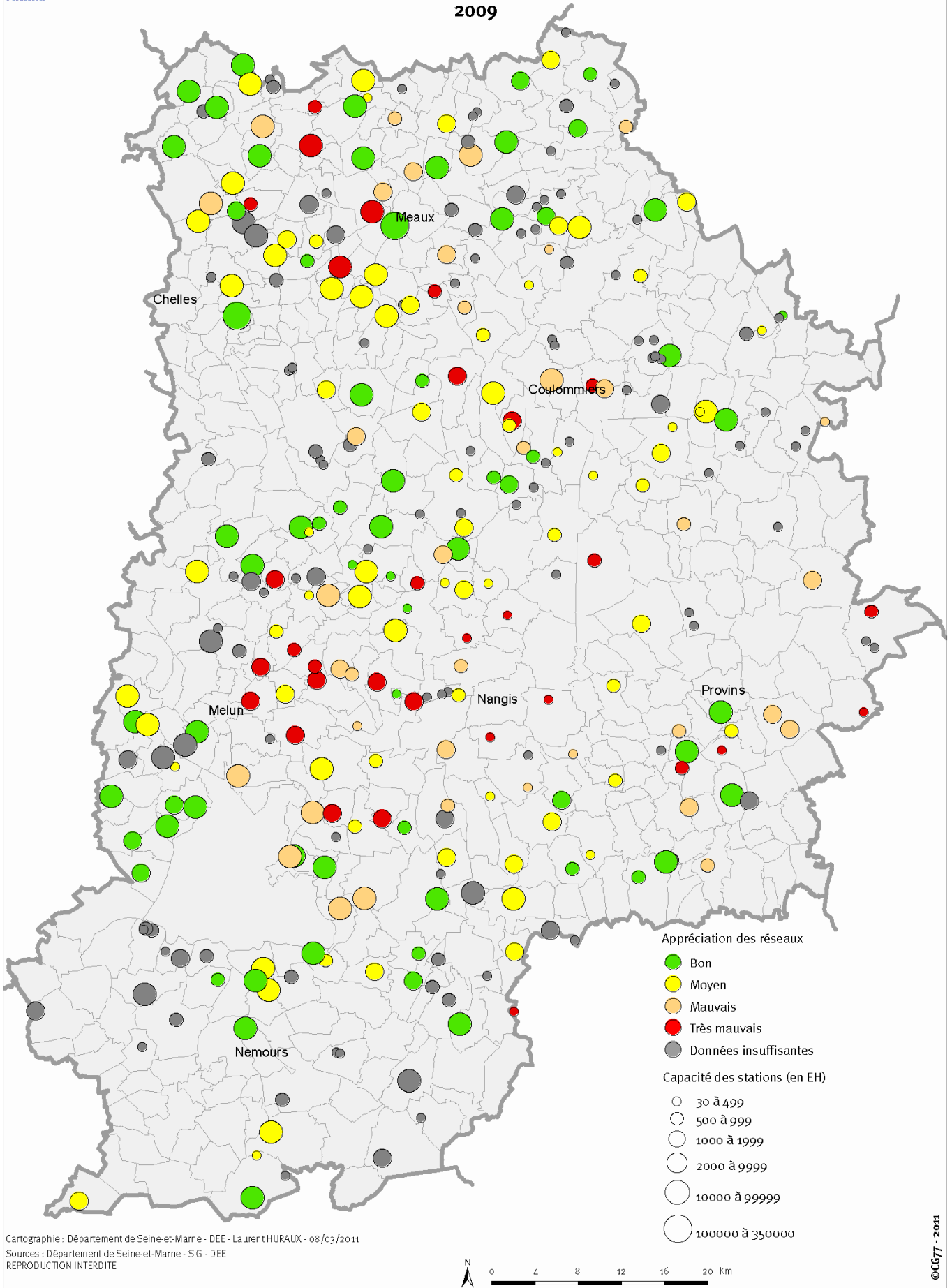


L'analyse des résultats, qui a porté sur les 215 réseaux d'assainissement où les données étaient exploitables, montre que 35% ont un bon ou très bon fonctionnement. Il apparaît que ceux des agglomérations de taille inférieure à 2000 E.H. présentent plus fréquemment des anomalies. La longueur de ces réseaux ramenée au nombre de raccordés est généralement importante, ce qui induit potentiellement plus de risques de dysfonctionnement. Par ailleurs, une anomalie identique (par exemple, une fuite d'eau potable ou le raccordement d'un drainage) sera plus impactante sur le fonctionnement d'une petite station d'épuration que sur une grande.

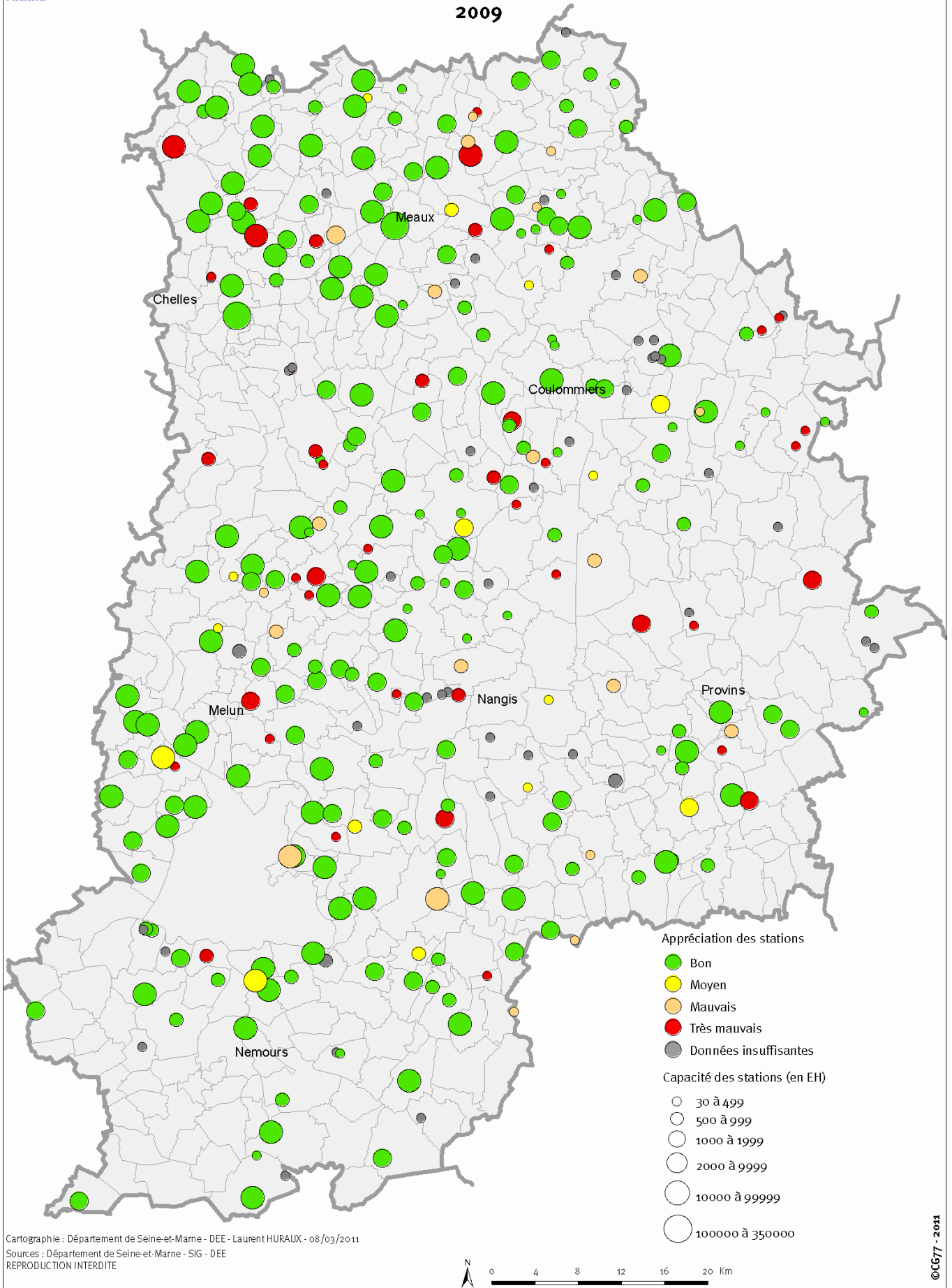
Pour les réseaux d'assainissement des agglomérations de plus de 2000 E.H., la réglementation impose une autosurveillance des déversements en réseau (déversoirs d'orage, trop pleins de postes de relèvement, surverses des bassins d'orage). Elle incite les maîtres d'ouvrage à prendre conscience des anomalies et à mettre en œuvre les travaux nécessaires à leur suppression. Au-delà de 10 000 E.H., les services d'assainissement sont plus structurés et plus performants pour la gestion de leurs réseaux.

Les cartes présentées dans les pages suivantes reprennent la notation de chaque réseau d'assainissement et de chaque station d'épuration.

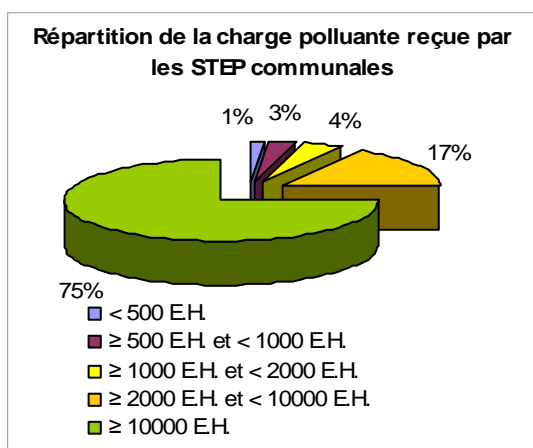
# Schéma départemental d'assainissement Assainissement collectif / Appréciation du fonctionnement des réseaux 2009



# Schéma départemental d'assainissement Assainissement collectif / Appréciation du fonctionnement des stations 2009



## 2) Résultats de l'évaluation des stations d'épuration

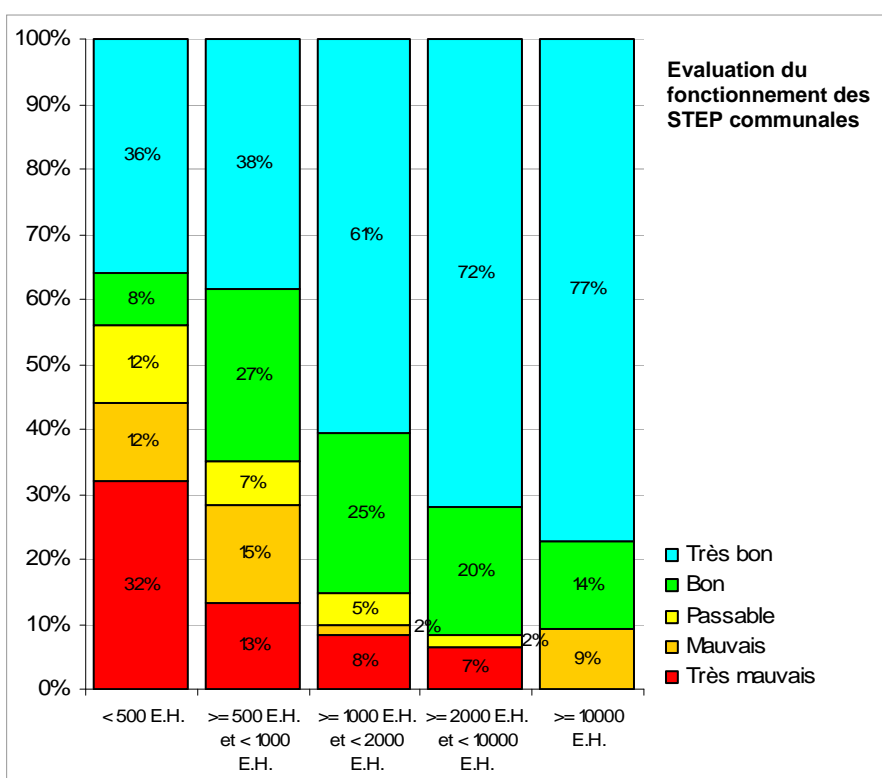


**75% de la pollution** est collectée dans les **22 stations d'épuration** de plus de 10 000 E.H.

En fonction de la taille des stations d'épuration, la répartition de leur notation est indiquée dans l'histogramme suivant en précisant que seuls les résultats de 254 stations d'épuration sur les 287 ont pu être exploités :

L'évaluation du fonctionnement des stations d'épuration est établie au regard des exigences de performance propres à chaque dispositif. Ainsi, un lagunage est jugé sur le respect de normes de rejet moins sévères qu'une filière boues activées. Le fonctionnement des stations d'épuration est jugé correct (au minimum passable) pour plus de 90% des stations d'épuration de taille supérieure à 1000 E.H.

L'histogramme met clairement en évidence une amélioration de la qualité du fonctionnement avec l'augmentation de la taille des dispositifs. Au dessus, de 2000 E.H., la proportion de stations d'épuration fonctionnant bien ou très bien s'élève à 91%.

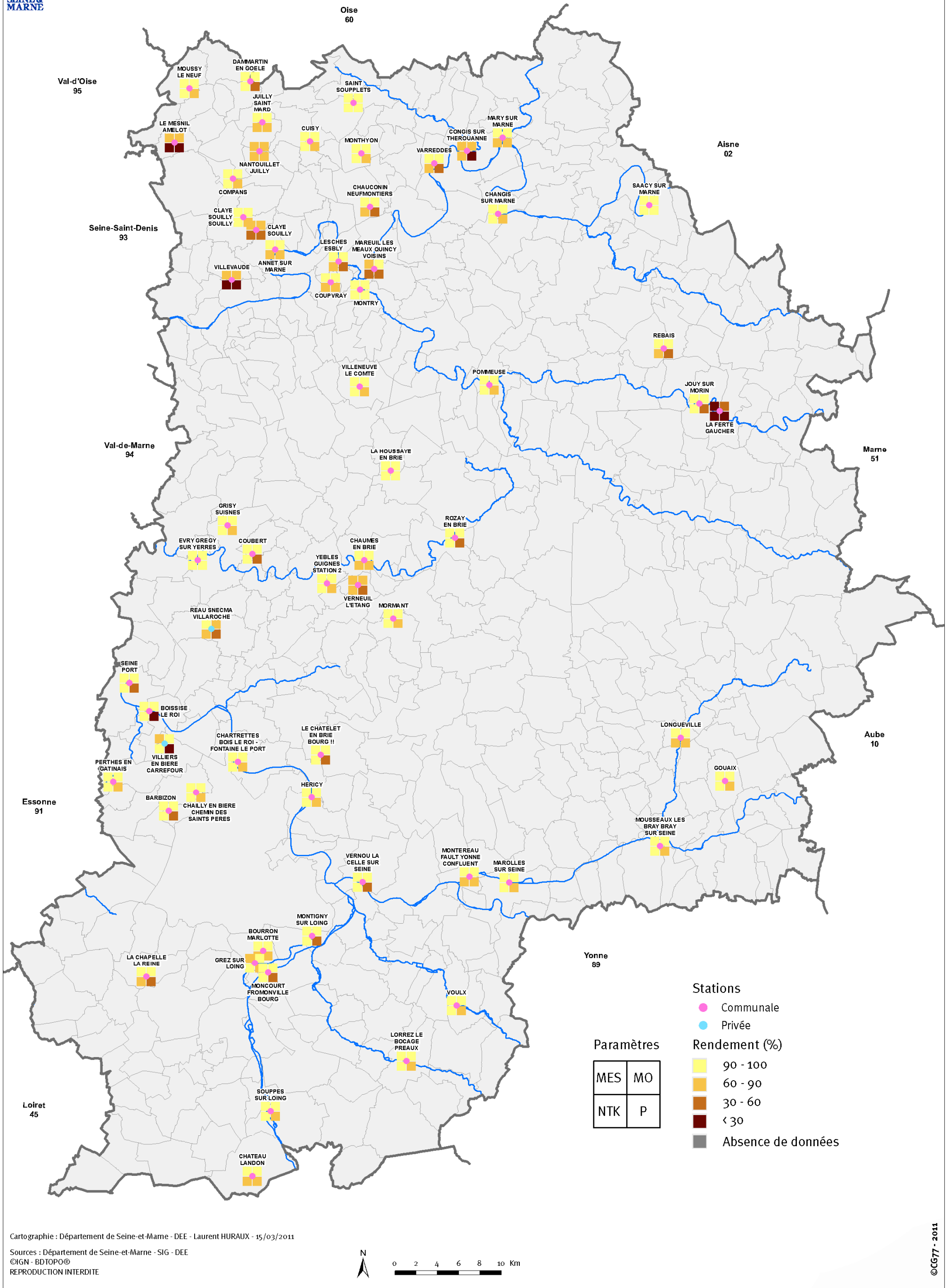


**74% des stations d'épuration évaluées ont un fonctionnement jugé bon à très bon** et reçoivent **90% de la pollution** traitée en Seine-et-Marne. 20% des stations d'épuration évaluées ont un fonctionnement apprécié comme non satisfaisant et admettent 9% de la pollution à traiter. Les 2 cartes suivantes illustrent l'efficacité épuratoire pour les stations d'épuration :

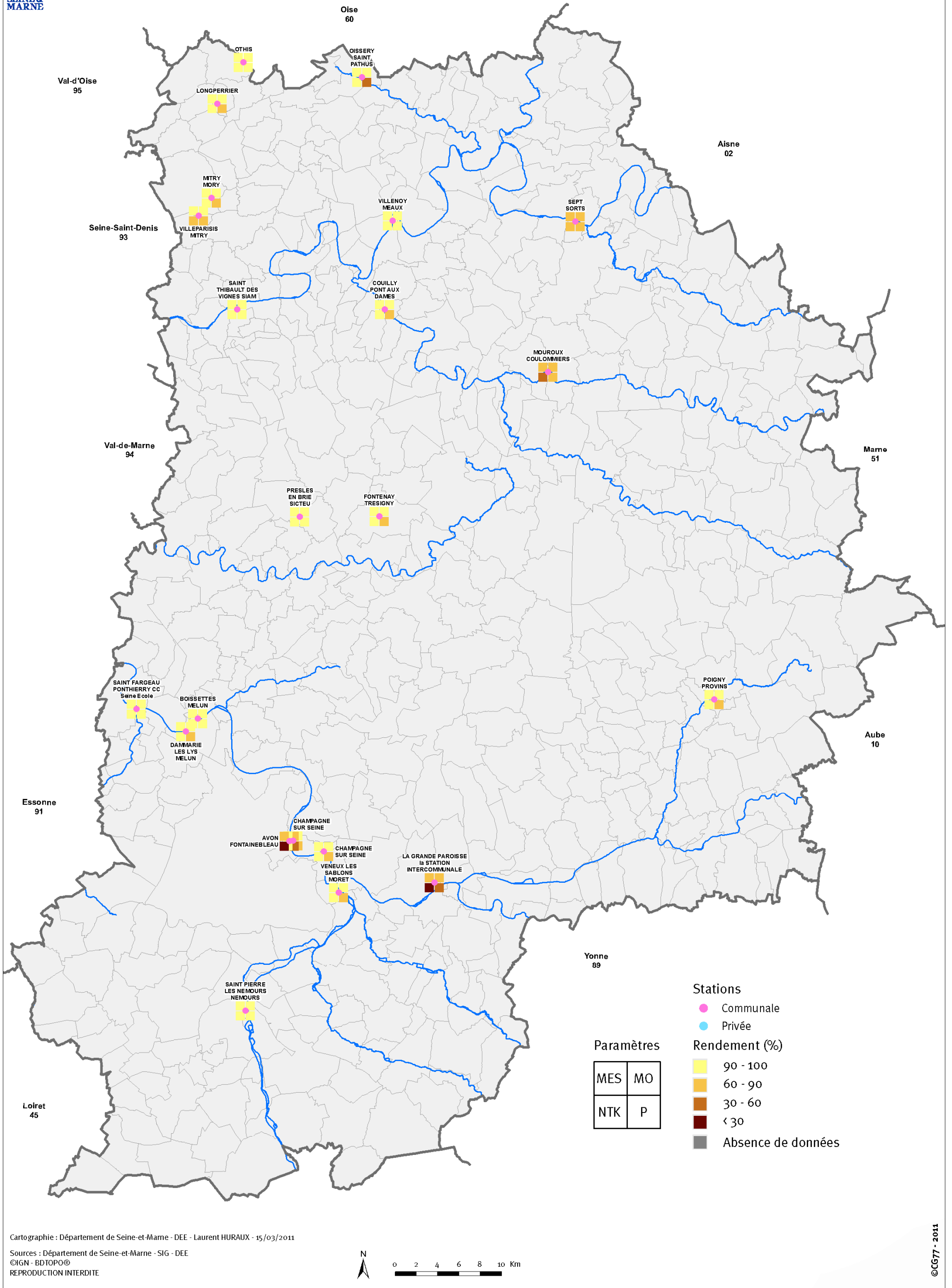
- De capacité comprise entre 2000 et 10 000 E.H.
- De capacité supérieure à 10 000 E.H.

L'efficacité épuratoire d'une station est calculée à partir du rendement d'épuration pour chacun des paramètres suivants : matières en suspension (MES), matières oxydables (MO), matières azotées (NK) et matières phosphorées (P). Plus la couleur associée au paramètre est foncée sur la carte, moins le dispositif est efficace dans son traitement.

## Rendements des stations d'épuration de 2 000 E.H. à moins de 10 000 E.H. (données 2009 SATESE de Seine-et-Marne)

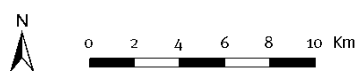


## Rendements des stations d'épuration de 10 000 E.H. et plus (données 2009 SATESE de Seine-et-Marne)



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 15/03/2011

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE  
©IGN - BDTOPO®  
REPRODUCTION INTERDITE



## a) Analyse spécifique du traitement de l'azote et du phosphore

Les procédés classiques de traitement des eaux usées permettent de transformer l'azote organique en nitrates en différentes étapes (réactions biologiques). Le traitement de l'azote global (NGL) consiste à pousser le traitement jusqu'à la transformation des nitrates en azote gazeux. Cette dernière étape consiste à priver les bactéries d'oxygène dissous pour qu'elles utilisent l'oxygène des nitrates.

Le traitement du phosphore est spécifiquement mis en place dans les filières de traitement. Certes, il se produit une assimilation du phosphore par les bactéries épuratrices mais ce phénomène reste limité (1% du flux de DBO5 éliminé). De même, sur les filières de type filtre à sable ou filtre planté de roseaux de moins de 4 ans, une partie du phosphore peut être piégée par le substrat (de l'ordre de 60 à 70% temporairement).

Le phosphore peut être éliminé selon deux procédés : la déphosphatation physico-chimique et la déphosphatation biologique. Ces deux techniques peuvent être combinées lorsque le niveau de rejet comporte une norme stricte en phosphore ( $\leq 2$  mg/l). Dans ce cas, on parle de déphosphatation mixte.

La déphosphatation physico-chimique consiste à faire précipiter le phosphore par ajout de sels métalliques. Le chlorure ferrique est souvent utilisé. Le phosphore est exporté vers les boues qui sont extraites régulièrement de la filière de traitement.

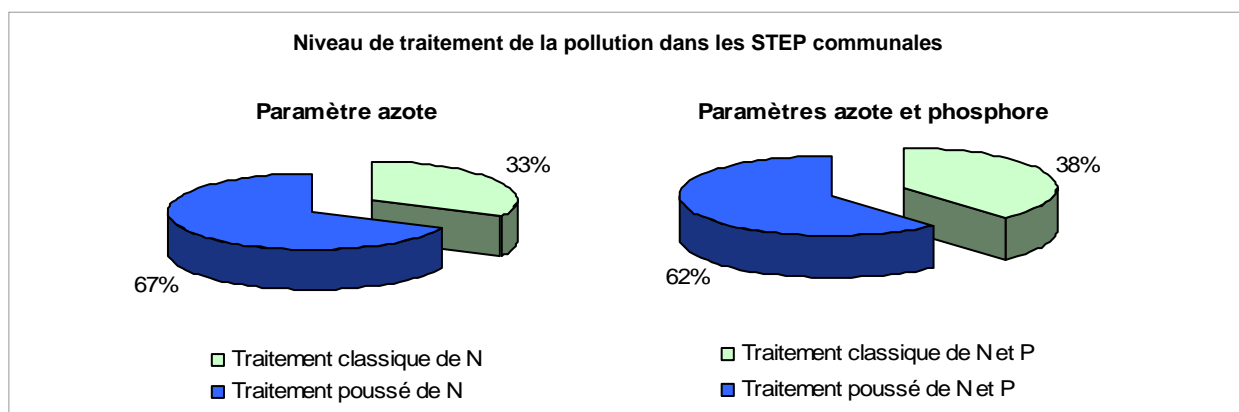
La déphosphatation biologique consiste à placer les bactéries épuratrices en manque total d'oxygène (ni libre, ni lié aux nitrates). En conditions de stress, les bactéries relarguent leur phosphore, mais lorsqu'elles sont de nouveau en présence d'oxygène, elles en assimilent davantage que leurs besoins pour leur croissance. C'est une élimination par sur assimilation du phosphore par les bactéries. Celui-ci est alors exporté avec les boues extraites de la filière de traitement.

L'analyse des caractéristiques techniques du parc des stations d'épuration de plus de 2000 E.H. montre que :

- 49 stations correspondant à 82% de la capacité épuratoire du parc, sont soumises à un traitement poussé de l'azote global,
- 39 stations, correspondant à 79% de la capacité épuratoire du parc, sont soumises à un traitement poussé de l'azote global et du phosphore total.

Pour les stations d'épuration de taille comprise entre 2000 E.H. et moins de 10 000 E.H., on trouve :

- 27 stations sur 62 soumises à un traitement poussé de l'azote global, soit 44%,
- 17 stations sur 62 soumises à un traitement poussé de l'azote global et du phosphore total, soit 27%.



L'exploitation des résultats d'épuration obtenus conduit aux informations principales suivantes :

- 44 stations, correspondant à 67% de la pollution traitée en Seine-et-Marne, assurent un traitement poussé de l'azote global,
- 28 stations, correspondant à 62% de la pollution traitée en Seine-et-Marne, assurent un traitement poussé de l'azote global et du phosphore total.

Ces chiffres n'intègrent pas la pollution éliminée par les dispositifs de petites capacités de type boues activées qui assurent généralement une bonne élimination de l'azote global par un réglage optimisé de leur système d'aération. Ces stations d'épuration n'ont généralement pas de norme de rejet sur ce paramètre.

## **b) La surveillance des micropolluants dans l'assainissement**

Un micropolluant est une substance susceptible d'engendrer des effets indésirables sur les organismes vivants même à très faible teneur. Ces substances imprègnent notre quotidien (des industriels aux particuliers) et se retrouvent en conséquence dans les eaux usées et les eaux pluviales, collectées par les stations d'épuration qui ne sont pas conçues pour traiter ces polluants.

On distingue deux sortes de micropolluants :

- les minéraux (métaux et métalloïdes) Exemples : Arsenic, Chrome, Cuivre, Plomb, Zinc... ;
- les organiques (hydrocarbures, solvants chlorés, phénols, pesticides, etc.). Ces derniers sont les plus nombreux et la plupart sont des substances synthétiques. Exemples : HAP, PCB, Atrazine, Diuron, Toluène...

Le ministère en charge de l'environnement a mis en place une véritable stratégie d'identification et de suivi des micropolluants dans les eaux résiduaires rejetées au milieu naturel.

L'arrêté du 22 juin 2007 ouvrait déjà la possibilité d'étendre la surveillance des rejets à tout polluant susceptible de dégrader l'état des eaux, incluant notamment les substances dangereuses.

La circulaire du 29 septembre 2010 vient préciser les modalités de suivi de ces substances dans les eaux traitées déversées dans les milieux aquatiques. La liste des micropolluants à mesurer lors de la campagne initiale en fonction de la taille de la station de traitement des eaux usées est fournie en annexe de ce rapport.

La stratégie de surveillance se décline ainsi :

- Suivi renforcé pour les stations d'épuration de capacité nominale  $\geq 100\ 000$  E.H. La campagne exploratoire du suivi renforcé repose sur une série de 4 mesures sur un jeu de 91 substances ou groupes de substances. Elle doit être réalisée en 2011 afin de commencer la surveillance régulière dès 2012 sur les substances émises de façon significative par les agglomérations concernées. La fréquence des mesures en surveillance régulière (entre 6 et 10 mesures) varie en fonction de la capacité nominale de la station d'épuration.



- Suivi adapté pour les stations d'épuration de capacité nominale  $\geq 10\ 000$  E.H. La campagne exploratoire du suivi adapté repose sur une série de 4 mesures sur un jeu de 49 substances ou groupes de substances. Elle doit être réalisée en 2012 afin de commencer la surveillance régulière dès 2013 sur les substances émises de façon significative par les agglomérations concernées. La fréquence des mesures en surveillance régulière (entre 3 et 6 mesures) varie également en fonction de la capacité nominale de la station d'épuration.

Dans les deux cas, la surveillance régulière fera l'objet d'une actualisation tous les 3 ans. En Seine-et-Marne, 2 stations d'épuration de plus de 100 000 E.H. sont concernées par le suivi renforcé. Il s'agit de la station d'épuration du SIAM à Saint-Thibault-des-Vignes d'une capacité de 350 000 E.H. et de celle de Meaux d'une capacité de 115 300 E.H. Le département compte 20 stations d'épuration soumises à un contrôle adapté.

### c) Consommation énergétique des stations d'épuration

La consommation d'énergie est un autre aspect de l'impact de l'assainissement sur l'environnement après les eaux rejetées et les boues d'épuration.

Le tableau suivant présente la consommation électrique en kWh/kg DBO5 éliminé par procédé épuratoire et par taille de station d'épuration sur 257 dispositifs :

kWh/kg DBO5 éliminé	< 500 E.H.	$\geq 500$ E.H. et < 1000 E.H.	$\geq 1000$ E.H. et < 2000 E.H.	$\geq 2000$ E.H. et < 10000 E.H.	$\geq 10000$ E.H.	Moyenne	Nbre de STEP
Boues activées	13,2	4,5	4,5	4,2	3,4	5,4	218
Biofiltration	-	-	-	-	1,5	1,5	2
Lit bactérien ou disques biologiques	1,4	3,4	-	-	-	2,4	4
Lagunage aéré	11,2	6,4	-	5,7	-	9,5	12
Filtre à sable	1,4	0,6	-	-	-	1,1	13
Filtre planté de roseaux	0,6	0,0	0,0	-	-	0,3	8
Moyenne	7,0	4,1	4,3	4,2	3,2	4,8	257 STEP

Les procédés de type filtre à sable et filtre planté de roseaux ne sont pas consommateurs d'électricité, à part, pour le relèvement des eaux à traiter. Les chiffres correspondants sont donc indicatifs car il existe différentes configurations possibles pour l'implantation des ouvrages en fonction de la topographie du terrain.

Le lagunage aéré est très énergivore pour une efficacité épuratoire moyenne.

Pour le procédé de type boues activées, le rendement énergétique évolue très nettement avec la taille des stations d'épuration. En effet, l'élimination d'un kg de DBO5 consomme moins d'électricité pour une installation de grande taille, il y a en effet quel que soit le type de

dispositif une consommation incontournable. Certes, les équipements sont plus nombreux sur ces dispositifs importants mais l'instrumentation en place permet une meilleure optimisation du traitement.

Les stations d'épuration de type boues activées consommant plus de 30% de plus d'électricité que la moyenne dans leur catégorie de taille sont comptabilisées dans le tableau suivant :

<b>STEP BA en « surconsommation » (+30%)</b>	< 500 E.H.	>= 500 E.H. et < 1000 E.H.	>= 1000 E.H. et < 2000 E.H.	>= 2000 E.H. et < 10000 E.H.	>= 10000 E.H.	Total
Nombre	0	5	8	13	1	27
%	0%	10%	14%	22%	6%	13%

Deux approches ont été croisées pour obtenir ces chiffres : l'approche consommation électrique par rapport à la pollution reçue (kWh/kg DBO5 traité) et l'approche consommation électrique par rapport à la pollution éliminée (kWh/kg DBO5 éliminé). Ainsi, les stations d'épuration ayant une consommation électrique normale par rapport à la pollution entrante mais sujettes à des dysfonctionnements dans leur traitement (mauvais rendements épuratoires) entraînant un ratio kWh/kg DBO5 éliminé élevé sont écartées de ce bilan.

Ces chiffres sont à analyser avec précaution car le niveau d'équipements, les performances épuratoires et le traitement des boues (niveau de déshydratation) ne sont pas identiques pour des stations de même taille. Une analyse très précise serait nécessaire dans ce domaine pour en tirer des conclusions pertinentes et probablement plus individualisées.

#### **d) La production annuelle de boues des stations d'épuration**

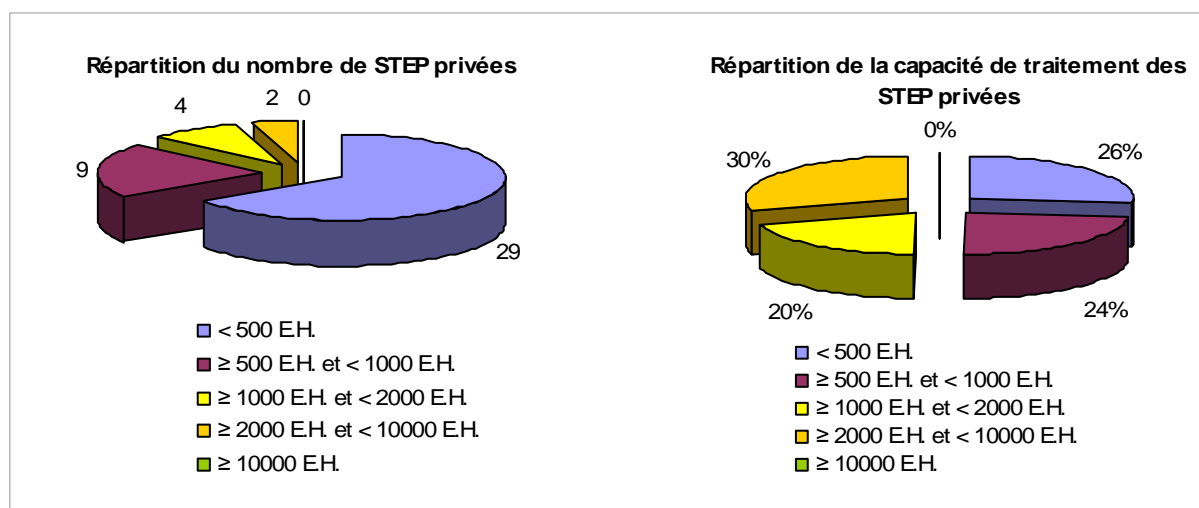
En 2009, on constate que :

- 17 500 tonnes de boues, chiffre exprimé en matières sèches, ont été produites (hors curages de lagunages et de lits plantés de roseaux). Ces filières de traitement permettent une accumulation de la production de boues sur plusieurs années. C'est dans une perspective de comparaison interannuelle que les évacuations de boues issues de ces filières ne sont pas comptabilisées dans la production annuelle. En 2008, cette production de boues était de 17 690 tonnes. On observe donc une stabilité relative de la production de boues.
- La destination principale des boues est l'agriculture avec 99% du gisement, le 1% restant étant évacués en Centre d'Enfouissement Technique, incinérés ou stockés (cf. Observatoire de l'eau 2010 - Gestion agronomique des boues épandues en Seine-et-Marne).

### III. Evaluation du fonctionnement des stations d'épuration privées

#### A. La capacité de traitement

L'ensemble des **44 stations d'épuration privées** représente une capacité épuratoire de 24 158 E.H., soit moins de **2% de la capacité épuratoire totale** (stations d'épuration communales et privées cumulées).



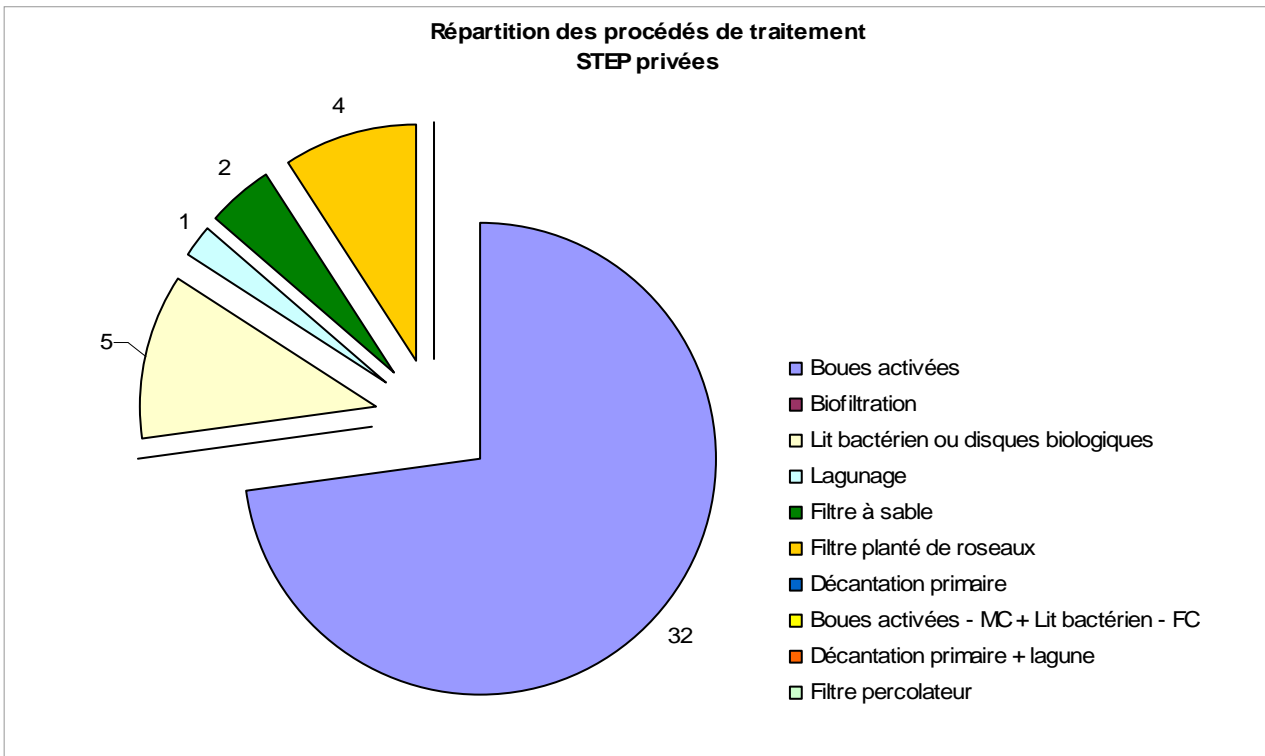
Les stations d'épuration privées de plus de 2000 E.H. ne sont qu'au nombre de 2 en sachant que l'une doit à terme être supprimée pour être raccordée à un réseau communal. Elles sont essentiellement de petite capacité avec 66% de dispositifs de moins de 500 E.H.

#### B. Les procédés de traitement

En 2009, le SATESE a également suivi dans le département 44 dispositifs qui appartiennent à des structures privés (maison de retraite, camping, hôpital, etc...)

Le procédé de traitement le plus représenté est comme pour les communes le type **boues activées** : **73%** de l'ensemble des dispositifs privés, soit **32 STEP**. Ce constat peut s'expliquer par le fait que ces dispositifs sont assez âgés, il n'y avait donc pas à l'époque d'autres types de dispositifs. De plus, les maîtres d'ouvrage n'ont souvent pas une démarche aussi pointue que dans les collectivités et ont tendance à retenir le dispositif proposé par l'aménageur sans réelle comparaison.

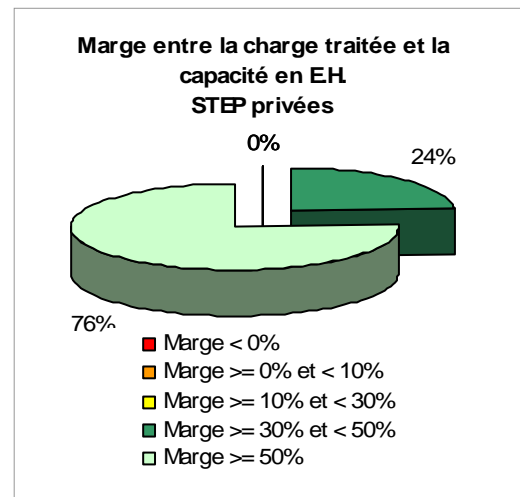
La nature des dispositifs se répartit comme suit :



### C. Le niveau de charge polluante

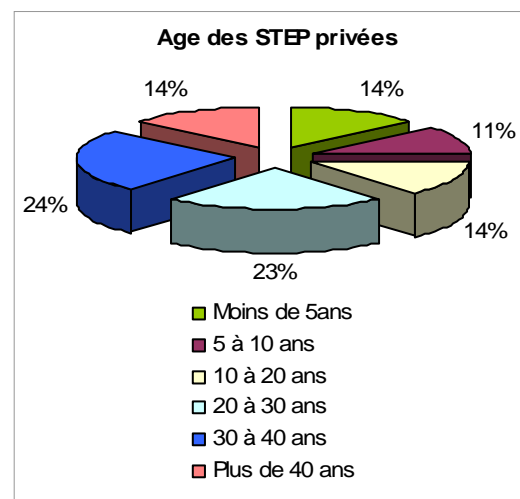
En 2009, les **44 stations d'épuration privées** d'une capacité totale de 24 158 E.H. ont reçu une pollution équivalente à 5 929 E.H. ; ce qui correspond à un taux de charge global de **25%**. La pollution admise sur les stations d'épuration privées représente moins de 1% de la pollution totale reçue sur les dispositifs communaux et privés.

Les stations d'épuration privées semblent peu chargées, on retrouve ici aussi le problème évoqué précédemment sur la conception et le dimensionnement de ces dispositifs par les aménageurs. Néanmoins, les données d'exploitation de ces sites sont généralement insuffisantes.



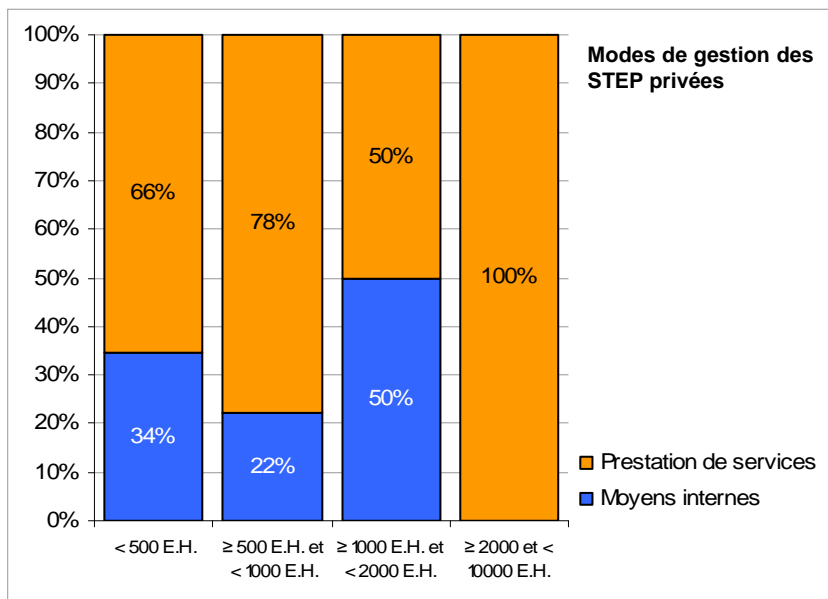
### D. L'âge des dispositifs

17 stations d'épuration privées ont plus de 30 ans, soit 38% des dispositifs. Cet âge correspond à la durée d'amortissement d'une station d'épuration. 11 dispositifs ont moins de 10 ans. Ils correspondent pour la plupart à des dispositifs qui ont rénovés ou reconstruits.



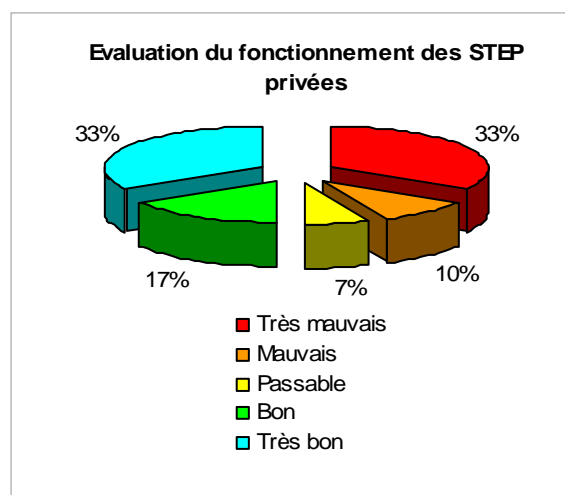
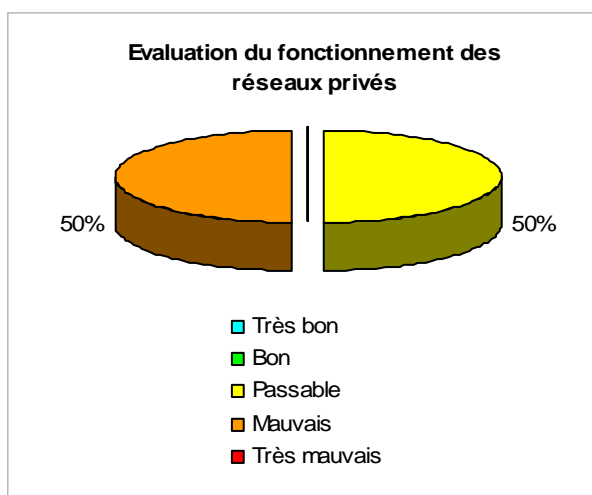
## E. Les modes d'exploitation

Très souvent, les maîtres d'ouvrage de ces stations d'épuration privées font appel à des sociétés extérieures pour les aider à les entretenir. L'exploitation en interne est néanmoins plus importante que pour les dispositifs communaux. Les services de maintenance des entités sont en permanence sur place ce qui peut expliquer cette approche de gestion.



## F. Le fonctionnement des systèmes d'assainissement

Du fait de l'évolution de ses missions et de son champ d'intervention, le SATESE dispose de peu de données de fonctionnement sur les systèmes d'assainissement privés. Il faut également souligner que les équipements permettant le suivi sont le plus souvent absents ou peu performants.



Les stations d'épuration privées ont un fonctionnement jugé correct pour 57% d'entre elles. La proportion de dispositifs au fonctionnement insuffisant est donc importante. Cela peut s'expliquer par une exploitation moins rigoureuse et par des investissements ou des renouvellements non réalisés.

# Annexes






## I. Méthodologie de notation des systèmes d'assainissement

### Critères d'évaluation et de classement des réseaux d'assainissement :

Pour évaluer le fonctionnement des réseaux, trois critères d'évaluation ont été retenus : le taux de collecte, la présence d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) et la collecte d'eaux claires météoriques (ECM). Ils sont obligatoires pour établir la notation sur 20 points. En cas d'absence d'une donnée, les données sont qualifiées d'insuffisantes.

- **Le taux de collecte (10 points) :** C'est le rapport de la quantité de matières polluantes captée par le réseau à la quantité de matières polluantes générée dans la zone desservie par le réseau. Il permet de mettre en évidence l'efficacité de la collecte des eaux usées par le réseau d'assainissement. Le taux de collecte est considéré comme insuffisant quand il est inférieur à 70%.
- **La présence d'Eaux Claires Parasites Permanentes (5 points) :** Les ECPP correspondent soit à des apports très localisés avec le raccordement de sources, de lavoirs ou de drains au réseau d'eaux usées, soit à des apports dus à des défauts structurels (cassures, fissures, branchements non étanches...) rendant ainsi le réseau non étanche aux eaux de nappe. Les 5 points ne sont attribués qu'en cas d'absence d'ECPP.
- **La présence d'Eaux Claires Météoriques (5 points) :** Pour montrer la présence anormale d'eaux pluviales, il faut prendre en compte la nature du réseau. En effet, certains réseaux peuvent être pour partie de type séparatif (un réseau pour les eaux usées et un réseau pour les eaux pluviales) et pour partie de type unitaire (un réseau unique pour l'ensemble des eaux). Suivant la proportion de réseau séparatif ou unitaire, on définira si la collecte d'eau pluviale est anormale ou non. On notera que la présence d'un bassin d'orage (qui stocke les surdébits par temps de pluie en vue de leur traitement ultérieur) est traduite par l'obtention des 5 points correspondants.

La note finale, établie sur 20, permet de classer les réseaux dans l'une des catégories suivantes :

<b>Note = 20/20</b>	<b>Fonctionnement très bon</b>	
<b>Note = 15/20</b>	<b>Fonctionnement bon</b>	
<b>Note = 10/20</b>	<b>Fonctionnement passable</b>	
<b>Note = 5/20</b>	<b>Fonctionnement mauvais</b>	
<b>Note = 0/20</b>	<b>Fonctionnement très mauvais</b>	

### Critères d'évaluation et de classement des stations d'épuration :

Les critères de notation de la qualité de fonctionnement des dispositifs de traitement se répartissent sur 350 points lorsque les données collectées sur le terrain par le SATESE le permettent et selon leur capacité.

Pour évaluer le fonctionnement des stations, cinq critères d'évaluation ont été retenus : le fonctionnement hydraulique, l'efficacité épuratoire de la station, le respect des normes de rejet, la production de boues et la destination des boues.






Des critères minimum de notation ont été retenus ; les données peuvent donc être qualifiées d'insuffisantes.

- **Le fonctionnement hydraulique (10 points) :** Une station d'épuration est caractérisée par sa capacité hydraulique. Le dépassement de cette capacité, en raison de collecte d'eaux claires parasites ou météoriques, favorise le dysfonctionnement de la station.
- **L'efficacité épuratoire de la station (40 points) :** L'efficacité épuratoire d'une station est calculée à partir du rendement d'épuration pour chacun des paramètres suivants : matières en suspension (MES), matières oxydables (MO), matières azotées (NK) et matières phosphorées (P). Pour les stations en autosurveillance, les rendements retenus sont ceux de l'autosurveillance. Pour les autres stations, il s'agit de la moyenne annuelle obtenue sur les visites du SATESE.
- **Le respect des normes de rejet (120 points) :** Chaque station doit respecter un niveau de rejet exprimé par différents paramètres analytiques d'évaluation de la pollution (MES, DBO<sub>5</sub>, DCO, NK, NGL et P). 20 points sont attribués, pour chaque paramètre, si le rejet de la station ne dépasse pas la norme au cours de l'année. Pour les dispositifs en autosurveillance, les concentrations retenues sont les valeurs moyennes de l'autosurveillance. Pour les autres stations, il s'agit des concentrations maximales constatées lors des visites du SATESE. Pour les dispositifs de plus de 10 000 E.H., les normes de rejet appliquées sont celles de la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines (E.R.U.) reprises dans l'arrêté du 22 juin 2007. L'introduction de ces normes doit pouvoir faire ressortir les dispositifs qui ne sont pas suffisamment performants au regard de la réglementation actuelle.
- **La production de boues (160 ou 70 points selon la capacité) :** Cette partie de la notation ne concerne que les stations qui produisent des boues évacuées régulièrement et ne s'applique donc pas aux lagunages, aux filtres plantés de roseaux, aux filtres à sable et aux filtres percolateurs (notamment équipés d'ouvrage de décantation primaire). Les points sont attribués proportionnellement à une production théorique. Ce critère de notation est très important car la production de boue est proportionnelle à la quantité de pollution éliminée mais cette donnée est parfois difficile à évaluer de manière précise. Le nombre de points est de 160 pour les stations d'épuration de moins de 2 000 E.H. car les données sur le fonctionnement de la filière eau sont ponctuelles (1 à 2 visites du SATESE) et dans ce cas, la production de boues reflète davantage la performance globale du traitement sur l'année. La notation se fait donc sur 70 points pour les dispositifs de plus de 2 000 E.H. Néanmoins, sur quelques stations d'épuration de

plus de 2 000 E.H. l'autosurveillance réglementaire peut encore faire défaut. Dans ce cas, le critère de production de boues est noté sur 160 points.

- **Destination des boues (20 points) :** Les stations pour lesquelles la destination est conforme : valorisation agricole, stockage, Centre d'Enfouissement Technique ou incinération obtiennent 20 points ou l'équivalent de leur note GEVAL (grille d'évaluation nationale de valorisation agricole des boues).

La note finale obtenue sur 20 permet de classer la station d'épuration dans l'une des catégories suivantes :

<b>Note <math>\geq 16/20</math></b>	<b>Fonctionnement très bon</b>	
<b>Note <math>\geq 12</math> et <math>&lt; 16/20</math></b>	<b>Fonctionnement bon</b>	
<b>Note <math>\geq 10</math> et <math>&lt; 12/20</math></b>	<b>Fonctionnement passable</b>	
<b>Note <math>\geq 8</math> et <math>&lt; 10/20</math></b>	<b>Fonctionnement mauvais</b>	
<b>Note <math>&lt; 8/20</math></b>	<b>Fonctionnement très mauvais</b>	

#### Critères d'évaluation et de classement des systèmes d'assainissement :

La note du système d'assainissement est obtenue par pondération des deux notes attribuées au réseau d'assainissement et à la station d'épuration. Les coefficients de pondération sont respectivement de 0,4 et de 0,6.

Les catégories de notes sont identiques à celles des stations d'épuration.



## II. Notation des systèmes d'assainissement

Les tableaux présentés dans les pages suivantes reprennent les notations attribuées à chaque système d'assainissement.

Le classement est réalisé par milieu récepteur du rejet des stations d'épuration.

Le milieu récepteur est composé de Fleuve=>Rivière 2=>Rivière 1=>Ru.

Cette présentation permet d'avoir une vision globale des rejets de l'assainissement par cours d'eau.

Afin de faciliter la recherche d'un système d'assainissement, la liste suivante donne pour chaque système d'assainissement son milieu récepteur.

Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru
Achères la Forêt/DOMAINE DES FONTAINES	500				
Achères la Forêt/DOMAINE DU BOIS DE LA GARENNE	250				
Achères la Forêt/STATION SERVICE LECLERC	780				
Amillis/BOURG	330	MARNE	Grand Morin	Aubetin	
Annet sur Marne/BOURG	3000	MARNE			Fossé
Arbonne la Forêt/BOURG	1500	SEINE	Ecole	Rebais	Mondelinotte
Argentières/BOURG	350	SEINE	Yerres		
Armentières en Brie/BOURG	1500	MARNE			
Aubepierre Ozouer le Repos/BOURG	250	SEINE	Yerres		Avon
Aulnoy/HAMEAU DE FOUR CHAUD	60	MARNE	Grand Morin	Avenelles	Rognon
Aulnoy/HAMEAU DE VILLERS	120	MARNE	Grand Morin	Avenelles	Rognon
Avon/FONTAINEBLEAU	23000	SEINE			
Barbizon/BOURG	3800				
Bazoches les Bray/BOURG	900	SEINE			Fossé
Beaumont du Gatinais/BOURG	1050	SEINE	Loing		Fusain
Beauthuil/BOURG	400	MARNE	Grand Morin	Aubetin	Maclin
Beauthuil/HAMEAU DE VILLERS	50	MARNE	Grand Morin	Aubetin	Maclin
Bellot/BOURG	600	MARNE	Petit Morin		
Bernay Vilbert/BOURG	1000	SEINE	Yerres		
Béton Bazoches/BOURG	800	MARNE	Grand Morin	Aubetin	
Blandy les Tours/BOURG	1000	SEINE	Almont	Ancoeur	
Boissettes/MELUN	77000	SEINE			
Boissise le Roi/BOURG	8000	SEINE			
Boissy le Chatel/BOURG	800	MARNE	Grand Morin		
Bombon/BOURG	1000	SEINE	Almont	Ancoeur	
Bouleurs/BOURG	1500	MARNE	Grand Morin		Mesnil
Bourron Marlotte/BOURG	3300	SEINE	Loing		
Boutigny/BOURG	1700	MARNE			Cygnés
Bréau/BOURG	250	SEINE	Almont	Ancoeur	
Brie Comte Robert/LYCEE AGRICOLE	500	SEINE	Yerres		Barbançonne
Bussy Saint Georges/RESTAURANT AUTOGRILL	350	MARNE	Gondoire		Ste Geneviève
Bussy Saint Georges/TOTAL A4 - AIRE DE FERRIERES	120	MARNE	Gondoire		Ste Geneviève
Bussy Saint Georges/TOTAL A4 - RELAIS SAINT GEORGE	300	MARNE	Gondoire		Ste Geneviève
Buthiers/BASE DE LOISIRS	1200	SEINE	Essonne		Marais
Cerneux/HAMEAU DU CHANOY	200	MARNE	Grand Morin	Aubetin	Volmerot
Chailly en Bière/ CHEMIN DES SAINTS PERES	2000				
Chailly en Bière/RUE DE LA FROMAGERIE	1000	SEINE			Mare aux Evées
Chailly en Brie/BOURG	1500	MARNE	Grand Morin		
Chalautre la Grande/BOURG	400	SEINE	Resson		
Chalautre la Petite/BOURG	500	SEINE	Méances		
Chalifert/BOURG	2000	MARNE			
Chambry/BOURG	1200	MARNE			Mansigny
Champagne sur Seine/BOURG	12000	SEINE			
Champdeuil/BOURG	800	SEINE	Almont		Pouilly
Champeaux/BOURG	1200	SEINE	Almont	Ancoeur	
Changis sur Marne/BOURG	2700	MARNE			
Charny/BOURG	1500	MARNE	Courset		Charny
Chartrettes/BOIS LE ROI - FONTAINE LE PORT	9500	SEINE			
Chartronges/BOURG	200	MARNE	Grand Morin		Vannetin

Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru
Chateau Landon/BOURG	3600	SEINE	Loing		Fusain
Chateau Landon/IMP DE CHANCEPOIX	300				Fossé
Chateau Landon/LOTISSEMENT LORROY	40	SEINE	Loing		Canal du Loing
Chatenay sur Seine/BOURG	850	SEINE	Auxence		
Chatillon la Borde/LA BORDE	100	SEINE	Almont	Ancoeur	Bretimoust
Chatres/BOURG	800	SEINE	Yerres	Marsange	Berthellerie
Chauconin Neufmontiers/BOURG	2000	MARNE			Rutel
Chauffry/BOURG	500	MARNE	Grand Morin		
Chaumes en Brie/BOURG	2300	SEINE	Yerres		
Chaumes en Brie/FOREST	300	SEINE	Yerres		Bréon
Chenoise/BOURG	1200	SEINE	Yerres		Yvron
Chevru/BOURG	600	MARNE	Grand Morin	Aubetin	Chevru
Choisy en Brie/BOURG	1000	MARNE	Grand Morin		Vannetin
Choisy en Brie/CHAMPBONNOIS	133	MARNE	Grand Morin	Vannetin	Drain agricole
Citry/BOURG	1200	MARNE			Fossé
Claye Souilly/BOURG	6200	MARNE	Beuvronne		
Claye Souilly/SOULLY	5400	MARNE	Beuvronne		
Cocherel/HAMEAU DE CREPOIL	200	MARNE	Ourcq		Sallucy
Compans/BOURG	3000	MARNE	Beuvronne	Biberonne	
Congis sur Théroutanne/BOURG	3000	MARNE	Théroutanne		
Congis sur Théroutanne/LE GUE A TRESME	900	MARNE	Théroutanne		
Coubert/BOURG	3400	SEINE	Yerres		Les Moulins
Couilly Pont aux Dames/BOURG	15000	MARNE	Grand Morin		
Coulombs en Valois/BOURG	600	MARNE	Ourcq		Croix Ste Hélène
Coulommès/BOURG	530	MARNE	Grand Morin		Mesnil
Coupvray/BOURG	2000	MARNE			Coupvray
Courpalay/BOURG	1000	SEINE	Yerres		Yvron
Courpalay/LE GRAND BREAU	350	SEINE	Yerres		Yvron
Courtomer/BOURG	500	SEINE	Yerres		
Coutençon/BOURG	250	SEINE		Vallée Javot	Miny
Coutevroult/SANEF DISTRICT	58				
Crisenoy/BOURG	500	SEINE	Almont	Ancoeur	Andy
Crouy sur Ourcq/BOURG	1800	MARNE	Ourcq		Le Cheval Blanc
Crouy sur Ourcq/LA CHAUSSEE	50	MARNE	Ourcq		Le Grand Fossé
Cuisy/BOURG	2300	MARNE	Beuvronne		Fourcière
Dammarié les Lys/MELUN	80000	SEINE			
Dammartin en Goële/BOURG	5000	SEINE	Oise	Nonette	Launette
Dammartin sur Tigeaux/BOURG	625	MARNE	Grand Morin		Binel
Dhuisy/BOURG	500	MARNE		De Montreuil aux lions	Des Bouillons
Diant/LA HAIE AU ROI	30				
Dormelles/BOURG	1000	SEINE	Loing	Orvanne	
Douy la Ramée/BOURG	250				
Echouboulains/BOURG	500	SEINE			Vallée Javot
Echouboulains/L'ENVOL	1200	SEINE			Vallée Javot
Egligny/BOURG	400	SEINE	Auxence		
Egreville/BOURG	1500				
Episy/BOURG	600	SEINE	Loing		
Esmans/BOURG	600	SEINE	Yonne		Esmans
Etrepilly/BOURG	1000	MARNE	Théroutanne		
Everly/BOURG	1700	SEINE	Méances		
Evry Grégy sur Yerres/BOURG	3000	SEINE	Yerres		
Favières/BOURG	900	SEINE	Yerres	Marsange	
Favières/FERME DE VILLEMIGEON	60	SEINE	Yerres	Marsange	

Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru
Féricy/BOURG	1000	SEINE			Vallée Javot
Férolles Attilly/CLOS DE LA VIGNE	500	SEINE	Yerres	Réveillon	Ménagerie
Flagy/BOURG	500	SEINE	Loing	Orvanne	
Fleury en Bière/SAINT MARTIN EN BIERE	1200	SEINE	Ecole		
Fontains/BOURG	150	SEINE	Almont	Ancoeur	Vielles Vignes
Fontenailles/BOURG	600	SEINE	Almont	Ancoeur	Les Tanneries
Fontenailles/GOLF BOIS BOUDRAN	400	SEINE	Almont	Ancoeur	
Fontenay Trésigny/BOURG	10450	SEINE	Yerres		Bréon
Fontenay Trésigny/CHÂTEAU'FORM LE MANOIR	60	SEINE	Yerres		
Fontenay Trésigny/CHÂTEAU'FORM PRES D'ECOUBLAY	150	SEINE	Yerres		Bréon
Forfry/BOURG	400	MARNE	Thérouanne		Avernes
Forges/BOURG	1600	SEINE			Vallée Javot
Forges/LES HAMEAUX	110				Fossé
Fouju/BOURG	525	SEINE	Almont	Ancoeur	
Fresnes sur Marne/BOURG	1200	MARNE	Beuvronne		Fresnes
Gastins/BOURG	320	SEINE	Yerres		Yvron
Germigny sous Coulombs/BOURG	250	MARNE	Ourcq		Pré des fontaines
Gouaix/BOURG	2000	SEINE	Grande Noue		Gouaix
Grandpuits Bailly Carrois/BOURG	700	SEINE	Almont	Ancoeur	Iverny
Gressy/BOURG	1200	MARNE	Beuvronne		
Grez sur Loing/BOURG	2000	SEINE	Loing		
Grisy Suisnes/BOURG	2500	SEINE	Yerres		Barbançonne
Grisy Suisnes/HAMEAU DE CORDON	300	SEINE	Yerres		
Guerard/BOURG	1000	MARNE	Grand Morin		
Guercheville/BOURG	350				
Gurcy le Chatel/COMMUNE + SDIS	1000	SEINE	Auxence		Gurcy
Héricy/BOURG	9500	SEINE			
Héricy/LEP FONTAINEROUX	400	SEINE	Vallée Javot	Clicot	Fontaineroux
Hermé/CENTRE DE LOISIRS	1200				
Jablins/BASE DE LOISIRS	730	MARNE			
Jablins/BOURG	800	MARNE			
Jaulnes/BOURG	500	SEINE			
Jouarre/CHATEAU DE PERREUSE	650	MARNE			Perreuse
Jouy le Chatel/BOURG	600	SEINE	Yerres		Visandre
Jouy sur Morin/BOURG	2000	MARNE	Grand Morin		
Jouy sur Morin/CHAMPGOULIN	400	MARNE	Grand Morin		
Juilly/SAINT MARD	4000	MARNE	Beuvronne		Arzilliere
Jutigny/BOURG	500	SEINE	Voulzie		
La Brosse Montceaux/BOURG	1200	SEINE	Yonne		Fossé
La Chapelle Gauthier/BOURG	1000	SEINE	Almont	Ancoeur	
La Chapelle Iger/BOURG	250	SEINE	Yerres		Vallière
La Chapelle la Reine/BOURG	4000				
La Chapelle Moutils/BOURG	100	MARNE	Grand Morin		
La Chapelle Moutils/HAMEAU DE MOUTILS	200	MARNE	Grand Morin		Vorain
La Chapelle Rablais/BOURG	1080	SEINE	Almont	Ancoeur	Guérin
La Ferté Gaucher/BOURG	9600	MARNE	Grand Morin		
La Ferté Gaucher/FERME DES GRANGES	150	MARNE	Grand Morin		Saint Mars
La Genevraye/BOURG	500	SEINE	Loing		Fossé
La Grande Paroisse/la STATION INTERCOMMUNALE	28000	SEINE			
La Houssaye en Brie/BOURG	4800	SEINE	Yerres		Bréon
Larchant/BOURG	900				
Le Chatelet en Brie/BOURG	5000	SEINE			Châtelet

Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru
Le Mesnil Amelot/BOURG	2000	MARNE	Beuvronne	Réneuse	Fossé
Le Plessis Feu Aussoux/BOURG	300	SEINE	Yerres		Fossé
Le Plessis Placy/HAMEAU DE BEAUVAL	70	MARNE	Thérouanne		Beauval
Les Ecrennes/BOURG	600	SEINE			Châtelet
Lesches/ESBLY	5750	MARNE	Grand Morin		
Liverdy en Brie/BOURG	500	SEINE	Yerres	Marsange	Berthelérie
Liverdy en Brie/LES FONTAINES	250	SEINE	Yerres	Marsange	
Longperrier/BOURG	10000	MARNE	Beuvronne	Biberonne	
Longueville/BOURG	2700	SEINE	Voulzie		
Lorrez le Bocage Préaux/BOURG	2500	SEINE	Loing	Lunain	
Louan Villegruis Fontaine/BOURG	600				Fossé
Louan Villegruis Fontaine/HAMEAU DE LA QUEUE AUX BOIS	180	SEINE	Voulzie		Traconne
Louan Villegruis Fontaine/HAMEAU DE VILLEGRUIS	180	SEINE	Voulzie		Traconne
Lumigny Nesles Ormeaux/LE PARC DES FELINS	200	SEINE	Yerres		Fossé
Lumigny Nesles Ormeaux/LUMIGNY	600	SEINE	Yerres		Fossé
Lumigny Nesles Ormeaux/NESLES	1000	SEINE	Yerres		
Machault/BOURG	600	SEINE	Vallée Javot	Clicot	Fontaineroux
Maincy/BOURG	1600	SEINE	Almont		
Maison Rouge en Brie/BOURG	500	SEINE	Yerres		Yvron
Maisoncelles en Brie/BOURG	800	MARNE	Grand Morin		Fosse aux coqs
Marchemoret/BOURG	600	MARNE	Thérouanne		
Marcilly/BOURG	500	MARNE	Thérouanne		Bois Calot
Mareuil les Meaux/QUINCY VOISINS	8000	MARNE			Fossé
Marolles sur Seine/BOURG	2000	SEINE			
Mary sur Marne/BOURG	8600	MARNE	Ourcq		
Mauperthuis/BOURG	500	MARNE	Grand Morin	Aubetin	
May en Multien/BOURG	1200	MARNE	Ourcq		Fossé
Meigneux/BOURG	160	SEINE	Auxence		
Meilleray/BOURG	450	MARNE	Grand Morin		
Messy/BOURG	700	MARNE	Beuvronne		
Misy sur Yonne/LES FORESTIERES	280	SEINE	Yonne		
Misy sur Yonne/MISY - BARBEY	1500	SEINE	Yonne		
Mitry Mory/BOURG	24000	MARNE	Beuvronne		Cerceaux
Moisenay/BOURG	1200	SEINE	Almont		
Moncourt Fromonville/BOURG	3000	SEINE	Loing		Clairette
Mons en Montois/BOURG	500	SEINE	Auxence	Ru de Mons	Fossé
Montereau Fault Yonne/CONFLUENT	8000	SEINE			
Montereau sur le Jard/BOURG	500	SEINE	Almont		Jard
Montereau sur le Jard/SNECMA SERVICES	450	SEINE			Les Hauldres
Monthyon/BOURG	3000	MARNE			Rutel
Montigny Lencoup/BOURG	1280	SEINE	Auxence		Sucy
Montigny sur Loing/BOURG	2500	SEINE	Loing		
Montmachoux/BOURG	250				
Montry/BOURG	6100	MARNE	Grand Morin		
Mormant/BOURG	6000	SEINE	Yerres		Avon
Mortcerf/BOURG	1300	MARNE	Grand Morin		Binél
Mouroux/BOURG	1500	MARNE	Grand Morin		
Mouroux/COULOMMIERS	25000	MARNE	Grand Morin		
Mousseaux les Bray/BRAY SUR SEINE	5000	SEINE			
Moussy le Neuf/BOURG	4000	MARNE	Beuvronne	Biberonne	
Moussy le Vieux/BOURG	800	MARNE	Beuvronne	Biberonne	
Nangis/BOURG	15000	SEINE	Almont	Ancoeur	Les Tanneries

Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru
Nanteau sur Lunain/CRPF STATION DU CHATEAU	150	SEINE	Loing	Lunain	
Nanteau sur Lunain/CRPF STATION INTERNAT	350	SEINE	Loing	Lunain	
Nantouillet/JULLY	2000	MARNE	Beuvronne		
Neufmoutiers en Brie/BOURG	1800	SEINE	Yerres	Marsange	
Neufmoutiers en Brie/CPMA	600	SEINE	Yerres	Marsange	
Noisy Rudignon/BOURG	500				
Oissey/SAINTE PATHUS	10000	MARNE	Thérouanne		
Othis/BOURG	12000	SEINE	Oise	Nonette	Launette
Ozouer le Voulgis/BOURG	1300	SEINE	Yerres		
Ozouer le Voulgis/LES ETARDS	150	SEINE	Yerres		
Pamfou/BOURG	1000	SEINE			Vallée Javot
Pecy/BOURG	250	SEINE	Yerres		Visandre
Penchard/BOURG	1600	MARNE		Rutel	Bourdeau
Perthes en Gatinais/BOURG	4500	SEINE	Ecole		Rebais
Pezarches/BOURG	500	SEINE	Yerres		
Pierre Levée/BOURG	400	MARNE	Grand Morin	Avenelles	Rognon
Poigny/PROVINS	23330	SEINE	Voulzie		
Poligny/BOURG	500				
Pommeuse/BOURG	8500	MARNE	Grand Morin		
Précy sur Marne/BOURG	700	MARNE			
Presles en Brie/SICTEU	50000	SEINE	Yerres	Marsange	
Quiers/BOURG	400	SEINE	Yerres		Avon
Quincy Voisins/HAMEAU DE MOULIGNON	150	MARNE	Grand Morin		Mesnil
Rampillon/BOURG	360	SEINE	Yerres		Yvron
Réau/SNECMA VILLAROCHE	3400	SEINE			Balory
Rebais/BOURG	3000	MARNE	Grand Morin		Raboreau
Recluses/BOURG	800				
Reuil en Brie/TILLET	180				Fossé
Rouvres/BOURG	500	SEINE	Oise	Nonette	Longueau
Rouvres/STATION SERVICE TOTAL	80	SEINE	Oise	Nonette	Longueau
Rozay en Brie/BOURG	3000	SEINE	Yerres		Fontaines
Saacy sur Marne/BOURG	6500	MARNE			
Saint Augustin/BOURG	1500	MARNE	Grand Morin	Aubetin	Crayon
Saint Augustin/HAMEAU DES BORDES	500	MARNE	Grand Morin	Aubetin	
Saint Cyr sur Morin/BOURG	600	MARNE	Petit Morin		
Saint Cyr sur Morin/CAMPING DU CHOISIEL	200	MARNE	Petit Morin		Réseau de Courcelles
Saint Denis les Rebais/BOURG	100	MARNE	Grand Morin		Raboreau
Saint Denis les Rebais/CHANTAREINE	100	MARNE	Grand Morin		Raboreau
Saint Denis les Rebais/LE VINOT	100	MARNE	Grand Morin		Raboreau
Saint Denis les Rebais/LES MARCHES	100	MARNE	Grand Morin		Raboreau
Saint Denis les Rebais/MAZAGRAN	100	MARNE	Grand Morin		Raboreau
Saint Fargeau Ponthierry/CC Seine Ecole	20000	SEINE	Ecole		
Saint Germain Laxis/BOURG	1000	SEINE	Almont		Pouilly
Saint Hilliers/PIVOT	50	SEINE	Voulzie		Villars
Saint Hilliers/VILLARS	50	SEINE	Voulzie		Villars
Saint Jean les Deux Jumeaux/ARPENTIGNY	50	MARNE			Fossé
Saint Jean les Deux Jumeaux/MONTRETOUT	250	MARNE			Mambert
Saint Loup de Naud/BOURG	700	SEINE	Voulzie		Dragon
Saint Martin des Champs/HAMEAU DE COUIGNY	130	MARNE	Grand Morin		Chaudron
Saint Méry/BOURG	500	SEINE	Almont	Ancoeur	Pré
Saint Ouen en Brie/BOURG	400	SEINE	Almont	Ancoeur	Villefermoy
Saint Ouen en Brie/LE JARRIER	150	SEINE	Almont	Ancoeur	

Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru
Saint Pierre les Nemours/NEMOURS	35000	SEINE	Loing		
Saint Sauveur les Bray/LA GOUJONNE	600	SEINE			
Saint Sauveur sur Ecole/BOURG	1200	SEINE	Ecole		
Saint Siméon/BOURG	1200	MARNE	Grand Morin		
Saint Siméon/HAMEAU DE CHARCOT	150	MARNE	Grand Morin		Charcot
Saint Soupplets/BOURG	4500	MARNE	Thérouanne		Avernes
Saint Thibault des Vignes/SIAM	350000	MARNE			
Saints/BOURG	900	MARNE	Grand Morin	Aubetin	
Saints/MAISON MEUNIER	120	MARNE	Grand Morin	Aubetin	
Salins/BOURG	1000	SEINE			L'étang
Sammeron/BOURG	1200	MARNE			Signets
Sancy les Meaux/BOURG	500	MARNE	Grand Morin		Vaudessart
Savins/BOURG	300				Fossé
Seine Port/BOURG	2500	SEINE			
Sept Sorts/BOURG	15000	MARNE			
Signy Signets/BOURG	400	MARNE			Signets
Sigy/DONNEMARIE DONTILLY	2100	SEINE	Auxence		
Sivry Courty/BOURG	1000	SEINE	Noue		Mardelle
Soignolles en Brie/BOURG	1000	SEINE	Yerres		
Soignolles en Brie/HAMEAU DE BARNEAU	450	SEINE	Yerres		
Soisy Bouy/BOURG	440	SEINE	Méances		Veillien
Solers/BOURG	1000	SEINE	Yerres		
Souppes sur Loing/BOURG	7000	SEINE	Loing		Lesthumière
Sourdun/BOURG	1800	SEINE	Méances		Ru des Fossés
Sourdun/INTERNAT	1200	SEINE	Méances		Valligots
Thoury Férottes/BOURG	700	SEINE	Loing	Orvanne	
Touquin/BOURG	1220	SEINE	Yerres		Fossé
Touquin/LES ETANGS FLEURIS	350	SEINE	Yerres		Beuvron
Tournan en Brie/HAMEAU DE VILLE ET MOCQUESOURI	190	SEINE	Yerres	Marsange	Des Boissières
Trilbardou/BOURG	1000	MARNE			
Trilport/BOURG	800	MARNE			
Trilport/MONTCEAUX LES MEAUX	500	MARNE			Enclos des vignes
Trocy en Multien/BOURG	250	MARNE	Thérouanne		Beauval
Ury/BOURG	1200				
Ury/CPS	200				
Ussy sur Marne/AIRE DE CHANGIS - AUTOGRILL	200	MARNE			Fossé
Ussy sur Marne/BOURG	1200	MARNE			Courtablon
Ussy sur Marne/MOLIEN	50	MARNE	Ourcq		Fossé
Ussy sur Marne/STATION SERVICE BP	170	MARNE			Fossé
Valence en Brie/BOURG	600	SEINE			Vallée Javot
Varreddes/BOURG	5000	MARNE			
Vaucourtois/BOURG	200	MARNE	Grand Morin		Mesnil
Vaudoy en Brie/BOURG	600	SEINE	Yerres		Visandre
Vaux le Penil/S.P.A.	200	SEINE			Fossé
Vendrest/BOURG	600	MARNE	Ourcq		Châton
Vendrest/HAMEAU DE CHATON	1000	MARNE	Ourcq		Châton
Veneux les sablons/MORET	18000	SEINE	Loing		
Verdelot/BOURG	250	MARNE	Petit Morin		
Verdelot/CAMPING	400	MARNE	Petit Morin		
Vermeuil l'Etang/BOURG	2900	SEINE	Yerres		Avon
Vermou la Celle sur Seine/BOURG	3000	SEINE			
Ville Saint Jacques/BOURG	600				

Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru
Villebéon/HAMEAU DE PASSY-LOTISSEMENT	150				
Villecerf/BOURG	1200	SEINE	Loing	Orvanne	
Villemareuil/BOURG	80	MARNE			Cygnés
Villeneuve le Comte/BOURG	2700	SEINE	Yerres	Marsange	
Villeneuve les Bordes/BOURG	450	SEINE		Vallée Javot	Miny
Villeneuve les Bordes/HAMEAU DE VALJOUAN	50	SEINE	Almont	Ancoeur	
Villeneuve Saint Denis/BOURG	1200	SEINE	Yerres		
Villeneuve sur bellot/BOURG	450	MARNE	Petit Morin		
Villenoy/MEAUX	115300	MARNE			
Villeparisis/MITRY	32000	MARNE	Beuvronne	Réneuse	Grues
Villeroi/BOURG	200				
Villevaudé/BOURG	2000	MARNE			Morte mère
Villevaudé/STATION SERVICE BP (A104)	180				Fossé
Villevaudé/STATION SERVICE TOTAL (A 104)	200				Fossé
Villiers en Bière/BOURG	200	SEINE			Mare aux Evées
Villiers en Bière/CARREFOUR	3800	SEINE			Mare aux Evées
Villiers Saint Georges/BOURG	1500	MARNE	Grand Morin	Aubetin	Eponge
Villiers sous Grez/BOURG	850				
Vouix/BOURG	3000	SEINE	Loing	Orvanne	
Yèbles/BOURG	450	SEINE	Yerres		Fossé
Yèbles/GUIGNES STATION 2	2500	SEINE	Yerres		Avon



Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
MARNE	Beuvronne	Biberonne		037712301000	COMPANS	Compans/BOURG	3000	600	C	1500	ECPP+ECM	Très bon avec N	Bon
MARNE	Beuvronne	Biberonne		037725901000	CC DU PAYS DE LA GOELE ET DU MULTIEN	Longperrier/BOURG	10000	2500	C	4167	ECPP	Très bon avec N	Très bon
MARNE	Beuvronne	Biberonne		037732201000	CC DU PAYS DE LA GOELE ET DU MULTIEN	Moussy le Neuf/BOURG	4000	800	C	2000	STEP régulée	Très bon	Très bon
MARNE	Beuvronne	Biberonne		037732301000	CC DE LA PLAINE DE FRANCE	Moussy le Vieux/BOURG	800	105	C	900	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
MARNE	Beuvronne	Réneuse	Fossé	037729101000	CC DE LA PLAINE DE FRANCE	Le Mesnil Amelot/BOURG	2000	400	C	4917	STEP régulée	Très mauvais	Mauvais
MARNE	Beuvronne	Réneuse	Grues	037751401000	SIACVIM	Villeparisis/MITRY	32000	4750	C	18983	STEP régulée	Bon avec N et P	Bon
MARNE	Beuvronne			037711801000	CLAYE SOUILLY	Claye Souilly/BOURG	6200	1240	C	9183		Très mauvais	Passable
MARNE	Beuvronne			037711802000	CLAYE SOUILLY	Claye Souilly/SOUILLY	5400	922	C	2567		Très bon avec N	Très bon
MARNE	Beuvronne			037721401000	SYNDICAT DE LA PLAINE DE FRANCE - GRESSY MESSY	Gressy/BOURG	1200	180	C	967	ECM	Bon	Bon
MARNE	Beuvronne			037729201000	SYNDICAT DE LA PLAINE DE FRANCE - GRESSY MESSY	Messy/BOURG	700	140	C	472	STEP régulée	Très mauvais	Très mauvais
MARNE	Beuvronne			037733201000	CC DE LA PLAINE DE FRANCE	Nantouillet/JUILLY	2000	465	C	1500	STEP régulée	Bon	Bon
MARNE	Beuvronne		Arzilliere	037724101000	CC DU PAYS DE LA GOELE ET DU MULTIEN	Juilly/SAINTE MARD	4000	800	C	2217	STEP régulée	Très bon	Bon
MARNE	Beuvronne		Cerceaux	037729401000	MITRY MORY	Mitry Mory/BOURG	24000	3000	C	11250	ECPP	Très bon avec N	Bon

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
MARNE	Beuvronne		Fourcière	037715001000	CC DU PAYS DE LA GOELE ET DU MULTIEN	Cuisy/BOURG	2300	345	C	983	ECPP+ECM	Très bon	Passable
MARNE	Beuvronne		Fresnes	037719601000	FRESNES SUR MARNE	Fresnes sur Marne/BOURG	1200	210	C	322	ECM	Très bon	Bon
MARNE	Courset		Charny	037709501000	CHARNY	Charny/BOURG	1500	300	C	883		Bon	Bon
MARNE	Gondoire		Ste Geneviève	037705801000	AUTOGRILL (BUSSY)	Bussy Saint Georges/RESTAURANT AUTOGRILL	350	50	P		Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
MARNE	Gondoire		Ste Geneviève	037705803000	AIRE DE FERRIERES TOTAL A4	Bussy Saint Georges/TOTAL A4 - AIRE DE FERRIERES	120	30	P	34	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE	Gondoire		Ste Geneviève	037705804000	RELAIS SAINT GEORGES TOTAL A4	Bussy Saint Georges/TOTAL A4 - RELAIS SAINT GEORGE	300	45	P	189	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin	Aubetin		037700201000	AMILLIS	Amillis/BOURG	330	50	C	215	ECPP+ECM	Passable	Passable
MARNE	Grand Morin	Aubetin		037703201000	BETON BAZOCHES	Béton Bazoches/BOURG	800	120	C	312	STEP régulée	Bon	Passable
MARNE	Grand Morin	Aubetin		037728101000	MAUPERTHUIS	Mauperthuis/BOURG	500	75	C	217	ECPP+ECM	Très bon	Bon
MARNE	Grand Morin	Aubetin		037740002000	SIA POMMEUSE - FAREMOUTIER S - LA CELLE SUR MORIN	Saint Augustin/HAMEAU DES BORDES	500	90	C	205	ECPP+ECM	Très bon	Bon
MARNE	Grand Morin	Aubetin		037743301000	SAINTS	Saints/BOURG	900	180	C	367	STEP régulée	Mauvais	Passable
MARNE	Grand Morin	Aubetin		037743302000	SAINTS	Saints/MAISON MEUNIER	120	18	C	58		Très mauvais	Passable
MARNE	Grand Morin	Aubetin	Chevru	037711301000	CHEVRU	Chevru/BOURG	600	90	C	483	ECPP	Bon	Bon

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
MARNE	Grand Morin	Aubetin	Chevru	037711301000	CHEVRU	Chevru/BOURG	600	90	C	483	ECPP	Bon	Bon
MARNE	Grand Morin	Aubetin	Crayon	037740001000	SIA POMMEUSE - FAREMOUTIER S - LA CELLE SUR MORIN	Saint Augustin/BOURG	1500	225	C	322	STEP régulée	Très mauvais	Très mauvais
MARNE	Grand Morin	Aubetin	Eponge	037751901000	VILLIERS SAINT GEORGES	Villiers Saint Georges/BOURG	1500	225	C	573	STEP régulée	Très mauvais	Très mauvais
MARNE	Grand Morin	Aubetin	Maclin	037702802000	BEAUTHEIL	Beautheil/BOURG	400	60	C	202	ECPP+ECM	Très bon	Bon
MARNE	Grand Morin	Aubetin	Maclin	037702801000	BEAUTHEIL	Beautheil/HAMEAU DE VILLERS	50	8	C	30	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin	Aubetin	Volmerot	037706601000	CERNEUX	Cerneux/HAMEAU DU CHANOY	200	30	C	150	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin	Avenelles	Rognon	037701301000	AULNOY	Aulnoy/HAMEAU DE FOUR CHAUD	60	9	C	102	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin	Avenelles	Rognon	037701302000	AULNOY	Aulnoy/HAMEAU DE VILLERS	120	18	C	53	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin	Avenelles	Rognon	037736101000	CC DU PAYS FERTOIS	Pierre Levée/BOURG	400	80	C	200	ECPP+ECM	Passable	Passable
MARNE	Grand Morin	Vannetin	Drain agricole	037711602000	CHOISY EN BRIE	Choisy en Brie/CHAMPBONNOIS	133	27	C	47	ECPP+ECM	Très bon	Bon
MARNE	Grand Morin			037704201000	BOISSY LE CHATEL	Boissy le Chatel/BOURG	800	160	C	182	STEP régulée	Bon	Très mauvais
MARNE	Grand Morin			037707001000	CHAILLY EN BRIE	Chailly en Brie/BOURG	1500	300	C	333	ECPP	Très bon avec N	Bon
MARNE	Grand Morin			037710601000	SIA CHAUFFRY-ST REMY-ST SIMEON	Chauffry/BOURG	500	75	C	300	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin			037712801000	SIA ST GERMAIN SUR MORIN - COUILLY PONT AUX DAMES	Couilly Pont aux Dames/BOURG	15000	3000	C	7373	ECPP+ECM	Très bon avec N et P	Bon

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
MARNE	Grand Morin			037721901000	CC DE LA BRIE DES MOULINS	Guerard/BOURG	1000	216	C	655	STEP régulée	Bon	Mauvais
MARNE	Grand Morin			037724001000	JOUY SUR MORIN	Jouy sur Morin/BOURG	2000	300	C	350	ECPP	Très bon avec N	Bon
MARNE	Grand Morin			037724002000	JOUY SUR MORIN	Jouy sur Morin/CHAMPG OULIN	400	60	C	262	ECPP	Mauvais	Mauvais
MARNE	Grand Morin			037709301000	LA CHAPELLE MOUTILS	La Chapelle Moutils/BOURG	100	30	C	43	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin			037718201000	LA FERTE GAUCHER	La Ferté Gaucher/BOURG	9600	1110	C	6150	ECPP	Très mauvais	Mauvais
MARNE	Grand Morin			037724801000	ESBLY	Lesches/ESBLY	5750	960	C	2217	ECPP+ECM	Bon avec N	Mauvais
MARNE	Grand Morin			037728701000	MEILLERAY	Meilleray/BOURG	450	68	C	197	ECPP+ECM	Très bon	Bon
MARNE	Grand Morin			037731502000	MONTRY	Montry/BOURG	6100	1002	C	1650	ECPP	Très bon avec N et P	Bon
MARNE	Grand Morin			037732001000	MOUROUX	Mouroux/BOURG	1500	300	C	750	STEP régulée	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin			037732003000	COULOMMIERS	Mouroux/COULOMMIERS	25000	5000	C	10117	ECPP+ECM	Bon avec P	Passable
MARNE	Grand Morin			037737102000	SIA POMMEUSE - FAREMOUTIER S - LA CELLE SUR MORIN	Pommeuse/BOURG	8500	2200	C	3000	STEP régulée	Très bon avec N et P	Bon
MARNE	Grand Morin			037743601000	SIA CHAUFFRY-ST REMY-ST SIMEON	Saint Siméon/BOURG	1200	180	C	307	Données insuffisantes	Passable	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin		Binel	037715401000	CC DE LA BRIE DES MOULINS	Dammartin sur Tigeaux/BOURG	625	82	C	460	ECM	Très mauvais	Passable
MARNE	Grand Morin		Binel	037731801000	MORTCERF	Mortcerf/BOURG	1300	195	C	892	STEP régulée	Très bon	Bon
MARNE	Grand Morin		Charcot	037743602000	SIA CHAUFFRY-ST REMY-ST SIMEON	Saint Siméon/HAMEAU DE CHARCOT	150	22	C	75	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
MARNE	Grand Morin		Chaudron	037742301000	SAINT MARTIN DES CHAMPS	Saint Martin des Champs/HAMEAU DE COUIGNY	130	20	C	45	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin		Fosse aux coqs	037727001000	MAISONCELLES EN BRIE	Maisoncelles en Brie/BOURG	800	150	C	508	ECPP+ECM	Bon	Bon
MARNE	Grand Morin		Mesnil	037704701000	BOULEURS	Bouleurs/BOURG	1500	225	C	973	ECPP+ECM	Très bon	Bon
MARNE	Grand Morin		Mesnil	037713001000	COULOMMES	Coulommès/BOURG	530	80	C	152	STEP régulée	Mauvais	Très mauvais
MARNE	Grand Morin		Mesnil	037738203000	QUINCY VOISINS	Quincy Voisins/HAMEAU DE MOULIGNON	150	23	C		Données insuffisantes	Bon	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin		Mesnil	037748401000	SM DE LA REGION DE BOUTIGNY	Vaucourtois/BOURG	200	30	C	60	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin		Raboreau	037738501000	REBAIS	Rebais/BOURG	3000	600	C	1333	STEP régulée	Très bon avec N	Très bon
MARNE	Grand Morin		Raboreau	037740602000	SAINT DENIS LES REBAIS	Saint Denis les Rebais/BOURG	100	15	C	85	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin		Raboreau	037740605000	SAINT DENIS LES REBAIS	Saint Denis les Rebais/CHANTA REINE	100	15	C	40	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin		Raboreau	037740603000	SAINT DENIS LES REBAIS	Saint Denis les Rebais/LE VINOT	100	15	C	53	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin		Raboreau	037740604000	SAINT DENIS LES REBAIS	Saint Denis les Rebais/LES MARCHES	100	15	C	46	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin		Raboreau	037740606000	SAINT DENIS LES REBAIS	Saint Denis les Rebais/MAZAGRAN	100	15	C	86	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin		Saint Mars	037718203000	FERME DES GRANGES	La Ferté Gaucher/FERME DES GRANGES	150	23	P		Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin		Vannetin	037709701000	CHARTRONGES	Chartronges/BOURG	200	30	C	103	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE	Grand Morin		Vannetin	037711601000	CHOISY EN BRIE	Choisy en Brie/BOURG	1000	200	C	422	ECM	Très bon avec N	Bon
MARNE	Grand Morin		Vaudessart	037744301000	SANCY LES MEAUX	Sancy les Meaux/BOURG	500	75	C	163	ECPP+ECM	Très bon	Bon

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
MARNE	Grand Morin		Vorain	037709302000	LA CHAPELLE MOUTILS	La Chapelle Moutils/HAMEAU DE MOUTILS	200	30	C	57	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
MARNE	Ourcq			037728001000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Mary sur Marne/BOURG	8600	1520	C	5767	STEP régulée	Très bon avec N et P	Très bon
MARNE	Ourcq		Châton	037749001000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Vendrest/BOURG	600	90	C	242	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
MARNE	Ourcq		Châton	037749002000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Vendrest/HAMEAU DE CHATON	1000	150	C	433	STEP régulée	Très bon	Très bon
MARNE	Ourcq		Croix Ste Hélène	037712901000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Coulombs en Valois/BOURG	600	120	C	283	ECPP	Très bon avec N	Très bon
MARNE	Ourcq		Fossé	037728301000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	May en Multien/BOURG	1200	200	C	567	STEP régulée	Très bon avec N	Très bon
MARNE	Ourcq		Fossé	037747805000	CC DU PAYS FERTOIS	Ussy sur Marne/MOLIEN	50	8	C	22	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
MARNE	Ourcq		Le Cheval Blanc	037714801000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Crouy sur Ourcq/BOURG	1800	870	C	1117	STEP régulée	Très bon avec P	Bon
MARNE	Ourcq		Le Grand Fossé	037714802000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Crouy sur Ourcq/LA CHAUSSEE	50	9	C	50		Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE	Ourcq		Pré des fontaines	037720401000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Germigny sous Coulombs/BOURG	250	38	C	162	Données insuffisantes	Bon	Données insuffisantes
MARNE	Ourcq		Sallucy	037712001000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Cocherel/HAMEAU DE CREPOIL	200	30	C	53	Données insuffisantes	Mauvais	Données insuffisantes
MARNE	Petit Morin			037703001000	BELLOT	Bellot/BOURG	600	120	C	242	Données insuffisantes	Bon	Données insuffisantes
MARNE	Petit Morin			037740501000	SAINT CYR SUR MORIN	Saint Cyr sur Morin/BOURG	600	150	C	367	STEP régulée	Mauvais	Mauvais
MARNE	Petit Morin			037749201000	VERDELOT	Verdelot/BOURG	250	50	C	142	ECPP	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE	Petit Morin			037749202000	CAMPING DE VERDELOT	Verdelot/CAMPING	400	60	P	120	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
MARNE	Petit Morin			037751201000	VILLENEUVE SUR BELLOT	Villeneuve sur bellot/BOURG	450	90	C	567	STEP régulée	Très mauvais	Très mauvais
MARNE	Petit Morin		Réseau de Courcelles	037740502000	TERRAIN DE CAMPING PRIVÉ	Saint Cyr sur Morin/CAMPING DU CHOISIEL	200	30	P	130	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
MARNE	Thérouanne			037712601000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Congis sur Thérouanne/BOURG	3000	520	C	1367	ECPP+ECM	Très mauvais	Très mauvais
MARNE	Thérouanne			037712602000	LYCEE LE GUÉ À TRESMES	Congis sur Thérouanne/LE GUE A TRESME	900	200	P		Données insuffisantes	Mauvais	Données insuffisantes
MARNE	Thérouanne			037717301000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Etrepilly/BOURG	1000	200	C	417	ECPP	Très bon	Bon
MARNE	Thérouanne			037727301000	CC DU PAYS DE LA GOELE ET DU MULTIEN	Marchemoret/BOURG	600	90	C	183	ECPP+ECM	Bon	Très mauvais
MARNE	Thérouanne			037734401000	CC DU PAYS DE LA GOELE ET DU MULTIEN	Oissery/SAINT PATHUS	10000	2000	C	3933	ECPP	Très bon avec N	Bon
MARNE	Thérouanne		Avernes	037719301000	CC DES MONTS DE LA GOELE	Forfry/BOURG	400	60	C	315	ECPP+ECM	Passable	Passable
MARNE	Thérouanne		Avernes	037743701000	CC DES MONTS DE LA GOELE	Saint Soupplets/BOURG	4500	750	C	2183	STEP régulée	Très bon avec N et P	Très bon
MARNE	Thérouanne		Beauval	037736702000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Le Plessis Placy/HAMEAU DE BEAUVAL	70	11	C		Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
MARNE	Thérouanne		Beauval	037747601000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Trocy en Multien/BOURG	250	50	C	185	Données insuffisantes	Mauvais	Données insuffisantes
MARNE	Thérouanne		Bois Calot	037727401000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Marcilly/BOURG	500	75	C	222	STEP régulée	Bon	Passable
MARNE		De Montreuil aux lions	Des Bouillons	037715701000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Dhuisy/BOURG	500	95	C	72	ECM	Très bon	Bon
MARNE		Rutel	Bourdeau	037735801000	PENCHARD	Penchard/BOURG	1600	320	C	367	STEP régulée	Très bon	Bon
MARNE				037700801000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Armentières en Brie/BOURG	1500	300	C	643	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
MARNE				037707501000	CA MARNE ET GONDOIRE	Chalifert/BOURG	2000	300	C	500	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE				037708401000	CC DU PAYS FERTOIS	Changis sur Marne/BOURG	2700	530	C	1367	STEP régulée	Très bon avec N et P	Très bon

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
MARNE				037723403000	BASE DE LOISIRS	Jablins/BASE DE LOISIRS	730	190	P	167	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
MARNE				037723401000	JABLINES	Jablins/BOURG	800	120	C	430	ECM	Très bon	Très bon
MARNE				037737601000	PRECY SUR MARNE	Précy sur Marne/BOURG	700	130	C	533	ECPP+ECM	Très mauvais	Très mauvais
MARNE				037739701000	CC DU PAYS FERTOIS	Saacy sur Marne/BOURG	6500	1200	C	2200	ECM	Très bon	Très bon
MARNE				037743801000	SIAM	Saint Thibault des Vignes/SIAM	350000	70000	C	231117	ECPP	Très bon avec N et P	Très bon
MARNE				037744801000	CC DU PAYS FERTOIS	Sept Sorts/BOURG	15000	3000	C	10450	STEP régulée	Bon avec N	Bon
MARNE				037747401000	TRILBARDOU	Trilbardou/BOURG	1000	200	C	458		Mauvais	Bon
MARNE				037747501000	TRILPORT	Trilport/BOURG	800	160	C	717	#DIV/0!	Passable	Données insuffisantes
MARNE				037748301000	SIA GERMIGNY VARREDES	Varredes/BOURG	5000	1500	C	2590	ECPP	Très bon	Très bon
MARNE				037751301000	MEAUX	Villenoy/MEAUX	115300	29500	C	75278	STEP régulée	Très bon avec N et P	Très bon
MARNE			Coupvray	037713201000	SAN DU VAL D'EUROPE	Coupvray/BOURG	2000	400	C	2000	ECPP+ECM	Très bon	Bon
MARNE			Courtablon	037747801000	CC DU PAYS FERTOIS	Ussy sur Marne/BOURG	1200	180	C	483		Très bon	Bon
MARNE			Cyignes	037704901000	SM DE LA REGION DE BOUTIGNY	Boutigny/BOURG	1700	340	C	483	STEP régulée	Très bon	Bon
MARNE			Cyignes	037750501000	SM DE LA REGION DE BOUTIGNY	Villemareuil/BOURG	80	30	C	150	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE			Enclos des vignes	037747502000	SM DE LA REGION DE BOUTIGNY	Trilport/MONTCEAUX LES MEAUX	500	75	C	473	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
MARNE			Fossé	037700501000	ANNET SUR MARNE	Annet sur Marne/BOURG	3000	600	C	2550	STEP régulée	Bon	Bon
MARNE			Fossé	037711701000	CC DU PAYS FERTOIS	Citry/BOURG	1200	180	C	533	ECPP+ECM	Très bon	Bon

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant



Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
MARNE			Fossé	037727601000	SIA DE QUINCY VOISINS - MAREUIL LES MEAUX - CONDE SAINTE LIBIAIRE	Mareuil les Meaux/QUINCY VOISINS	8000	1500	C	5017	ECPP+ECM	Bon	Bon
MARNE			Fossé	037741502000	CC DU PAYS FERTOIS	Saint Jean les Deux Jumeaux/ARPEN TIGNY	50	8	C	9	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
MARNE			Fossé	037747802000	AUTOGRILL (USSY)	Ussy sur Marne/AIRE DE CHANGIS - AUTOGRILL	200	30	P	102	Données insuffisantes	Mauvais	Données insuffisantes
MARNE			Fossé	037747804000	STATION SERVICE BP FRANCE - SERV. TECH. À CERGY	Ussy sur Marne/STATION SERVICE BP	170	30	P	42	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
MARNE			Mambert	037741501000	CC DU PAYS FERTOIS	Saint Jean les Deux Jumeaux/MONTR ETOUT	250	130	C	63	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
MARNE			Mansigny	037707701000	CHAMBRY	Chambry/BOURG	1200	240	C	302	STEP régulée	Très bon	Bon
MARNE			Morte mère	037751701000	VILLEVAUDE	Villevaudé/BOURG	2000	300	C	883	ECPP+ECM	Bon	Bon
MARNE			Perreuse	037723801000	MAISON DE SANTE DU CHÂTEAU DE PERREUSE	Jouarre/CHATEAU DE PERREUSE	650	100	P	130	Données insuffisantes	Bon	Données insuffisantes
MARNE			Rutel	037733501000	CHAUCONIN NEUFMONTIERS	Chauconin Neufmontiers/BOURG	2000	400	C	1200	ECPP+ECM	Bon	Mauvais
MARNE			Rutel	037730901000	CC DES MONTS DE LA GOELE	Monthyon/BOURG	3000	600	C	950	STEP régulée	Très bon avec N	Très bon
MARNE			Signets	037744001000	CC DU PAYS FERTOIS	Sammeron/BOURG	1200	180	C	800	ECPP+ECM	Bon	Bon
MARNE			Signets	037745101000	CC DU PAYS FERTOIS	Signy Signets/BOURG	400	80	C	200	ECPP+ECM	Très mauvais	Très mauvais

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
SEINE	Almont	Ancoeur		037703401000	CC VALLEES ET CHATEAUX	Blandy les Tours/BOURG	1000	150	C	288	STEP régulée	Très bon	Passable
SEINE	Almont	Ancoeur		037704401000	BOMBON	Bombon/BOURG	1000	150	C	188	STEP régulée	Très bon	Passable
SEINE	Almont	Ancoeur		037705201000	BREAU	Bréau/BOURG	250	50	C	240	ECPP	Très mauvais	Passable
SEINE	Almont	Ancoeur		037708201000	CHAMPEAUX	Champeaux/BOURG	1200	210	C	317	STEP régulée	Très bon	Bon
SEINE	Almont	Ancoeur		037719102000	GOLF DE FONTENAILLES	Fontenailles/GOLF BOIS BOUDRAN	400	60	P	120	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Almont	Ancoeur		037719501000	FOUJU	Fouju/BOURG	525	110	C	212	STEP régulée	Très bon	Passable
SEINE	Almont	Ancoeur		037708601000	LA CHAPELLE GAUTHIER	La Chapelle Gauthier/BOURG	1000	200	C	388	STEP régulée	Très bon	Passable
SEINE	Almont	Ancoeur		037742802000	SAINT OUEN EN BRIE	Saint Ouen en Brie/LE JARRIER	150	30	C	37	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Almont	Ancoeur		037750902000	VILLENEUVE LES BORDES	Villeneuve les Bordes/HAMEAU DE VALJOUAN	50	8	C	53	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Almont	Ancoeur	Andy	037714501000	CC VALLEES ET CHATEAUX	Crisenoy/BOURG	500	75	C	228	STEP régulée	Très bon	Passable
SEINE	Almont	Ancoeur	Bretimoust	037710301000	CC VALLEES ET CHATEAUX	Chatillon la Borde/LA BORDE	100	15	C	27	ECM	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Almont	Ancoeur	Guérin	037708901000	LA CHAPELLE RABLAIS	La Chapelle Rablais/BOURG	1080	250	C	322	STEP régulée	Très bon	Bon
SEINE	Almont	Ancoeur	Iverny	037721101000	GRANDPUITS BAILLY CARROIS	Grandpuits Bailly Carrois/BOURG	700	140	C	483	STEP régulée	Mauvais	Très mauvais
SEINE	Almont	Ancoeur	Les Tanneries	037719101000	FONTENAILLES	Fontenailles/BOURG	600	120	C	487	STEP régulée	Très mauvais	Mauvais
SEINE	Almont	Ancoeur	Les Tanneries	037732702000	NANGIS	Nangis/BOURG	15000	2500	C	6933	STEP régulée	Très bon avec N et P	Très bon
SEINE	Almont	Ancoeur	Pré	037742601000	SAINT MERY	Saint Méry/BOURG	500	75	C	100	ECM	Très bon	Bon
SEINE	Almont	Ancoeur	Vielles Vignes	037719001000	FONTAINS	Fontains/BOURG	150	30	C	77	ECPP+ECM	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Almont	Ancoeur	Villefermoy	037742801000	SAINT OUEN EN BRIE	Saint Ouen en Brie/BOURG	400	60	C	433	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
SEINE	Almont			037726901000	CC VALLEES ET CHATEAUX	Maincy/BOURG	1600	340	C	868	STEP régulée	Très mauvais	Très mauvais
SEINE	Almont			037729501000	CC VALLEES ET CHATEAUX	Moisenay/BOURG	1200	190	C	620	ECM	Bon	Passable
SEINE	Almont		Jard	037730601000	CAMVS	Montereau sur le Jard/BOURG	500	75	C	205	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Almont		Pouilly	037708101000	CHAMPDEUIL	Champdeuil/BOURG	800	150	C	473	STEP régulée	Mauvais	Mauvais
SEINE	Almont		Pouilly	037741001000	CAMVS	Saint Germain Laxis/BOURG	1000	200	C	200	ECPP+ECM	Très bon avec N et P	Passable
SEINE	Auxence	Ru de Mons	Fossé	037729801000	MONS EN MONTOIS	Mons en Montois/BOURG	500	75	C	330	ECPP+ECM	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Auxence			037710101000	CHATENAY SUR SEINE	Chatenay sur Seine/BOURG	850	200	C	477	ECM	Très bon	Très bon
SEINE	Auxence			037716701000	EGLIGNY	Egligny/BOURG	400	60	C	208	STEP régulée	Mauvais	Mauvais
SEINE	Auxence			037728601000	MEIGNEUX	Meigneux/BOURG	160	77	C	67	ECPP	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Auxence			037745201000	DONNEMARIE DONTILLY	Sigy/DONNEMARIE DONTILLY	2100	320	C	2833	STEP régulée	Bon	Passable
SEINE	Auxence		Gurcy	037722301000	GURCY LE CHATEL	Gurcy le Chatel/COMMUNE + SDIS	1000	195	C	727	ECM	Bon	Bon
SEINE	Auxence		Sucy	037731101000	MONTIGNY LENCOURP	Montigny Lencoup/BOURG	1280	192	C	538	STEP régulée	Très bon	Bon
SEINE	Ecole	Rebais	Mondelinotte	037700601000	ARBONNE LA FORET	Arbonne la Forêt/BOURG	1500	300	C	688	ECM	Très bon	Très bon
SEINE	Ecole			037742501000	SAINT MARTIN EN BIÈRE	Fleury en Bière/SAINT MARTIN EN BIÈRE	1200	210	C	517	ECM	Très bon	Très bon
SEINE	Ecole			037740706000	CC SEINE ECOLE	Saint Fargeau Ponthierry/CC Seine Ecole	20000	5307	C	9783	STEP régulée	Très bon avec N et P	Très bon
SEINE	Ecole			037743501000	SAINT SAUVEUR SUR ECOLE	Saint Sauveur sur Ecole/BOURG	1200	180	C	663	Données insuffisantes	Bon	Données insuffisantes

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
SEINE	Ecole		Rebais	037735902000	SIA DE PERTHES	Perthes en Gatinais/BOURG	4500	900	C	2517	STEP régulée	Très bon avec N et P	Très bon
SEINE	Essonne		Marais	037706002000	BASE DE PLEIN AIR ET LOISIRS	Buthiers/BASE DE LOISIRS	1200	232	P		Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
SEINE	Grande Noue		Gouaix	037720801000	GOUAIX	Gouaix/BOURG	2000	400	C	1513	STEP régulée	Très bon	Très bon
SEINE	Loing	Lunain		037726101000	LORREZ LE BOCAGE PREAUX	Lorrez le Bocage Préaux/BOURG	2500	625	C	450	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
SEINE	Loing	Lunain		037732901000	CENTRE DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE ET FONCTIONNELLE	Nanteau sur Lunain/CRPF STATION DU CHATEAU	150	23	P	27	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Loing	Lunain		037732902000	CENTRE DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE ET FONCTIONNELLE	Nanteau sur Lunain/CRPF STATION INTERNAT	350	52	P	108	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
SEINE	Loing	Orvanne		037716101000	DORMELLES	Dormelles/BOURG	1000	150	C	400	ECM	Très bon	Très bon
SEINE	Loing	Orvanne		037718401000	FLAGY	Flagy/BOURG	500	75	C	390	Données insuffisantes	Bon	Données insuffisantes
SEINE	Loing	Orvanne		037746501000	THOURY FEROTTES	Thoury Férottes/BOURG	700	105	C	397	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
SEINE	Loing	Orvanne		037750101000	SIDASS	Villecerf/BOURG	1200	180	C	417	STEP régulée	Très bon	Bon
SEINE	Loing	Orvanne		037753101000	VOULX	Voulx/BOURG	3000	750	C	1200	ECPP	Très bon avec N	Très bon
SEINE	Loing			037704801000	BOURRON MARLOTTE	Bourron Marlotte/BOURG	3300	600	C	1483	ECPP	Très bon avec N et P	Bon
SEINE	Loing			037717001000	SIDASS	Episy/BOURG	600	90	C	283	ECM	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Loing			037721601000	GREZ SUR LOING	Greze sur Loing/BOURG	2000	750	C	1133	ECM	Passable	Bon
SEINE	Loing			037731201000	MONTIGNY SUR LOING	Montigny sur Loing/BOURG	2500	500	C	1283		Très bon	Très bon

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
SEINE	Loing			037743104000	SIAEP DE NEMOURS ST PIERRE	Saint Pierre les Nemours/NEMOURS	35000	7000	C	15967	ECPP	Très bon avec N et P	Très bon
SEINE	Loing			037749101000	SIA MORET- VENEUX-ST MAMMES- ECUELLES	Veneux les sablons/MORET	18000	4500	C	8533	STEP régulée	Très bon avec N et P	Bon
SEINE	Loing		Canal du Loing	037709907000	Monsieur GALLEGO (responsable copropriété des Buttes de Lorroy)	Chateau Landon/LOTISSEMENT LORROY	40	6	P	23	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Loing		Clairette	037730201000	MONCOURT FROMONVILLE	Moncourt Fromonville/BOURG	3000	750	C	1617	ECPP+ECM	Très bon avec N	Bon
SEINE	Loing		Fossé	037720201000	LA GENEVRAYE	La Genevraye/BOURG	500	100	C	133	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
SEINE	Loing		Fusain	037702701000	BEAUMONT DU GATINAIS	Beaumont du Gatinais/BOURG	1050	158	C	527	ECPP+ECM	Très bon	Bon
SEINE	Loing		Fusain	037709901000	CHATEAU LANDON	Chateau Landon/BOURG	3600	720	C	1550	ECPP	Très bon	Très bon
SEINE	Loing		Lesthumière	037745801000	SOUPPES SUR LOING	Souppes sur Loing/BOURG	7000	1330	C	3483	ECPP+ECM	Très bon avec N et P	Bon
SEINE	Méances			037707301000	CHALAUTRE LA PETITE	Chalautre la Petite/BOURG	500	75	C	303	STEP régulée	Mauvais	Mauvais
SEINE	Méances			037717401000	SIEVERLY - LES ORMES	Everly/BOURG	1700	260	C	943	ECM	Passable	Mauvais
SEINE	Méances		Ru des Fossés	037745901000	SOURDUN	Sourdun/BOURG	1800	360	C	633	STEP régulée	Bon	Passable
SEINE	Méances		Valligots	037745902000	CAMP MIL. DE LATTRE DE TASSIGNY 2ème RGT DES HUSSARDS	Sourdun/INTERNAT	1200	180	P	55	STEP régulée	Très bon	Passable
SEINE	Méances		Veillien	037745601000	SOISY BOUY	Soisy Bouy/BOURG	440	80	C	330	STEP régulée	Très mauvais	Très mauvais
SEINE	Noue		Mardelle	037745301000	CC VALLEES ET CHATEAUX	Sivry Courtry/BOURG	1000	150	C	400	STEP régulée	Bon	Mauvais

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
SEINE	Oise	Nonette	Launette	037715301000	CC DU PAYS DE LA GOELE ET DU MULTIEN	Dammartin en Goële/BOURG	5000	1000	C	3283	STEP régulée	Très bon	Bon
SEINE	Oise	Nonette	Launette	037734901000	CC DE LA PLAINE DE FRANCE	Othis/BOURG	12000	2400	C	5583	ECPP	Très bon avec N et P	Très bon
SEINE	Oise	Nonette	Longueau	037739201000	CC DE LA PLAINE DE FRANCE	Rouvres/BOURG	500	100	C	395	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
SEINE	Oise	Nonette	Longueau	037739202000	RELAIS TOTAL DE CHANTEMERLE	Rouvres/STATION SERVICE TOTAL	80	12	P		Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Resson			037707201000	CHALAUTRE LA GRANDE	Chalautre la Grande/BOURG	400	60	C	135	STEP régulée	Très bon	Passable
SEINE	Vallée Javot	Clicot	Fontaineroux	037722602000	LEP	Héricy/LEP FONTAINEROUX	400	60	P	240	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
SEINE	Vallée Javot	Clicot	Fontaineroux	037726601000	CC VALLEES ET CHATEAUX	Machault/BOURG	600	90	C	417	ECPP	Passable	Passable
SEINE	Voulzie			037724201000	JUTIGNY	Jutigny/BOURG	500	100	C	182	STEP régulée	Bon	Mauvais
SEINE	Voulzie			037726001000	LONGUEVILLE	Longueville/BOURG	2700	800	C	2342	ECM	Très bon	Très bon
SEINE	Voulzie			037736801000	PROVINS	Poigny/PROVINS	23330	6000	C	10800	STEP régulée	Très bon avec N et P	Très bon
SEINE	Voulzie		Dragon	037741801000	SAINTE LOUP DE NAUD	Saint Loup de Naud/BOURG	700	105	C	205	ECPP	Très bon	Bon
SEINE	Voulzie		Traconne	037726202000	LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE	Louan Villegruis Fontaine/HAMEAU DE LA QUEUE AUX BOIS	180	27	C		Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Voulzie		Traconne	037726203000	LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE	Louan Villegruis Fontaine/HAMEAU DE VILLEGRUIS	180	27	C		Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Voulzie		Villars	037741401000	SAINTE HILLIERS	Saint Hilliers/PIVOT	50	10	C	352	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
SEINE	Voulzie		Villars	037741402000	SAINTE HILLIERS	Saint Hilliers/VILLARS	50	10	C	25	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Yerres	Marsange		037717701000	FAVIERES	Favières/BOURG	900	135	C	395	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
SEINE	Yerres	Marsange		037717703000	FERME DES 30 ARPENTS	Favières/FERME DE VILLEMIGEON	60	9	P	13	Données insuffisantes	Bon	Données insuffisantes
SEINE	Yerres	Marsange		037725402000	LIVERDY EN BRIE	Liverdy en Brie/LES FONTAINES	250	38	C	87	ECPP+ECM	Très bon	Bon
SEINE	Yerres	Marsange		037733601000	NEUFMOUTIERS EN BRIE	Neufmoutiers en Brie/BOURG	1800	360	C	483	ECPP+ECM	Très bon	Bon
SEINE	Yerres	Marsange		037733602000	CENTRE MEDICAL ET PEDAGOGIQUE POUR ADOLESCENTS	Neufmoutiers en Brie/COMPA	600	160	P	162	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
SEINE	Yerres	Marsange		037737701000	SICTEUPGT	Presles en Brie/SICTEU	50000	7500	C	19150	ECPP	Très bon avec N et P	Très bon
SEINE	Yerres	Marsange		037750801000	VILLENEUVE LE COMTE	Villeneuve le Comte/BOURG	2700	816	C	1950	ECPP	Très bon avec N et P	Très bon
SEINE	Yerres	Marsange	Berthelérie	037710401000	CHATRES	Chatres/BOURG	800	160	C	382	ECPP	Très bon	Très bon
SEINE	Yerres	Marsange	Berthelérie	037725401000	LIVERDY EN BRIE	Liverdy en Brie/BOURG	500	100	C	345	ECPP	Mauvais	Passable
SEINE	Yerres	Marsange	Des Boissières	037747006000	TOURNAN EN BRIE	Tournan en Brie/HAMEAU DE VILLE ET MOCQUESOURI	190	29	C	30	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
SEINE	Yerres	Réveillon	Ménagerie	037718001000	AGENCE LAMY	Férolles Atilly/CLOS DE LA VIGNE	500	100	P	310	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
SEINE	Yerres			037700701000	ARGENTIERES	Argentières/BOURG	350	70	C	218	ECPP	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Yerres			037703101000	BERNAY VILBERT	Bernay Vilbert/BOURG	1000	150	C	383	STEP régulée	Bon	Passable
SEINE	Yerres			037710701000	CHAUMES EN BRIE	Chaumes en Brie/BOURG	2300	480	C	1088	ECPP	Bon	Bon
SEINE	Yerres			037713801000	COURTOMER	Courtomer/BOURG	500	100	C	193	STEP régulée	Très bon	Passable

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
SEINE	Yerres			037717501000	EVRY GREGY SUR YERRES	Evry Grégy sur Yerres/BOURG	3000	600	C	1300	ECPP+ECM	Très bon avec P	Bon
SEINE	Yerres			037719203000	CHATEAU' FORM LE MANOIR	Fontenay Trésigny/CHÂTEAU'FORM LE MANOIR	60	9	P		Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
SEINE	Yerres			037721702000	GRISY SUISNES	Grisy Suisnes/HAMEAU DE CORDON	300	45	C	142	Données insuffisantes	Passable	Données insuffisantes
SEINE	Yerres			037726401000	LUMIGNY NESLES ORMEAUX	Lumigny Nesles Ormeaux/NESLES	1000	150	C	593	STEP régulée	Passable	Passable
SEINE	Yerres			037735201000	OZOUEUR LE VOULGIS	Ozouer le Voulgis/BOURG	1300	200	C	1053	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
SEINE	Yerres			037735202000	OZOUEUR LE VOULGIS	Ozouer le Voulgis/LES ETARDS	150	22	C	150	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
SEINE	Yerres			037736001000	PEZARCHES	Pezarches/BOURG	500	75	C	296	ECM	Très mauvais	Mauvais
SEINE	Yerres			037745502000	SOIGNOLLES EN BRIE	Soignolles en Brie/BOURG	1000	200	C	730		Bon	Très bon
SEINE	Yerres			037745501000	SOIGNOLLES EN BRIE	Soignolles en Brie/HAMEAU DE BARNEAU	450	68	C	158	Données insuffisantes	Mauvais	Données insuffisantes
SEINE	Yerres			037745701000	SOLERS	Solers/BOURG	1000	150	C	393	ECPP+ECM	Très bon	Mauvais
SEINE	Yerres			037751001000	VILLENEUVE SAINT DENIS	Villeneuve Saint Denis/BOURG	1200	240	C	917	ECPP+ECM	Très bon	Bon
SEINE	Yerres		Avon	037701001000	AUBEPIERRE OZOUEUR LE REPOS	Aubepierre Ozouer le Repos/BOURG	250	40	C	70	ECM	Très bon	Très bon
SEINE	Yerres		Avon	037731702000	MORMANT	Mormant/BOURG	6000	1500	C	3233	STEP régulée	Très bon avec N et P	Bon
SEINE	Yerres		Avon	037738101000	QUIERS	Quiers/BOURG	400	80	C	172	ECPP+ECM	Très bon	Passable
SEINE	Yerres		Avon	037749301000	VERNEUIL L'ETANG	Verneuil l'Etang/BOURG	2900	750	C	2425	STEP régulée	Bon	Passable
SEINE	Yerres		Avon	037753402000	GUIGNES	Yèbles/GUIGNES STATION 2	2500	500	C	1800	STEP régulée	Bon	Mauvais
SEINE	Yerres		Barbançonne	037705302000	LYCEE AGRICOLE	Brie Comte Robert/LYCEE AGRICOLE	500	75	P	250	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant



Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
SEINE	Yerres		Barbançonne	037721701000	GRISY SUISNES	Grisy Suisnes/BOURG	2500	1000	C	2000	ECPP	Très bon avec N et P	Très bon
SEINE	Yerres		Beuvron	037746902000	CAMPING LES ETANGS FLEURIS	Touquin/LES ETANGS FLEURIS	350	88	P	100	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE	Yerres		Bréon	037710703000	CHAUMES EN BRIE	Chaumes en Brie/FOREST	300	45	C	192	ECM	Très bon	Très bon
SEINE	Yerres		Bréon	037719201000	FONTENAY TRESIGNY	Fontenay Trésigny/BOURG	10450	3400	C	5236	ECPP	Très bon avec N et P	Très bon
SEINE	Yerres		Bréon	037719202000	CHATEAU'FORM LES PRES D'ECOUBLAY	Fontenay Trésigny/CHÂTEAU'FORM PRES D'ECOUBLAY	150	23	P		Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
SEINE	Yerres		Bréon	037722902000	SI D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT LA HOUSSAYE - MARLES	La Houssaye en Brie/BOURG	4800	1600	C	1875	ECPP	Très bon avec N et P	Très bon
SEINE	Yerres		Fontaines	037739301000	ROZAY EN BRIE	Rozay en Brie/BOURG	3000	660	C	1817	ECPP	Très bon	Très bon
SEINE	Yerres		Fossé	037736501000	LE PLESSIS FEU AUSSOUX	Le Plessis Feu Aussoux/BOURG	300	45	C	195	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
SEINE	Yerres		Fossé	037726403000	LE PARC DES FELINS	Lumigny Nesles Ormeaux/LE PARC DES FELINS	200	30	P	35	Données insuffisantes	Très bon avec P	Données insuffisantes
SEINE	Yerres		Fossé	037726402000	LUMIGNY NESLES ORMEAUX	Lumigny Nesles Ormeaux/LUMIGNY	600	90	C	548	STEP régulée	Bon	Passable
SEINE	Yerres		Fossé	037746901000	TOUQUIN	Touquin/BOURG	1220	206	C	383		Très bon avec N	Très bon
SEINE	Yerres		Fossé	037753401000	YEBLES	Yèbles/BOURG	450	75	C	172		Très mauvais	Très mauvais
SEINE	Yerres		Les Moulins	037712701000	COUBERT	Coubert/BOURG	3400	510	C	1167	ECPP	Très bon	Très bon
SEINE	Yerres		Vallièrre	037708701000	LA CHAPELLE IGER	La Chapelle Iger/BOURG	250	40	C	112	ECPP+ECM	Données insuffisantes	Données insuffisantes

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
SEINE	Yerres		Visandre	037723901000	JOUY LE CHATEL	Jouy le Chatel/BOURG	600	90	C	400	STEP régulée	Mauvais	Très mauvais
SEINE	Yerres		Visandre	037735701000	PECY	Pecy/BOURG	250	75	C	467	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
SEINE	Yerres		Visandre	037748601000	VAUDOY EN BRIE	Vaudoy en Brie/BOURG	600	90	C	517	STEP régulée	Très bon	Bon
SEINE	Yerres		Yvron	037710901000	CHENOISE	Chenoise/BOURG	1200	180	C	787	STEP régulée	Très mauvais	Très mauvais
SEINE	Yerres		Yvron	037713501000	COURPALAY	Courpalay/BOURG	1000	150	C	673	ECPP+ECM	Très bon	Bon
SEINE	Yerres		Yvron	037713502000	COURPALAY	Courpalay/LE GRAND BREAU	350	70	C	108	ECPP+ECM	Très bon	Bon
SEINE	Yerres		Yvron	037720101000	GASTINS	Gastins/BOURG	320	64	C	283	STEP régulée	Bon	Mauvais
SEINE	Yerres		Yvron	037727201000	MAISON ROUGE EN BRIE	Maison Rouge en Brie/BOURG	500	75	C	525	STEP régulée	Mauvais	Mauvais
SEINE	Yerres		Yvron	037738301000	RAMPILLON	Rampillon/BOURG	360	75	C	205	STEP régulée	Passable	Très mauvais
SEINE	Yonne			037729301000	LES FORESTIÈRES	Misy sur Yonne/LES FORESTIERES	280	60	P	148	Données insuffisantes	Mauvais	Données insuffisantes
SEINE	Yonne			037729302000	CC DES DEUX FLEUVES	Misy sur Yonne/MISY - BARBEY	1500	300	C	635	Données insuffisantes	Très bon avec N	Données insuffisantes
SEINE	Yonne		Esmans	037717201000	CC DES DEUX FLEUVES	Esmans/BOURG	600	90	C	253	Données insuffisantes	Passable	Données insuffisantes
SEINE	Yonne		Fossé	037705401000	CC DES DEUX FLEUVES	La Brosse Montceaux/BOURG	1200	180	C	467	ECPP+ECM	Très bon	Bon
SEINE		Vallée Javot	Miny	037714001000	COUTENCON	Coutencon/BOURG	250	38	C	160	ECPP+ECM	Données insuffisantes	Données insuffisantes
SEINE		Vallée Javot	Miny	037750901000	VILLENEUVE LES BORDES	Villeneuve les Bordes/BOURG	450	90	C	200	ECPP+ECM	Passable	Mauvais
SEINE				037701401000	CC AVON - FONTAINEBLEAU	Avon/FONTAINEBLEAU	23000	10000	C	19000	STEP régulée	Mauvais	Très mauvais
SEINE				037703801000	CAMVS	Boissettes/MELUN	77000	22000	C	44683	ECPP	Très bon avec N et P	Très bon
SEINE				037704001000	CAMVS	Boissise le Roi/BOURG	8000	1600	C	2050	ECPP	Très bon avec N	Bon
SEINE				037744201000	SIA THOMERY CHAMPAGNE	Champagne sur Seine/BOURG	12000	2250	C	4983		Très bon avec N et P	Très bon

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
SEINE				037709601000	SI BOIS LE ROI - CHARTRETTES - FONTAINE LE PORT	Chartrettes/BOIS LE ROI - FONTAINE LE PORT	9500	2900	C	4217	STEP régulée	Très bon avec N et P	Bon
SEINE				037715202000	CAMVS	Dammarie les Lys/MELUN	80000	24000	C	71083		Très bon avec P	Très bon
SEINE				037722601000	CCSF SAMOREAU VULAINES HERICY	Héricy/BOURG	9500	2150	C	3133	STEP régulée	Très bon avec N et P	Bon
SEINE				037723601000	Jaulnes	Jaulnes/BOURG	500	75	C	82	ECPP	Très bon	Passable
SEINE				037721002000	CC DES DEUX FLEUVES	La Grande Paroisse/la STATION INTERCOMMUNALE	28000	5600	C	18700	ECPP	Mauvais	Passable
SEINE				037727901000	CC DES DEUX FLEUVES	Marolles sur Seine/BOURG	2000	400	C	1083	ECPP+ECM	Très bon	Bon
SEINE				037730502000	CC DES DEUX FLEUVES	Montereau Fault Yonne/CONFLUENT	8000	1600	C	1333	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
SEINE				037732101000	BRAY SUR SEINE	Mousseaux les Bray/BRAY SUR SEINE	5000	1000	C	2017	STEP régulée	Très bon avec N	Très bon
SEINE				037743401000	ASSOCIATION SYNDICALE	Saint Sauveur les Bray/LA GOUJONNE	600	90	P	300	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
SEINE				037744701000	CAMVS	Seine Port/BOURG	2500	500	C	1150	ECPP+ECM	Très bon	Bon
SEINE				037749401000	SIDASS	Vernou la Celle sur Seine/BOURG	3000	600	C	1617	STEP régulée	Très bon avec N	Bon
SEINE			Balory	037738402000	SNECMA CENTRE DE VILLAROCHE	Réau/SNECMA VILLAROCHE	3400	2100	P	1100	Données insuffisantes	Bon	Données insuffisantes
SEINE			Châtelet	037710001000	CC VALLEES ET CHATEAUX	Le Chatelet en Brie/BOURG	5000	1000	C	3283	ECPP+ECM	Bon	Bon
SEINE			Châtelet	037716501000	CC VALLEES ET CHATEAUX	Les Ecrennes/BOURG	600	180	C	324	ECPP	Bon	Bon

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
SEINE			Fossé	037702501000	BAZOCHE LES BRAY	Bazoches les Bray/BOURG	900	200	C	635	ECPP	Très bon	Très bon
SEINE			Fossé	037748707000	SPA PARIS	Vaux le Penil/S.P.A.	200	20	P	130	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
SEINE			Les Hauldres	037730602000	SNECMA CENTRE DE VILLAROCHE	Montereau sur le Jard/SNECMA SERVICES	450	75	P	133	Données insuffisantes	Passable	Données insuffisantes
SEINE			L'étang	037743901000	CC DES DEUX FLEUVES	Salins/BOURG	1000	150	C	527	ECM	Très bon	Bon
SEINE			Mare aux Evées	037706901000	CHAILLY EN BIERE	Chailly en Bière/RUE DE LA FROMAGERIE	1000	150	C	650	ECM	Bon	Bon
SEINE			Mare aux Evées	037751801000	VILLIERS EN BIERE	Villiers en Bière/BOURG	200	30	C	117	ECPP+ECM	Très mauvais	Très mauvais
SEINE			Mare aux Evées	037751802000	CARREFOUR	Villiers en Bière/CARREFOUR	3800	310	P	933	Données insuffisantes	Passable	Données insuffisantes
SEINE			Vallée Javot	037716401000	CC VALLEES ET CHATEAUX	Echouboulains/BOURG	500	75	C	233	ECPP	Bon	Mauvais
SEINE			Vallée Javot	037716402000	ASSOCIATION L'ENVOL	Echouboulains/L'ENVOL	1200	180	P		Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
SEINE			Vallée Javot	037717901000	CC VALLEES ET CHATEAUX	Féricy/BOURG	1000	150	C	213	ECPP+ECM	Bon	Mauvais
SEINE			Vallée Javot	037719401000	CC DES DEUX FLEUVES	Forges/BOURG	1600	240	C	210	ECPP+ECM	Très bon	Bon
SEINE			Vallée Javot	037735401000	CC VALLEES ET CHATEAUX	Pamfou/BOURG	1000	150	C	315	ECPP+ECM	Très bon	Passable
SEINE			Vallée Javot	037748001000	CC VALLEES ET CHATEAUX	Valence en Brie/BOURG	600	120	C	504	ECPP	Bon	Bon
				037700102000	CONSEIL SYNDICAL LOTISSEMENT DES FONTAINES	Achères la Forêt/DOMAINE DES FONTAINES	500	100	P	133	Données insuffisantes	Bon	Données insuffisantes

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
				037700101000	CONSEIL SYNDICAL DU BOIS DE LA GARENNE	Achères la Forêt/DOMAINÉ DU BOIS DE LA GARENNE	250	40	P	78	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
				037700105000	EDOUARD LECLERC - DEPARTEMENT STATIONS SERVICES	Achères la Forêt/STATION SERVICE LECLERC	780	91	P	160	Données insuffisantes	Bon	Données insuffisantes
				037702201000	BARBIZON	Barbizon/BOURG	3800	760	C	1200	STEP régulée	Très bon avec N	Très bon
				037706902000	CHAILLY EN BIERE	Chailly en Bière/ CHEMIN DES SAINTS PERES	2000	400	C	1033	ECM	Bon	Bon
				037714102000	S.A.N.E.F. DISTRICT DE COUDEVROULT	Coutevroult/SAN EF DISTRICT	58	9	P		Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
				037715801000	DIANT	Diant/LA HAIE AU ROI	30	6	C	9	ECPP+ECM	Mauvais	Très mauvais
				037716301000	CC DU PAYS DE L'OURCQ	Douy la Ramée/BOURG	250	38	C	135	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
				037716801000	EGREVILLE	Egreville/BOURG	1500	375	C	1025	Données insuffisantes	Bon	Données insuffisantes
				037722001000	GUERCHEVILLE	Guercheville/BOURG	350	87	C	146	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
				037722701000	CENTRE DE LOISIRS D'HERME	Hermé/CENTRE DE LOISIRS	1200	120	P	333	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
				037708801000	LA CHAPELLE LA REINE	La Chapelle la Reine/BOURG	4000	800	C	1483	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
				037724401000	LARCHANT	Larchant/BOURG	900	180	C	417	Données insuffisantes	Bon	Données insuffisantes
				037731301000	MONTMACHOUX	Montmachoux/BOURG	250	50	C	165	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
				037733801000	NOISY RUDIGNON	Noisy Rudignon/BOURG	500	75	C	357	Données insuffisantes	Bon	Données insuffisantes

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

Fleuve	Rivière 2	Rivière 1	Ru	Code Sandre	Maître d'ouvrage	Station d'épuration	Capacité pollution E.H.	Capacité hydraulique m3/j	Type de station	Pollution admise en E.H.	Fonctionnement du réseau	Fonctionnement de la station	Fonctionnement du système d'assainissement
				037737001000	SIAEP DE NEMOURS ST PIERRE	Poligny/BOURG	500	75	C	320	Données insuffisantes	Bon	Données insuffisantes
				037738601000	RECLOSES	Recloses/BOURG	800	160	C	300	Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
				037747701000	URY	Ury/BOURG	1200	240	C	800	Données insuffisantes	Bon avec N	Données insuffisantes
				037747703000	CPS	Ury/CPS	200	30	P		Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
				037751601000	SIDASS	Ville Saint Jacques/BOURG	600	90	C	500	ECM	Passable	Bon
				037750001000	SYNDICAT DU LOTISSEMENT LA CHAPELLE DES TUILLIERS	Villebéon/HAMEAU DE PASSY-LOTISSEMENT	150	22	P	53	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
				037751501000	VILLEROY	Villeroiy/BOURG	200	40	C	93	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes
				037752001000	VILLIERS SOUS GREZ	Villiers sous Grez/BOURG	850	170	C	667	STEP régulée	Très bon	Très bon
			Fossé	037709903000	INSTITUT MÉDICO-EDUCATIF DÉPARTEMENTAL	Chateau Landon/IMP DE CHANCEPOIX	300	45	P	72	ECPP+ECM	Très bon	Bon
			Fossé	037719402000	CC DES DEUX FLEUVES	Forges/LES HAMEAUX	110	22	C	80	Données insuffisantes	Bon	Données insuffisantes
			Fossé	037726201000	LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE	Louan Villegruis Fontaine/BOURG	600	90	C	87	STEP régulée	Très bon	Passable
			Fossé	037738801000	CC DU PAYS FERTOIS	Reuil en Brie/TILLET	180	27	C	56	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
			Fossé	037744601000	SAVINS	Savins/BOURG	300	60	C	470	Données insuffisantes	Très bon	Données insuffisantes
			Fossé	037751704000	STATION SERVICE BP FRANCE - SERV. TECH. À CERGY	Villevaudé/STATION SERVICE BP (A104)	180	27	P		Données insuffisantes	Très mauvais	Données insuffisantes
			Fossé	037751703000	TOTAL	Villevaudé/STATION SERVICE TOTAL (A 104)	200	30	P		Données insuffisantes	Données insuffisantes	Données insuffisantes

Type de station : C = communale (ou intercommunale) et P = privée, E.H. = Equivalent Habitant

### III. Liste des micropolluants à mesurer lors de la campagne initiale en fonction de la taille de la station de traitement des eaux usées

FAMILLE	SUBSTANCES (1)	CODE SANDRE (2)	NUMÉRO DCE (3)	NUMÉRO 76/464 (4)	LQ à atteindre par substance par les laboratoires prestataires en µg/l	STEU traitant une charge brute de pollution supérieure ou égale à 6 000 kg DBO5/j	STEU traitant une charge brute de pollution supérieure ou égale à 600 kg DBO5/j et inférieure à 6 000 kg DBO5/j
Substances de l'état chimique DCE – Arrêté du 25 janvier 2010 (dangereuses prioritaires DCE – et liste I de la directive n° 2006/11/CE)							
HAP	Anthracène	1458	2	3	0,02	x	x
HAP	Benzo (a) Pyrène	1115	28		0,01	x	x
HAP	Benzo (b) Fluoranthène	1116	28		0,005	x	x
HAP	Benzo (g, h, i) Pérylène	1118	28		0,005	x	x
HAP	Benzo (k) Fluoranthène	1117	28		0,005	x	x
Métaux	Cadmium (métal total)	1388	6	12	2	x	x
Autres	Chloroalcanes C <sub>10</sub> -C <sub>13</sub>	1955	7		5	x	x
Pesticides	Endosulfan	1743	14		0,01	x	x
Pesticides	HCH	5537	18		0,02	x	x
Chlorobenzènes	Hexachlorobenzène	1199	16	83	0,01	x	x
COHV	Hexachlorobutadiène	1652	17	84	0,5	x	x
HAP	Indeno (1, 2, 3-cd) Pyrène	1204	28		0,005	x	x
Métaux	Mercure (métal total)	1387	21	92	0,5	x	x
Alkylphénols	Nonylphénols	5474	24		0,3	x	x
Alkylphénols	NP10E	6366			0,3	x	x
Alkylphénols	NP20E	6369			0,3	x	x
Chlorobenzènes	Pentachlorobenzène	1888	26		0,01	x	x
Organétains	Tributylétain cation	2879	30	115	0,02	x	x
COHV	Tétrachlorure de carbone	1276		13	0,5	x	x
COHV	Tétrachloroéthylène	1272		111	0,5	x	x
COHV	Trichloroéthylène	1286		121	0,5	x	x
Pesticides	Endrine	1181			0,05	x	x
Pesticides	Isodrine	1207			0,05	x	x
Pesticides	Aldrine	1103			0,05	x	x
Pesticides	Dieldrine	1173			0,05	x	x
Pesticides	DDT 24'	1147			0,05	x	x
Pesticides	DDT 44'	1148			0,05	x	x
Pesticides	DDD 24'	1143			0,05	x	x

FAMILLE	SUBSTANCES (1)	CODE SANDRE (2)	NUMÉRO DCE (3)	NUMÉRO 76/464 (4)	LQ à atteindre par substance par les laboratoires prestataires en µg/l	STEU traitant une charge brute de pollution supérieure ou égale à 6 000 kg DBO5/j	STEU traitant une charge brute de pollution supérieure ou égale à 600 kg DBO5/j et inférieure à 6 000 kg DBO5/j
Pesticides	DDD 44'	1144			0,05	x	x
Pesticides	DDE 24'	1145			0,05	x	x
Pesticides	DDE 44'	1146			0,05	x	x
Substances de l'état chimique DCE – Arrêté du 25 janvier 2010 (substances prioritaires DCE)							
COHV	1, 2 dichloroéthane	1161	10	59	2	x	x
Chlorobenzènes	1, 2, 3 trichlorobenzène	1630	31	117	0,2	x	x
Chlorobenzènes	1, 2, 4 trichlorobenzène	1283	31	118	0,2	x	x
Chlorobenzènes	1, 3, 5 trichlorobenzène	1629		117	0,1	x	x
Pesticides	Alachlore	1101	1		0,02	x	x
Pesticides	Atrazine	1107	3		0,03	x	x
BTEX	Benzène	1114	4	7	1	x	x
Pesticides	Chlorfenvinphos	1464	8		0,05	x	x
COHV	Trichlorométhane	1135	32	23	1	x	x
Pesticides	Chlorpyrifos	1083	9		0,02	x	x
COHV	Dichlorométhane	1168	11	62	5	x	x
Pesticides	Diuron	1177	13		0,05	x	x
HAP	Fluoranthène	1191	15		0,01	x	x
Pesticides	Isoproturon	1208	19		0,1	x	x
HAP	Naphtalène	1517	22	96	0,05	x	x
Métaux	Nickel (métal total)	1386	23		10	x	x
Alkylphénols	Octylphénols	1959	25		0,1	x	x
Alkylphénols	OP10E	6370			0,1	x	x
Alkylphénols	OP20E	6371			0,1	x	x
Chlorophénols	Pentachlorophénol	1235	27	102	0,1	x	x
Métaux	Plomb (métal total)	1382	20		2	x	x
Pesticides	Simazine	1263	29		0,03	x	x
Pesticides	Trifluraline	1289	33		0,01	x	x
Autres	Di(2-éthylhexyl)phtalate (DEHP)	6616	12		1	x	x
Substances spécifiques de l'état écologique DCE – Arrêté du 25 janvier 2010							
Pesticides	2,4 D	1141			0,1	x	x
Pesticides	2,4 MCPA	1212			0,05	x	x
Métaux	Arsenic (métal total)	1369		4	5	x	x
Pesticides	Chlortoluron	1136			0,05	x	x



FAMILLE	SUBSTANCES (1)	CODE SANDRE (2)	NUMÉRO DCE (3)	NUMÉRO 76/464 (4)	LQ à atteindre par substance par les laboratoires prestataires en $\mu$ g/l	STEU traitant une charge brute de pollution supérieure ou égale à 6 000 kg DBO5/j	STEU traitant une charge brute de pollution supérieure ou égale à 600 kg DBO5/j et inférieure à 6 000 kg DBO5/j
Métaux	Chrome (métal total)	1389		136	5	x	x
Métaux	Cuivre (métal total)	1392		134	5	x	x
Pesticides	Linuron	1209			0,05	x	x
Pesticides	Oxadiazon	1667			0,02	x	x
Métaux	Zinc (métal total)	1383		133	10	x	x
Autres substances – Arrêté du 31 janvier 2008							
Anilines	Aniline	2605			50	x	
Autres	AOX	1106			10	x	
BTEX	Ethylbenzène	1497		79	1	x	
BTEX	Toluène	1278		112	1	x	
BTEX	Xylènes (Somme o, m, p)	1780		129	2	x	
COHV	Chlorure de vinyle	1753		128	5	x	
Autres	Titane (métal total)	1373			10	x	
Métaux	Chrome hexavalent et composés (exprimé en tant que Cr VI)	1371			10	x	
Métaux	Fer (métal total)	1393			25	x	
Métaux	Étain (métal total)	1380			5	x	
Métaux	Manganèse (métal total)	1394			5	x	
Métaux	Aluminium (métal total)	1370			20	x	
Métaux	Antimoine (métal total)	1376			5	x	
Métaux	Cobalt (métal total)	1379			3	x	
Organétains	Dibutylétain cation	1771		49, 50, 51	0,02	x	
Organétains	Monobutylétain cation	2542			0,02	x	
Organétains	Triphénylétain cation	6372		125, 126, 127	0,02	x	
PCB	PCB 28	1 239		101	0,005	x	
PCB	PCB 52	1241			0,005	x	
PCB	PCB 101	1242			0,005	x	
PCB	PCB 118	1243			0,005	x	
PCB	PCB 138	1244			0,005	x	
PCB	PCB 153	1245			0,005	x	
PCB	PCB 180	1246			0,005	x	
Pesticides	Chlordane	1132			0,01	x	
Pesticides	Chlordécone	1866			0,15	x	
Pesticides	Heptachlore	1197			0,02	x	

FAMILLE	SUBSTANCES (1)	CODE SANDRE (2)	NUMÉRO DCE (3)	NUMÉRO 76/464 (4)	LQ à atteindre par substance par les laboratoires prestataires en $\mu$ g/l	STEU traitant une charge brute de pollution supérieure ou égale à 6 000 kg DBO5/j	STEU traitant une charge brute de pollution supérieure ou égale à 600 kg DBO5/j et inférieure à 6 000 kg DBO5/j
<i>Pesticides</i>	Mirex	5438			0,05	x	
<i>Pesticides</i>	Toxaphène	1284			0,05	x	
<i>Autres</i>	Hexabromobiphényle	1922			0,02	x	
<i>Autres</i>	Hydrazine	6323			100	x	
<i>Autres</i>	Hydrocarbures	2962			50	x	
<i>Autres</i>	Méthanol	2052			10	x	
<i>Autres</i>	Indice phénol	1440			25	x	
<i>Autres</i>	Sulfates	1338			10 000	x	
<i>Autres</i>	Fluorures totaux	1391			170	x	
<i>Autres</i>	Cyanures	1390			50	x	
<i>Autres</i>	Chlorures	1337			10 000	x	
<i>Pesticides</i>	Lindane	1203			0,02	x	
<i>Autres</i>	Sulfonate de perfluorooctane (SPFO)	6560			0,05	x	

(1) Les groupes de micropolluants sont indiqués en italique.

(2) Code Sandre du micropolluant : <http://sandre.eaufrance.fr/app/References/client.php>.

(3) Correspondance avec la numérotation utilisée à l'annexe X de la DCE (directive n° 2000/60/CE).

(4) Numéro UE : le nombre mentionné correspond au classement par ordre alphabétique issu de la communication de la Commission européenne au Conseil du 22 juin 1982.

